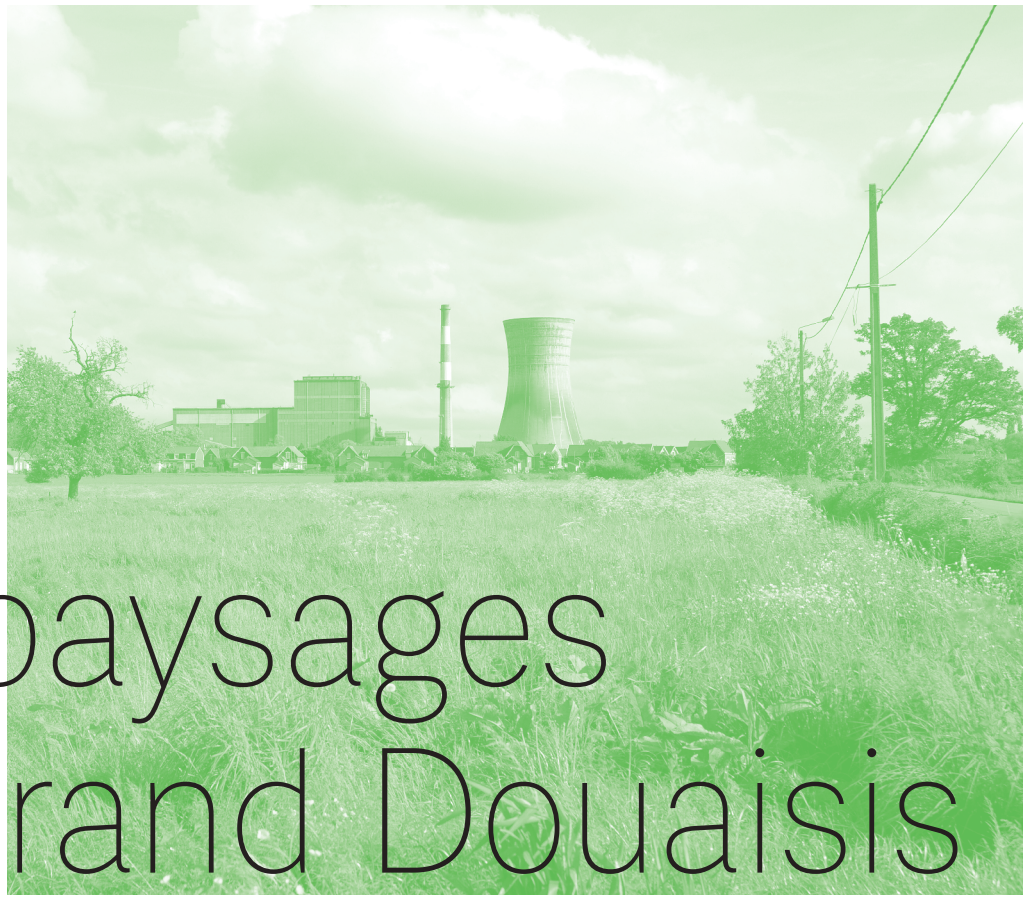

Les paysages du Grand Douaisis

Plan de paysage du Grand Douaisis — Diagnostic — 14 mai 2019

Douaisis agglo

Anhiers
Arleux
Aubigny-au-Bac
Auby
Brunemont
Bugnicourt
Cantin
Courchelettes
Cuincy
Dechy
Douai
Erchin
Esquerchin
Estrées
Goeulzin
Guesnain
Hamel
Faumont
Féchain
Férin
Flers-en-Escrebieux
Flines-lez-Raches
Fressain
Lallaing
Lambres-lez-Douai
Lauwin-Planque
Lécluse
Marcq-en-Ostrevent
Râches
Raimbeaucourt
Roost-Warendin
Roucourt
Sin-le-Noble
Villers-au-Tertre
Waziers

Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent

Aniche
Auberchicourt
Bruille-lez-Marchiennes
Ecaillon
Erre
Fenain
Hornaing
Lewarde
Loffre
Marchiennes
Masny
Monchecourt
Montigny-en-Ostrevent
Pecquencourt
Rieulay
Somain
Tilloy-lez-Marchiennes
Vred
Wandignies-Hamage
Warlaing

SCoT Grand Douaisis — Territoire d'excellence environnementale énergétique

TOPO RAMA

URBAN ECO SCOP

résonance urbaine

MAÎTRE D'OUVRAGE ET GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis
36 rue Pilâtre de Rozier
59500 Douai
T: 03 27 98 21 00
F: 03 27 88 19 52
www.scot-douaisis.org

GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Toporama paysagistes dplg
mandataire
3 avenue Marguerite Renaudin 92140 Clamart
01 70 28 82 82
contact@toporama.fr
www.toporama.fr

Résonance urbaine / Lucie Melas sociologue
co-traitant
43 rue de Merlan 93130 Noisy-le-Sec
06 63 60 33 78
resonance.contact@gmail.com
www.resonance-urbaine.com

Urban-éco Ingénierie de l'environnement
co-traitant
119 avenue du Colonel Fabien 94800 Villejuif
09 72 34 47 89
contact@urban-eco.fr
www.urbaneco.sitew.com

PARTENAIRES

Nos remerciements vont à tous les partenaires qui, de près ou de loin, ont contribué à une élaboration partagée du Plan de paysage du Grand Douaisis.

• Bureau d'études SPIRE, mandataire du groupement de maître d'œuvre de l'élaboration du SCoT du Grand Douaisis.
• Centre ressource du développement durable (CERDD).
• Chambre d'agriculture du Nord.
• Douaisis agglo.
Anhiers, Arleux, Aubigny-au-Bac, Auby, Brunemont, Bugnicourt, Cantin, Courchelettes, Cuincy, Dechy, Douai, Erchin, Esquerchin, Estrées, Goeulzin, Guesnain, Hamel, Faumont, Féchain, Férin, Flers-en-Escrebieux, Flines-lez-Raches, Fressain, Lallaing, Lambres-les-Douai, Lauwin-Planque, Lécluse, Marcq-en-Ostrevent, Râches, Raimbeaucourt, Roost-Warendin, Roucourt, Sin-le-Noble, Villers-au-Tertre, Waziers.
• Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO).
Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Ecaillon, Erre, Fenain, Hornaing, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Masny, Monchecourt, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Rieulay, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing.
• Conseil départemental du Nord (CD 59).
• Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Nord (CAUE 59).
• Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM 59), section Douai / Cambrai.
• Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France.
• Établissement public foncier (EPF) des Hauts-de-France.
• Mission bassin minier (MBM).
• Office du tourisme (OT) du Douaisis.
• Parc naturel régional (PNR) de Scarpe-Escaut.
• Région des Hauts-de-France.
• Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD).

SOMMAIRE

I. Introduction — 7
1 Le Grand Douaisis, où est-ce ? 8
2 Qu'est-ce que le paysage ? 10

II. Les représentations du paysage du Grand Douaisis, aujourd'hui et autrefois — 13
Introduction : le paysage et ses représentations 14
1. La platitude 15
2. Contrepoint à la platitude : les verticales 16
3. Des paysages transformés par la guerre 20
4. La Scarpe et la Sensée : épines dorsales de Douai et du Douaisis 24
5. L'eau participe d'un lien social 26
6. Les cours d'eau canalisés et les canaux : des paysages industriels 27
7 L'eau comme élément d'un paysage pittoresque 28
8 L'eau comme lieu de villégiature 29
9. Les routes pavées 30
10. Les grandes routes rectilignes plantées 32
11. L'activité minière : les terrils et les chevalements, des silhouettes devenues des emblèmes 36
12. Architecture et formes urbaines minières : la rationnalité 40
13. L'habitat : les cités industrielles 41
14. Les usines, des « architectures-monument » 42
15. L'agriculture 44
16. La nature 46

III. Les perceptions du paysage par ceux qui l'habitent — 49
1 Le Plan de paysage du Grand Douaisis, un document élaboré de façon participative 50
2. Les outils de la démarche participative 51
3. Perceptions des paysages miniers et industriels 56
4. Perceptions du patrimoine industriel : des cathédrales d'acier entre fascination et territoire du risque 58
5. Perceptions des espaces urbanisés : des points de vue nuancés 60
6. Perceptions des milieux naturels et des paysages agricoles 62
7. Perceptions des milieux aquatiques : des paysages apaisants à valoriser 64
8. Synthèse : quatre perceptions majeures 66

IV. Les grands ensembles paysagers du Grand Douaisis — 69
Introduction : Qu'est-ce qu'un « grand ensemble paysager » ? 70
Le Grand Douaisis : une mosaïque de paysages 72
Des ensembles paysagers qui traversent les ensembles administratifs 74
1. La Pévèle et la plaine de la Scarpe 76
2. Les paysages miniers et industriels 106
3. Douai intra-muros et son agglomération 138
4. L'Ostrevent 148

V. Les lieux à fort enjeu paysager — 171
1. Les franges 172
2. Les portes 174
3. Les linéaires 176
4. Les paysages remarquables de la plaine de la Scarpe 182
5. Synthèse 188

VI. Annexes — 191
1. Protections patrimoniales 192
2. Convention européenne du paysage 194
3. Acronymes 196

I. Introduction

I.1 LE GRAND DOUAISIS : OÙ EST-CE ?

Le syndicat mixte du ScoT du Grand Douaisis rassemble un territoire vaste d'envrion 425 km² comptant 220 000 habitants, à une vingtaine de kilomètres au sud de Lille et 180 km au nord de Paris. Il rassemble 56 communes, partagées en deux intercommunalités (la CAD et la CCCO) dans le département du Nord, région Hauts-de-France.

LE GRAND DOUAISIS
DANS LES ENSEMBLES
PAYSAGERS DU
NORD-PAS-DE-CALAIS

Grand Douaisis
Limite d'ensemble paysager

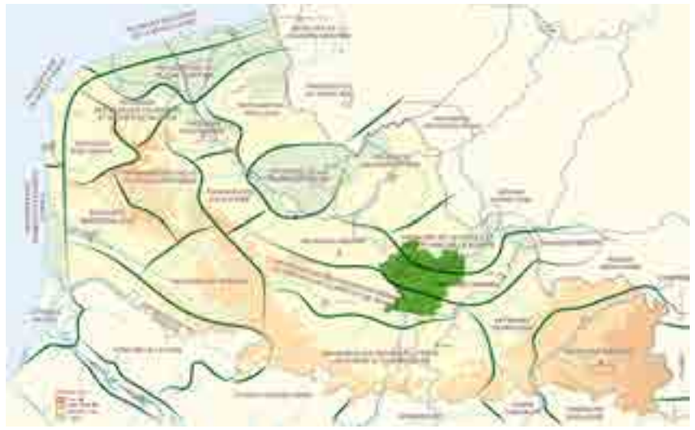

ENTITÉS ADMINISTRATIVES

Douaisis agglo
Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO)
Périmètre historique du Bassin minier
Parc naturel régional Scarpe-Escaut (PNR SE)
Limite communale

LE GRAND DOUAISIS SUR LA CARTE IGN 1/25000

Territoire du Syndicat mixte du ScoT Grand Douaisis

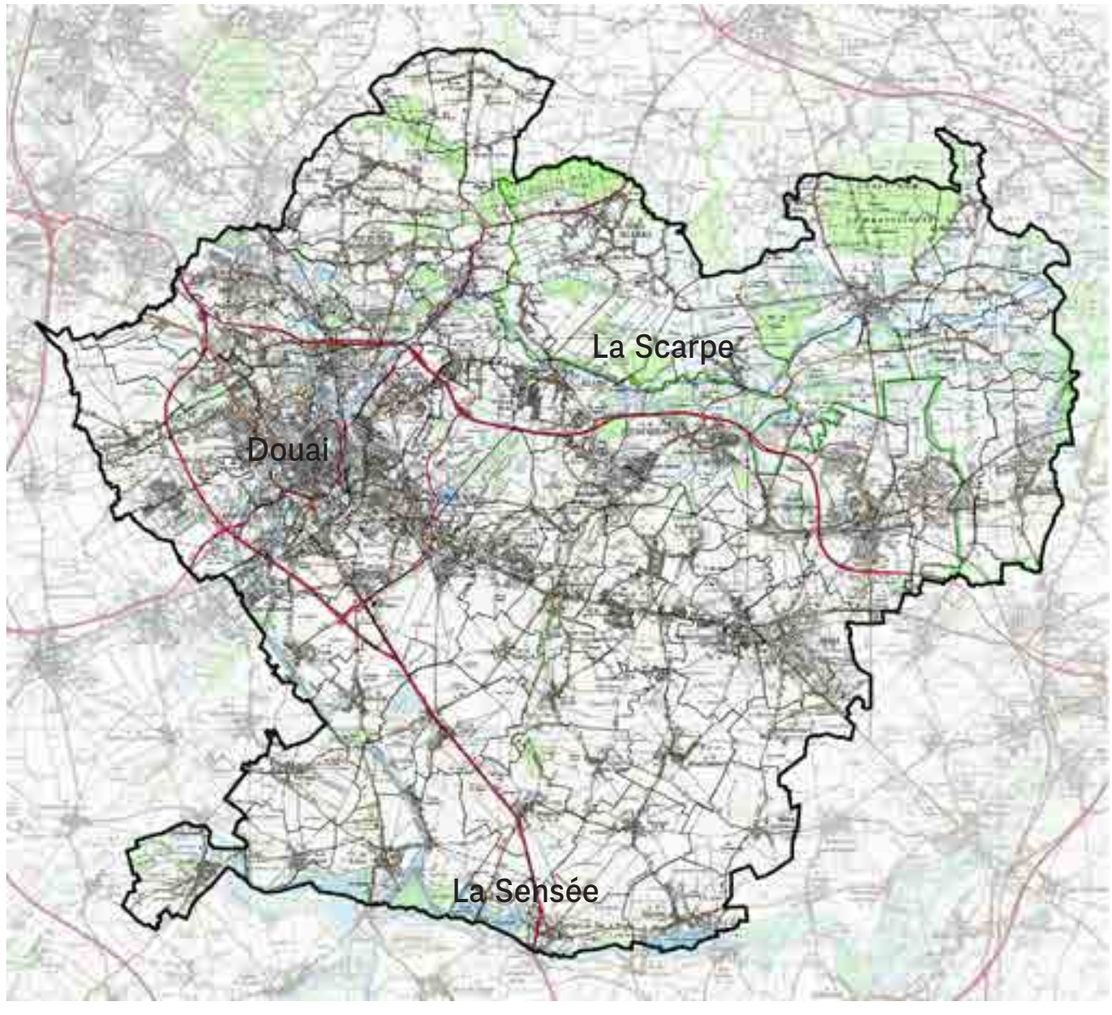

I.2 QU'EST-CE QUE LE PAYSAGE ?

«PAYSAGE», UN MOT POLYSÉMIQUE

Tantôt employé de façon imagée (par exemple, « le paysage politique français » ou « le paysage numérique »), tantôt employé par les artistes, les géographes, les paysagistes ou les politiques selon des acceptions variées, le mot « paysage » envahit les discours, les lois ou les documents de planification territoriale et urbaine, mais reste difficile à cerner. Quelques définitions permettront d'y voir plus clair. On retiendra d'ores et déjà que le paysage est façon d'éprouver et d'apprécier l'espace, et qu'il est donc autant question d'émotion que de raison et de culture.

CE QU'EN DISENT LES DICTIONNAIRES

Dictionnaire Petit Robert de la langue française. 2008.
« Nom masculin. 1. Partie d'un pays que la nature présente à un observateur. 2. Tableau représentant la nature et où les figures (d'hommes ou d'animaux) et les constructions (« fabriques ») ne sont que des accessoires. 3. Aspect général. »

Michel Conan. Dictionnaire historique de l'art des jardins. Éditions Hazan
« Paysage, n.m. (XVIe siècle, dérivé de pays)
1. Terme désignant un genre de peinture inventé par les artistes d'Europe du Nord à la Renaissance, puis repris et développé par les écoles italiennes et l'école classique française.
2. Par extension on appelle ainsi, à partir du XVIIe siècle, une étendue de pays que l'on découvre d'un seul regard.
3. Ce sens a encore été étendue au XIXe siècle afin de désigner des territoires qui présentent à l'observation des caractéristiques communes. On désigne ainsi des ensembles de territoires qui seraient impossibles à découvrir d'un seul regard (exemple : paysage d'openfields, paysage de vallée alpine, etc.) »

Dictionnaire mondiale des images.
Sous la direction de Laurent Gervereau. Nouveau monde éditions. 2006.
Extrait d'un article rédigé par Sonia Keravel, paysagiste dplg et docteur en géographie.
« L'usage veut qu'on emploie le mot « paysage » l'environnement physique dans son aspect matériel et sa représentation, l'image de ce même environnement. Cette ambiguité sémantique interroge et peut expliquer en partie, les polémiques contemporaines entre tenants de l'objectivité des paysages et partisans de leur subjectivité. Subjectif ou objectif, naturel ou culturel, la question du paysage se pose en ces termes en Occident. »

CE QU'EN DISENT QUELQUES THÉORICIENS

Court traité du paysage. Alain Roger. Éditions Gallimard. 1997.
« [...] un paysage n'est jamais réductible à sa réalité physique — les géosystèmes des géographes, les écosytèmes des écologues, etc. —, la transformation d'un pays en paysage suppose toujours une métamorphose. En d'autres termes, le paysage n'est jamais naturel, mais toujours surnaturel, dans l'acception que Baudelaire donnait à ce mot. [...] Un pays n'est pas, d'emblée, un paysage, et il y a de l'un à l'autre toute l'élaboration de l'art. »

L'homme dans le paysage. Alain Corbin. Éditions du Seuil. 2001.
« Le paysage est façon d'éprouver et d'apprécier l'espace. [...] Mais le paysage ne se réduit pas à un spectacle. Le toucher, l'odorat, l'ouïe surtout, sont aussi concernés par la saisie de l'espace. Tous les sens contribuent à construire les émotions que celui-ci procure. [...] La notion de paysage est floue. Les géographes, quand ils l'évoquent, décrivent ce qui s'impose avec le plus d'évidence : c'est-à-dire ce qui ressortit à la morphologie et à l'écologie. [...] Longtemps a dominé cette notion de paysage défini par sa matérialité, puis la réflexion s'est compliquée grâce à l'intervention des philosophes, sociologues, des anthropologues.
Le paysage est manière de lire et d'analyser l'espace, de se le représenter, au besoin en dehors de la saisie sensorielle, de le schématiser afin de l'offrir à l'appréciation esthétique, de le charger de significations et d'émotions. En bref, le paysage est une lecture, indissociable de la personne qui contemple l'espace considéré. Évacuons donc, ici, la notion d'objectivité. L'appréciation individuelle peut se référer à une lecture collective. Toute société a besoin de s'adapter au monde qui l'entoure. »

CE QU'EN DIT L'UNION EUROPÉENNE

« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations. »[1]

Cette définition, qui figure en préambule à la Convention de Florence — communément appelée Convention du paysage —, ne prétend pas à l'universalité, mais indique le sens dans lequel le mot est employé dans la Convention et, depuis, par les pouvoirs publics des pays membres de l'Union européenne.

SYNTHÈSE

En complément de ce petit panorama de la notion de paysage, on pourra se référer aussi à ce qu'en ont dit, depuis des millénaires, les écrivains, les artistes, les géographes ou les paysagistes.

S'il est un point sur lequel tous s'accordent, c'est que le paysage résulte de l'action de l'homme et qu'il est en constante évolution depuis toujours. Il ne saurait donc y avoir de paysage originel ou « naturel ».
C'est pourquoi le paysage est aujourd'hui un objet de négociation de l'espace face aux questions posées par l'évolution constante de la société. Le Plan de payage en est l'illustration.

[1] Source : Convention de Florence. 2000. Texte complet du préambule et de l'article 1 du chapitre 1 de la Convention en annexe.

II. Les représentations du paysage du Grand Douaisis, aujourd'hui et autrefois

LE PAYSAGE, UNE HISTOIRE DE SES REPRÉSENTATIONS

« Le paysage n'est pas simplement un assemblage d'objets matériels visibles par l'œil humain, mais tout autant le spectacle que perçoit un observateur pourvu d'une sensibilité : son regard est parfois bienveillant, souvent conditionné par des préjugés. L'histoire du paysage est aussi l'histoire des modes de représentation » [1].

Le paysage du Grand Douaisis ayant fait l'objet d'un très grand nombre de représentations, sous des formes très variées — peintures, dessins et gravures, cartes postales, cartulaire, cartes thématiques, photographies d'artistes ou de tourisme, chansons, logos, etc. — et ce depuis plusieurs siècles, le regard que portent aujourd'hui ses habitants et ses visiteurs est nécessairement modelé, sculpté par ces images. Notre jugement de goût sur le paysage dépend — au-moins en partie — de ces images.

Cependant, ces images évoluent au cours de l'histoire et de notre sensibilité. C'est ainsi que, par exemple, les terrils sont aujourd'hui envisagés par beaucoup comme des formes identitaires, dont le cône pur ou recouvert de végétation apparaît comme un monument qui orne et organise le paysage, témoignent de son histoire, alors qu'ils furent longtemps considérés comme de spectaculaires tas de déchets laids et sales. C'est pourquoi, en retour, les images de paysage les plus récentes nous renseignent sur la manière dont sont aujourd'hui appréciés les paysages, et quels sont les motifs paysagers les plus valorisés.

[1] Source : Centre historique minier de Lewarde (www.chm-lewarde.com/fr).
[2] Court traité du paysage. Alain Roger. 1997. Éditions Gallimard.
[3] L'homme dans le paysage. Alain Corbin. 2001. Éditions Textuel

II.1 LA PLATITUDE

L'idée selon laquelle le Nord de la France — donc le Grand Douaisis — est un territoire parfaitement plat est profondément ancrée dans l'imaginaire collectif. La chanson de Jacques Brel en est sans doute l'une des évocations les plus fortes et les plus célèbres.

Le plat pays

[...]

Avec des cathédrales pour uniques montagnes
Et de noirs clochers comme mâts de cocagne
Où des diables en pierre décrochent les nuages
Avec le fil des jours pour unique voyage
Et des chemins de pluie pour unique bonsoir
Avec le vent d'ouest écoutez-le vouloir
Le plat pays qui est le mien

Avec un ciel si bas qu'un canal s'est perdu
Avec un ciel si bas qu'il fait l'humilité
Avec un ciel si gris qu'un canal s'est pendu
Avec un ciel si gris qu'il faut lui pardonner
Avec le vent du nord qui vient s'écarteler
Avec le vent du nord écoutez-le craquer
Le plat pays qui est le mien

[...]

Jacques Brel, 1962.

La chanson évoque le paysage de la région d'où venaient ses ancêtres paternels : la Flandre-Occidentale, qui n'est dotée d'aucun vallonnement. Mais, par extension, on peut y voir une évocation de toute la Belgique et du Nord de la France.

II.2 EN CONTRE-POINT À LA PLATITUDE : LES VERTICALES

1. LES CHEMINÉES D'USINE ET LES TERRILS

Sur ce territoire dont la platitude peut, à la longue, sembler angoissante, tout objet un tant soit peu dressé devient une fière verticale qui s'oppose à l'horizon, que ce soit un beffroi, un arbre, une cheminée d'usine ou un terril pointu.

[1] Auby. Carte postale. Début du XXe siècle. Source : www.delcampe.fr
[2] N°1 Usinor. Wrobel. XXe siècle. Source : Musée de Denain.

[1] Fours à coke de Thiers. A. Bouroux. XXe siècle. Source : DREAL NPDC.

2. LE BEFFROI DE DOUAI

C'est pourquoi on peut se demander si les beffrois du Nord, dont celui de Douai est un bel exemple, n'ont pas pour utilité première de lancer une verticale dans le ciel qui servira de repère à plusieurs kilomètres à la ronde et organisera le paysage autour de lui.
Idée que la photographie au format ultra-panoramique qui figure sur le site internet de l'office de tourisme de Douai exprime clairement, en valorisant dans la même image l'immensité de la plaine et la verticalité du beffroi. Mais ce qui est valable pour le beffroi l'est aussi pour les églises: étonnament longs et pointus, leur clochers rivalisent de verticalité, que ce soit sur les cartes postales du début du XXe siècle ou sur le cartulaire du Duc Charles de Croÿ (début du XVIIe siècle).

1

2

3

4

5

[1] Ancien logo de la CAD.
[2] Logo actuel de la CAD.
[3] Douai. Début du XXe siècle. Source: www.delcampe.fr

[4] Le beffroi de Douai. Camille Corot. 1871. Le Louvre.
[5] Douai. XXIe siècle. Source: www.douai.fr

3 LES CLOCHERS

7

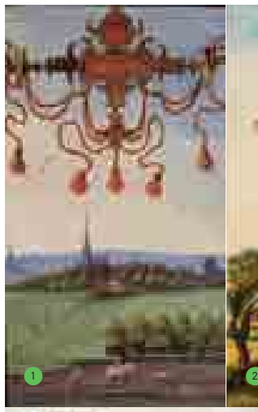

1

2

3

4

5

6

[1] Cartulaire du Duc Charles de Croÿ. 1603. Masny.
[2] Cartulaire du Duc Charles de Croÿ. 1603. Marchiennes.

[3, 4, 5 et 6] Arleux, Cantin, Warlaing et Cuincy. Cartes postales. Début du XXe siècle. Source: www.delcampe.fr
[7] Entrée solennelle du roi Louis XIV et de la reine Marie-Thérèse à Douai, le 23 août 1667. Adam Frans Van der Meulen

II.3 DES PAYSAGES TRANSFORMÉS PAR LA GUERRE

1. DES DÉGÂTS RÉELS ET VISIBLES

Si le Grand Douaisis fut sans doute moins détruit que d'autres territoires du Nord et de l'Est de la France durant la première et la seconde guerre mondiale (cf. carte ci-contre), les dégâts n'en sont pas moins réels et visibles. Nombre d'images ont exploité la caractère effrayant mais aussi pittoresque de ces destructions. Les cimetières évoquent aussi la guerre et ses ravages, mais sur un mode plus spirituel et symbolique.

1

2

3

4

5

[1] Carte postale. Fresain. Après 1918. Source: www.delcampe.fr
[2] Carte postale. Roost-Warendin. Après 1918. Source: www.delcampe.fr
[3] Carte postale. Fressain. Après 1918. Source: www.delcampe.fr
[4] Carte postale. Bugnicourt. Après 1918. Source: www.delcampe.fr
[5] Carte postale. Auby. Après 1918. Source: www.delcampe.fr

LIEUX DE BATAILLE LORS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

- Extrême avancée allemande en 1914
- Front en octobre 1914
- Front à l'armistice (1918)
- Zones de fronts de 1914 à 1918
- Grandes batailles
- Grand Douaisis

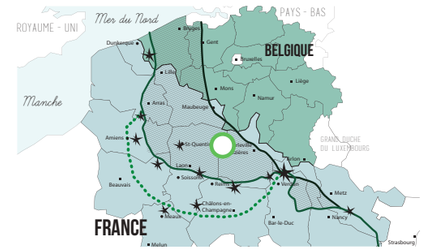

LES RÉGIONS DÉVASTÉES APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Village disparu
Localité démolie
Bâtiment important disparu (usine, ferme, gare)

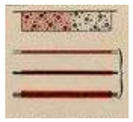

Bois (disparu ou coupé)
Voies inutilisables (route, voie ferrée, canal)

Grand Douaisis

N

2

3

[1] Carte. Source: dossier de candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
[2] Photographie. Source: Toporama paysagistes dplg
[3] Carte spéciale des régions dévastées [extrait]. Auteur: France. Service géographique de l'armée. Éditeur: Service géographique de l'armée, Paris. Date d'édition: 1920 Échelle: 1/50 000. Source: Gallica / BNF.

2. LA RECONSTRUCTION, UNE FIERTÉ

La Reconstruction d'après la Seconde Guerre mondiale marque l'apparition d'un bâti dont la valeur est, aujourd'hui, souvent mal perçue. Née dans l'urgence et influencée par l'industrialisation, l'architecture de l'après-guerre est pourtant le fruit d'un grand soin dans sa conception et sa construction. Elle témoigne d'un travail et d'une créativité qui peut paraître surprenante, compte tenu des conditions de précarité de la période d'après-guerre. Elle suscita, en son temps, une certaine fierté.

3. UNE ARCHITECTURE DE LA PRÉFABRICATION

Au cours des deux guerres mondiales, la France a perdu une grande partie de ses artisans (charpentiers, maçons, menuisiers, etc.) et de ses savoirs-faire, parfois très anciens, liés aux techniques du bâtiment. Face à l'urgence de relogement des populations sinistrées, cette carence de main d'œuvre va encourager une préfabrication et une normalisation de ses systèmes constructifs.

4. UNE ARCHITECTURE QUI SOIGNE LE DÉTAIL

Toutefois, conscients des effets éventuellement néfastes de standardisation des mises en œuvre industrielles, architectes et ingénieurs vont s'attacher à développer les modénatures des bâtiments en y introduisant un rapport privilégié et permanent à l'art et à l'artisanat d'art. Ainsi les éléments de second œuvre accompagnant l'expression des bâtiments, ferronneries, balcons, corniches, garde-corps, enrichiront-ils le langage architectural de la Reconstruction. La qualité de ces détails s'opposera souvent à des expressions de façades nettement plus sobres dans leurs traitements. Sobriété dont témoignent aussi bien l'ensemble urbain formé par la gare de Douai et les immeubles qui bordent son parvis — parés de brique — que par les immeubles de la Place d'Armes, qui ne sont pas sans rappeler l'architecture reconstruite du Havre.

5. UNE ARCHITECTURE QUI EXPRIME UN IDÉAL

L'adhésion à des sentiments plus cosmopolites (encouragée par les théories de l'architecture internationale d'avant-guerre) constitueront les bases de la conception architecturale de ce monde nouveau. Dès lors, la Reconstruction réunira, le plus souvent, des savoirs-faire locaux (par exemple la brique) et des cultures plus universelles afin d'en tenter une généreuse synthèse. Par exemple, les immeubles de la Place d'Armes de Douai présentent un style résolument moderne (angles droits, absence de toit, minimalisme voire absence d'ornements, recours au béton), mais dont les volumes et les alignement s'inscrivent dans la continuité de la place Charles-de-Gaulle déjà présente. Ils s'alignent, de façon mitoyenne, sur les tracés des rues anciennes et adoptent des gabarits traditionnels (R+2, commerce en rez-de-chaussée). Et les logements disposent de tout le confort de l'époque.

[1] Photographie affichée en grand format dans les couloirs de la gare SNCF de Douai. 2017. Carte postale qui magnifie la Reconstruction à Douai tout en valorisant, par contraste, l'architecture du beffroi (XIVe et XVe siècles). Source: couloir de la gare SNCF de Douai.

[2] Carte postale. Années 1950. Source: www.delcampe.fr

[1] Carte postale. Années 1960. Source: www.delcampe.fr

II.4 LA SCARPE ET LA SENSÉE : ÉPINES DORSALES DE DOUAI ET DU DOUAISIS

Si aucune — ou presque aucune — carte ancienne de Douai n'a placé le nord en haut, c'est bien parce que l'urbanisme de la ville ne se comprend pas grâce aux points cardinaux mais, avant tout, par la présence de la Scarpe. Placée verticalement sur la carte, la Scarpe donne à comprendre la trame viaire de Douai, orthogonale, qui se cale sur l'orientation de la rivière. Même si, aujourd'hui, le rôle de la Scarpe est moins prédominant dans l'urbanisme et la vie quotidienne de Douai, la rivière reste une référence.

Puis, en traversant le Douaisis dans sa longueur, en collectant une grande partie des eaux pluviales de son territoire, et en étant une voie de communication privilégiée, la Scarpe s'apparente à une colonne vertébrale du territoire. Au sud du Grand Douaisis, la Sensée joue le même rôle que la Scarpe.

N

Grand Douaisis
Eau

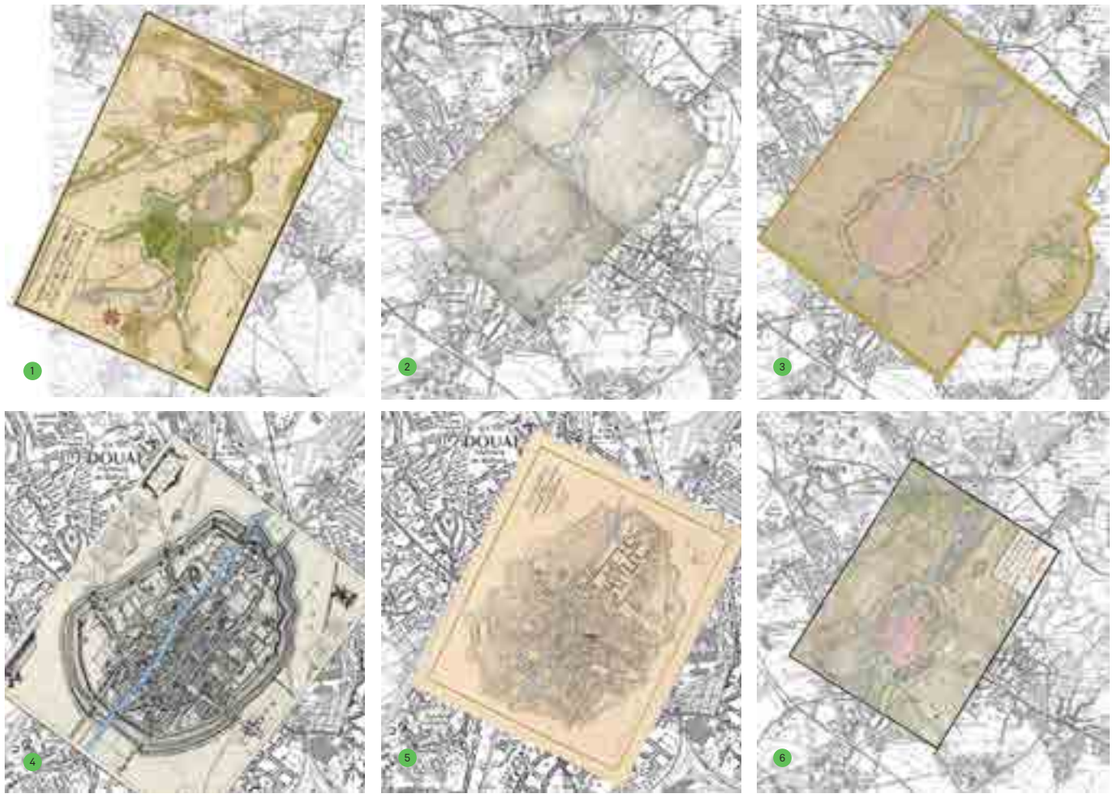

[1] 1720-1729.
[2] XVIIIe siècle.
[3] XVIIIe siècle.
[4] 1847
[5] 1850.
[6] 1737.
Sources : BNF / Gallica.

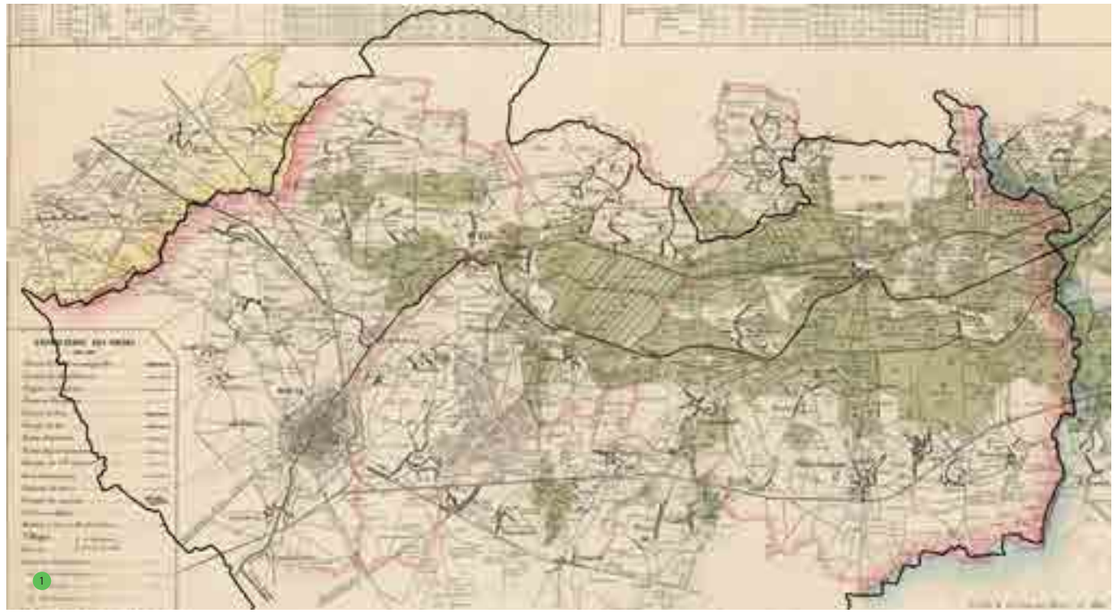

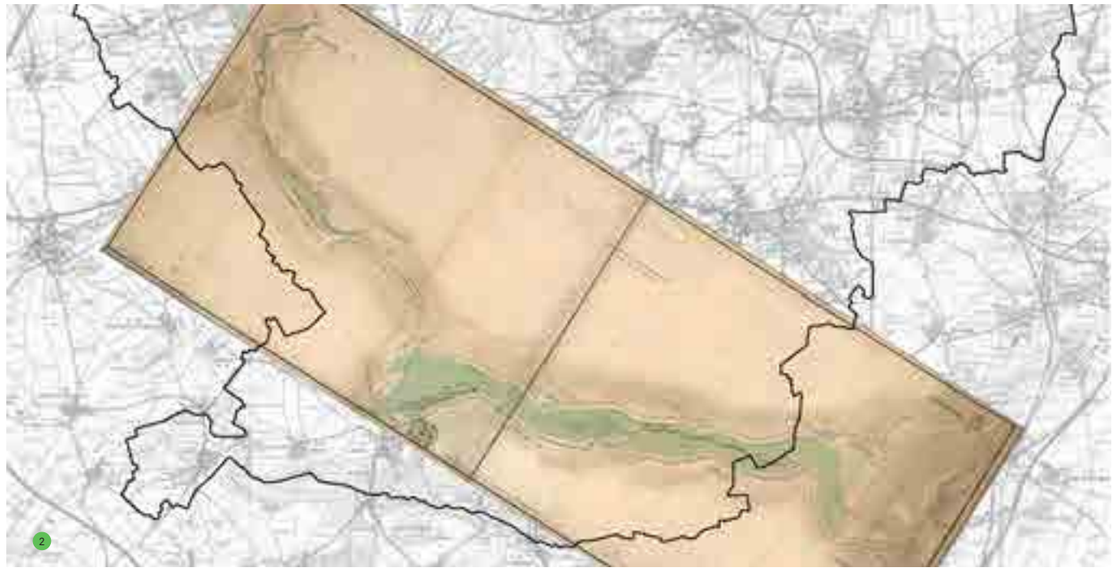

[1] Source : BNF.
[2] Source : BNF / Gallica et carte IGN 1 / 25 000.

II.5 L'EAU PARTICIPE D'UN LIEN SOCIAL

Si le Parc naturel régional porte le nom de « Scarpe-Escaut », c'est bien parce que ces deux rivières fédèrent et structurent le territoire, que ce soit par leur bassin versant, leur histoire, les activités humaines qu'elles ont engendré ou les paysages qu'elles ont contribué à modeler.

[1] Carte postale. Début du XXe siècle. Arleux. Source: www.delcampe.fr
[2] Carte postale. Début du XXe siècle. Brunémont. Source: www.delcampe.fr
[3] Carte postale. Début du XXe siècle. Aubigny-au-bac. Source: www.delcampe.fr
[4] Carte postale. Début du XXe siècle. Marchiennes. Source: www.delcampe.fr

II.6 LES COURS D'EAU CANALISÉS ET LES CANAUX : DES PAYSAGES INDUSTRIELS

Si l'eau incite au loisir et à la villégiature tout en favorisant le lien social, elle est d'abord un moyen de développer l'industrie en facilitant le transport des marchandises, voire des personnes. Il s'ensuit une forte anthropisation des cours d'eau participant de paysages industriels.

[1] Carte postale. Arleux. Milieu du XXe siècle. Source: www.delcampe.fr
[2] Carte postale. Marchiennes. Début XXe siècle. Source: www.delcampe.fr
[3] Carte postale. Marchiennes. Début du XXe siècle. Source: www.delcampe.
[4, 5 et 6] Carte postale. Auby. Début du XXe siècle. Source: www.delcampe.fr
[7] Le canal de l'Escaut. Lucien Jonas. XXe siècle. Source: Musée de Denain.
[8] Source: Centre historique minier.

II.7 L'EAU COMME ÉLÉMENT D'UN PAYSAGE PITTORESQUE

Mieux que d'autres, Camille Corot a su saisir la beauté sobre et évanescente des paysages humides du Nord, et notamment du Douaisis. Un séjour à Arleux, chez un ami, lui a donné l'occasion de peindre de nombreux paysages.

[1] Marais d'Arleux du Nord. Camille Corot. 1871.
[2] Une vue d'Arleux depuis les marais de Paluel. Camille Corot.
[3] Paysage à Arleux du Nord.
[4] Le pont de trysts. Camille Corot.
[5] Planque près de Douai. Camille Corot.
[6] Le marais à Arleux. Camille Corot. 1871.

II.8 L'EAU COMME LIEU DE VILLÉGIATURE

Dans un territoire très urbanisé et peuplé comme celui du Grand Douaisis, l'eau crée des paysages de nature qui délassent, reposent le corps et l'esprit sans qu'il soit nécessaire de traverser la France à la recherche d'une lointaine plage.

[1] Carte postale. Début du XXe siècle. Brunémont. Source: www.delcampe.fr
[2] Carte postale. Années 1960. Marchiennes. Source: www.delcampe.fr
[3] Carte postale. Début du XXe siècle. Arleux. Source: www.delcampe.fr
[4] Carte postale. Début du XXe siècle. Aubigny-au-bac. Source: www.delcampe.fr

II.9 DES ROUTES PAVÉES ET SINUEUSES

Dans l'imaginaire collectif, le Nord reste associé à la course cycliste «Paris-Roubaix», dont les routes étroites et pavées, souvent boueuses ou poussiéreuses, sont les véritables stars. Quelques sections pavées traversent l'est du Grand Douaisis.

N

Limite du Grand Douaisis
Sections pavées

[1] Plan de l'itinéraire de la course Paris-Roubaix 2016. Source: www.letour.fr/paris-roubaix
[2] Source: www.letour.fr/paris-roubaix

[1 et 2] Photographies. Paysages industriels, Hornaing. Jean-Pierre Gilson. Éditions CRP, Douchy-les-Mines, 1984.

II.10 DES ROUTES LONGUES ET RECTILIGNES

Moins célèbres, les grandes routes rectilignes bordées d'arbres ont façonné certains paysages du Grand Douaisis. Il en reste quelques unes, notamment au sud de Marchiennes. L'arbre dialogue avec l'immensité du ciel, avec l'horizon, et le tracé rectiligne de la route souligne la platitude

[1, 2 et 3] Cartes postales. Marchiennes. Début du du XXe siècle. Source: www.delcampe.fr

du relief. La route devient un évènement dans le paysage. Émile Zola en avait une brève évocation dans son roman Germinal: «la grande route de Marchiennes à Montsou, dix kilomètres de pavé coupant tout droit»

[1] Course Paris-Roubaix. 1920.
[2] Carte postale. Brunémont. Début du du XXe siècle. Source: www.delcampe.fr

[3] Carte postale. Marchiennes. Début du XXe siècle. Source: www.delcampe.fr

[1] Route de Sin-le-noble près de Douai. Peinture. Camille Corot. 1873.

II.11 L'ACTIVITÉ MINIÈRE : LES TERRILS ET LES CHEVALEMENTS, DES SILHOUETTES DEVENUES DES EMBLÈMES

1

Grand Douaisis

« Le regard globalement négatif que porte le grand public sur la qualité de ce paysage a été forgé par les représentations qu'en donne la littérature [...]. C'est au milieu du XXe siècle que se sont constitués les grands terrils du pays noir : pourtant, leur caractère effrayant de montagne de déchets passe aujourd'hui au second plan derrière leur rôle de marqueur identitaire du paysage minier en cours de verdissement. »
Centre historique minier de Lewarde.

« Vers la droite, le terril barrait la vue, colossal comme une barricade de géants, déjà couvert d'herbe dans sa partie ancienne, consumé à l'autre bout par un feu intérieur qui brûlait depuis un an, avec une fumée épaisse, en laissant à la surface, au milieu du gris blafard des schistes et des grès, de longues traînées de rouille sanglante. »
Germinal. Zola. 1885.

2

[1] Carte topographique d'ensemble du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais. 1924. Source : BNF / Gallica.
[2] Page d'accueil du site internet du Centre historique minier, à Lewarde. Les chevalements comme emblèmes du centre historique et de la mine. NB. Nous n'avons pas recadré la photographie.

1

2

BASSIN MINIER
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL

3

[1] Auby. Carte postale. Milieu du XXe siècle
[2 et 3] « Terrils près de Douai ». Jacquemin. XXe siècle. Source : DREAL Hauts-de-France.
[3] Marque du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial » qui représente, à la fois, l'« empreinte » qu'ont eu trois siècles d'exploitation minière (le chiffre 3 apparaissant horizontalement) sur le territoire et deux terrils.

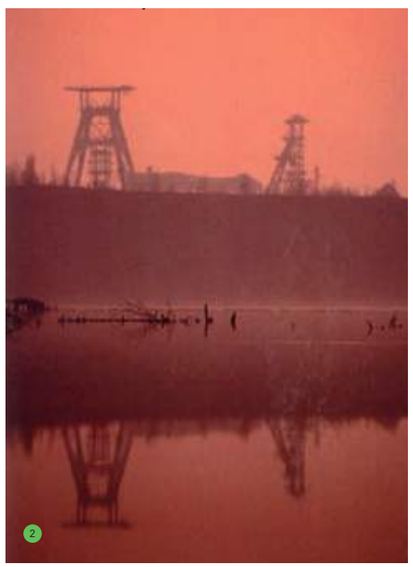

[1] Jean-Pierre Gilson, Paysages industriels, éd. CRP, Douchy-les-Mines, 1984.
[2] Carte postale PNR Scarpe-Escaut XXe siècle. S. Dhote.
[3] Paysage minier. Gaillard. XXe siècle. Source: musée d'Anzin.

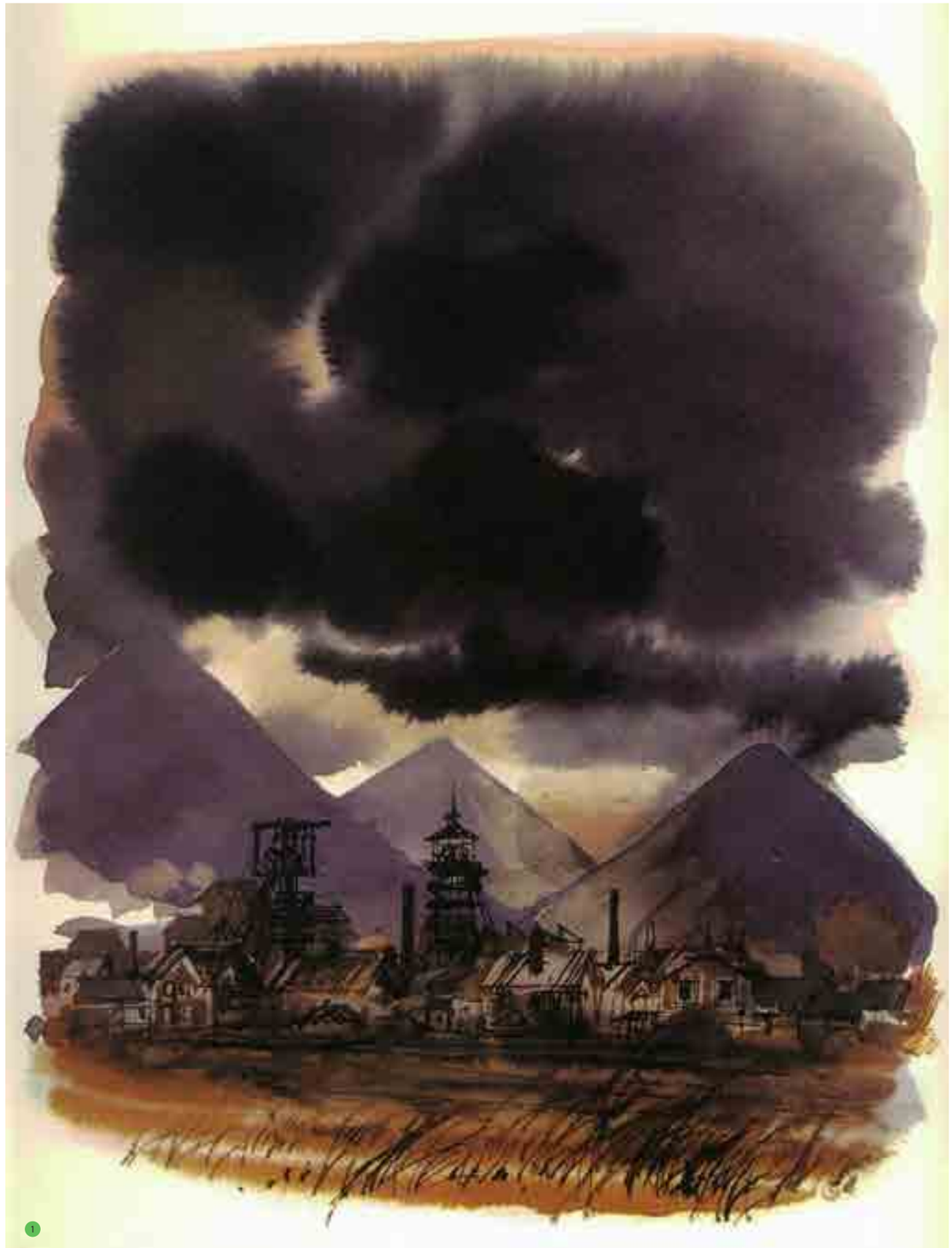

[1] Un terril sous un ciel menaçant. Leserre. XXe siècle.

II.12 ARCHITECTURE ET FORMES URBAINES MINIÈRES : LA RATIONNALITÉ

On imagine volontiers un urbanisme ultra-rationnel indissociable de l'activité minière, industrielle ou agricole au service duquel il s'organise (cf. ci-dessous). Mais l'efficacité de la ville n'empêche pas que ses architectures soient sophistiquées, ornées et soignées, que ce soit pour les ouvriers, les contre-maîtres ou les directeurs, et agrémentées de parcs et jardins.

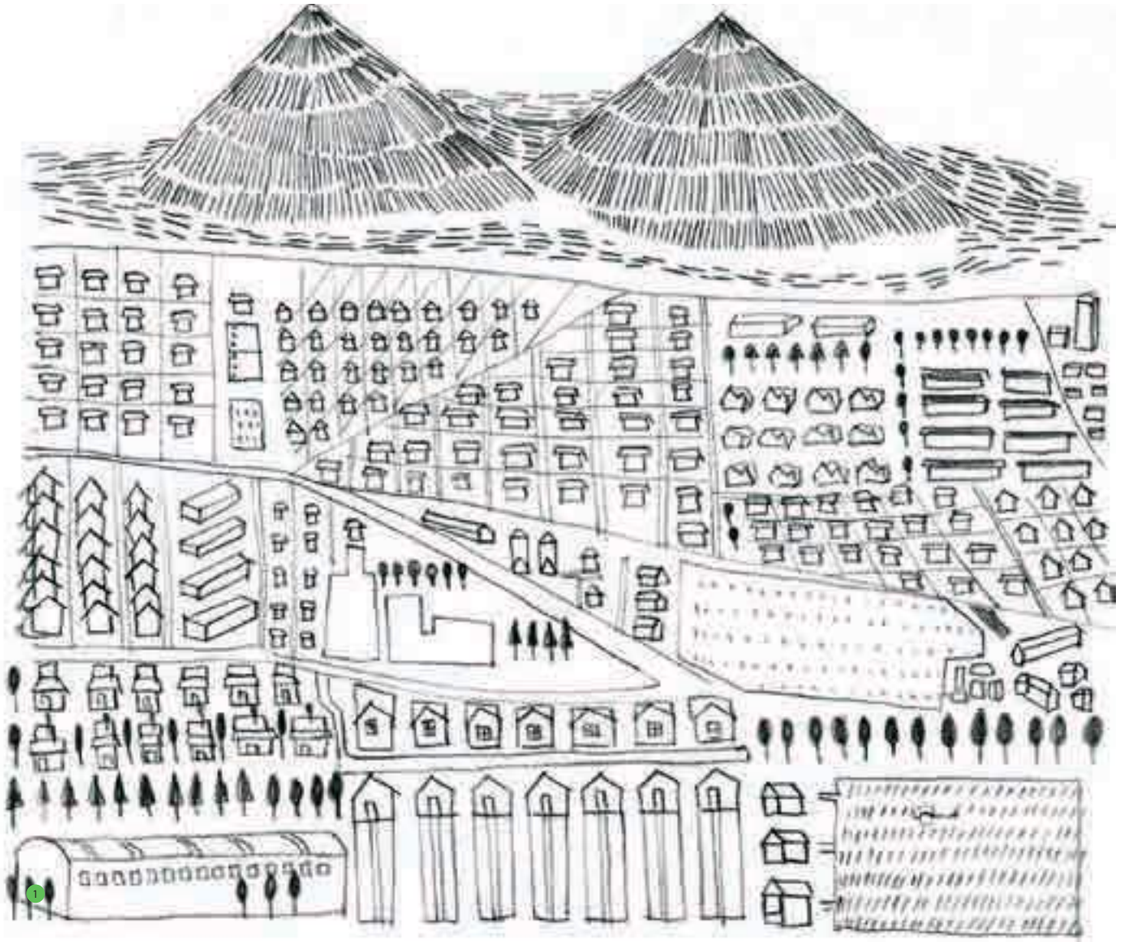

Dessin de Li Xiang

[1] Dessin de Li Xiang exprimant sans doute la façon dont l'auteur perçoit l'urbanisme et le paysage du bassin minier. Source : paysagistes-conseil de l'État

II.13 L'HABITAT : LES CITÉS INDUSTRIELLES

[1] Auby. Cité industrielle (cité Hauzeur). Carte postale. Début du XXe siècle. Source : www.delcampe.fr
[2] Lambres-lès-Douai. Cité industrielle. Carte postale. Début du XXe siècle. Source : www.delcampe.fr

II.14 LES USINES, DES « ARCHITECTURES-MONUMENT »

De formes minimales ou de formes complexes, les usines présentent des architectures qui évoquent des sculptures abstraites ou des objets dont le design serait tout entier au service d'une multitude de fonctions qui nous échappent. Caractères que les photographes de cartes postales ont su exploiter pour magnifier la forte capacité industrielle du Douaisis et exprimer la fierté qu'elle inspirait à ses habitants et au pays.

[1] Auby. Carte postale. Début du XXe siècle. Source: www.delcampe.fr
[2] Hornaing. Carte postale. Début du XXe siècle. Source: www.delcampe.fr
[3] Waziers. Carte postale. Début du XXe siècle. Source: www.delcampe.fr

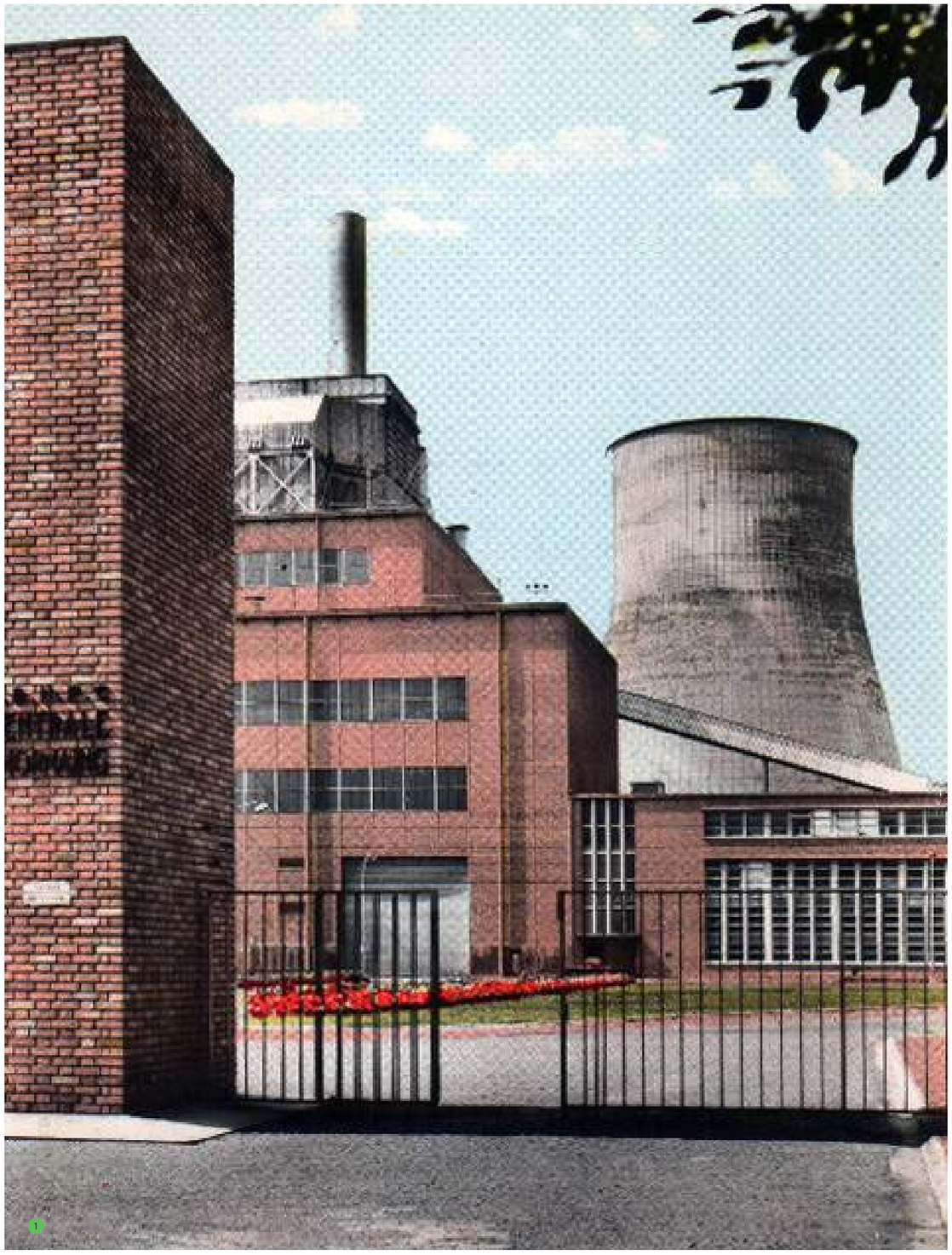

[1] Carte postale. Hornaing. XXe siècle. Source: www.delcampe.fr

II.15 L'AGRICULTURE

Les espaces agricoles figurent dans les images diffusées, par exemple, dans les documents de communication édités par les villages de l'Ostrevent, dont le territoire communal est en grande majorité occupé par un openfields. Bien souvent, les champs ne sont pas montrés pour eux-mêmes, mais en tant qu'écrin du village ou d'éléments plus emblématiques tels qu'un terril ou un cours d'eau. Cette relation entre les espaces agricoles et le village était similaire dans le cartulaire du Duc Charles de Croÿ.

[1] Logo du PNRSE. Source: PNR SE.
[2] Source: site internet de Bugnicourt.
[3] Cartulaire du Duc Charles de Croÿ. Début du XVIIe siècle. Villages de Arleux, Auberchicourt, Aubigny-au-Bac, Férin, Marchiennes, Masny, Pecquencourt, Villers-au-tertre, Vred, et Waziers.

La toponymie témoigne parfois de l'occupation de sol, de la configuration du relief ou de la morphologie urbaine. C'est le cas dans le Douaisis, avec une série de communes dont le nom se termine par *-court*. Ce suffixe, qui vient du latin cortile, a donné en français le courtil.
L'origine du courtil remonte au Moyen-Âge. À l'arrière des maisons, il répondait à de multiples fonctions: confection d'outils, bois de chauffage et de construction, protection contre les intempéries, parcage du bétail, etc. Jusqu'au XVIIIe siècle, le courtil a désigné les jardins.
On remarquera que ces villages se concentrent dans le sud du Grand Douaisis, l'Ostrevent. On remarquera aussi que ces courtils sont nettement représentés sur la carte d'État-Major, mais paraissent moins développés sur les photographies aériennes des années 1950.

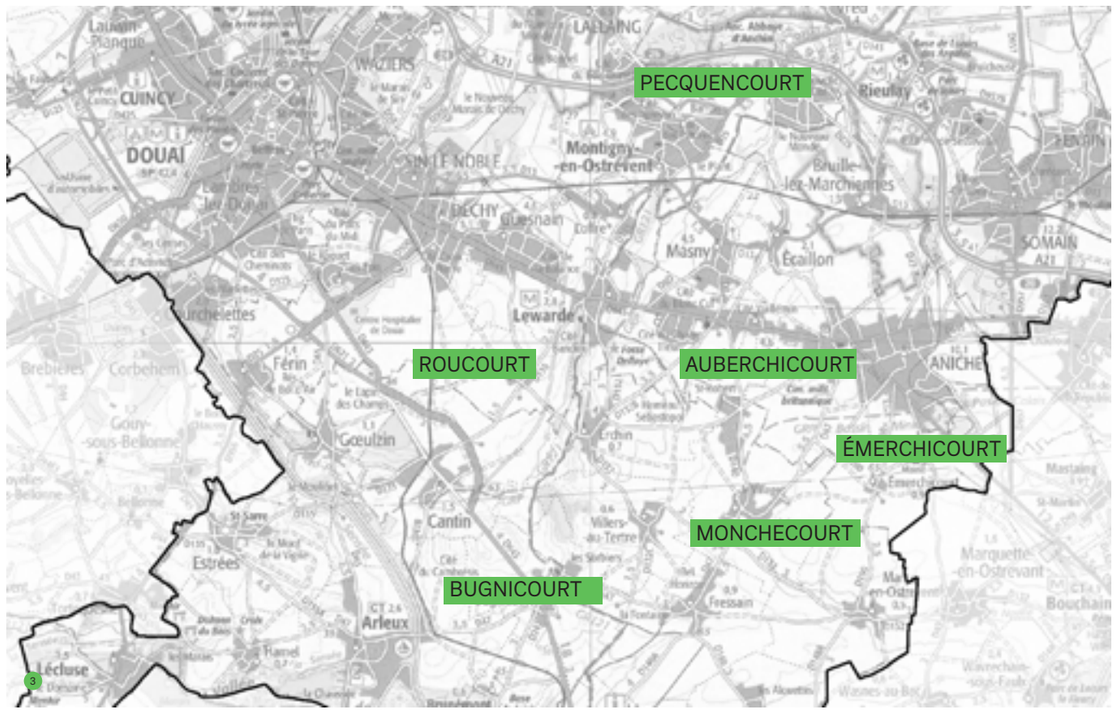

[1] Carte d'État-Major. Milieu du XIXe siècle.
[2] Monchecourt. Carte postale. Milieu du XXe siècle.
[3] Le suffixe -court dans les toponymes. Source: carte IGN.

II.16 LA NATURE

Signe des temps, les espaces naturels et néo-naturels occupent une part croissante dans la production d'images d'aujourd'hui. Les photographies ci-dessous, tirées des sites internet des communes de Rieulay et de Marchiennes, en témoignent. Sans doute cela s'explique-t-il par la montée en force de la conscience écologique et la volonté de rendre le territoire attractif, notamment auprès des touristes. Mais cela s'explique aussi par le sentiment qu'éprouvent beaucoup d'habitants du Douaisis selon lequel la nature sous toutes ses formes est rare et menacée dans un territoire fortement urbanisé. La transformation des lieux anthropisés en espaces de néo-nature devient alors une fierté pour les douaisiens mais aussi les élus locaux.

[1] Marchiennes. Photographies. Source: www.marchiennestourisme.fr
[2] Le terril des Argales, à Rieulay et Pecquencourt. Source: www.rieulay.fr

III. Les perceptions du paysage par ceux qui l'habitent

III.1 UN DIAGNOSTIC ÉLABORÉ DE FAÇON PARTICIPATIVE

1. LES FINALITÉS DE LA PARTICIPATION

Le diagnostic du Plan de paysage fut élaboré de façon participative. La démarche participative revêt un triple intérêt :
• Recueillir, auprès des habitants du Grand Douaisis et des multiples acteurs qui le rendent vivant, une multitude de connaissances sur le territoire, d'idées de projet et opportunités d'actions ainsi que leurs interrogations et espoirs.
• Donner la parole à chacun, impliquer dès l'origine tous ceux qui devront mettre en œuvre le Plan de paysage sur le long terme, et notamment les élus.
• Dégager un consensus sur les finalités du Plan de paysage.
D'une manière générale, la démarche participative permet de co-construire un projet qui sera choisi, et non subi.

2. SES MODALITÉS

Au cours des phases d'élaboration, les élus, les habitants et les « personnes-ressources » furent invités à participer sous diverses formes :
• Les Comités techniques. Ce sont des ateliers de travail se déroulant en salle et portant sur diverses thématiques (les unités paysagères, les tendances d'évolution du paysage, les enjeux, etc.).
• Les comités de pilotage. Ce sont des réunions au cours desquels le maître d'œuvre présente ses propositions et l'avancement de ses études. Ils sont le lieu de débats.
• Les « balades participatives ». Quelques habitants volontaires, originaires de tout le territoire et exerçant des métiers variés, participent à des visites de site animées par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. Au cours de ces balades, on (re)prend connaissance de la réalité du paysage pour le ressentir, le comprendre et en débattre.

L'élaboration d'un Plan de paysage nécessite une concertation ambitieuse. Nous nous sommes appuyés sur une démarche participative avec l'ensemble des forces vives du territoire : habitants, acteurs locaux, élus, usagers. Différents outils ont permis de partager le diagnostic du Plan de paysage et de l'alimenter.

III.2 LES OUTILS DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

1. LE BLOG : PARLONS PAYSAGE !

Un blog intitulé « Nos paysages évoluent, parlons-en » a permis à la fois de présenter, d'expliquer la démarche et de recueillir les contributions de l'ensemble des acteurs et habitants. Début février 2017 le blog avait reçu près de 1200 visites. Des contributions spontanées, de la part d'habitants, ont été faites directement sur le site. Elles ont alimenté le diagnostic.

[1] Page d'accueil du blog.

2. LETTRE D'INFORMATION ET SUPPORT DE COMMUNICATION

Créée en début de mission, cette lettre nous a permis de communiquer sur la démarche. Elle a été jointe aux différents courriels et distribuée à la foire de Douai début septembre 2016 en même temps qu'une invitation à participer aux balades.

1

2

[1] Lettre d'information
[2] Invitation aux balades

3. GUIDE À L'ATTENTION DES PERSONNES INSCRITES AUX BALADES

Un « petit guide à l'attention des personnes inscrites aux balades » a été envoyé par courriel à l'ensemble des participants et leur a été distribué au format papier le jour des rencontres. Support de réflexion, ce document comprenait : un récapitulatif explicitant la démarche de mise en place du plan de paysage, un guide d'observation, une carte du parcours et des points d'étapes envisagés, des supports d'écritures facilitant la prise de note durant la rencontre, un tableau à compléter en fin de parcours.

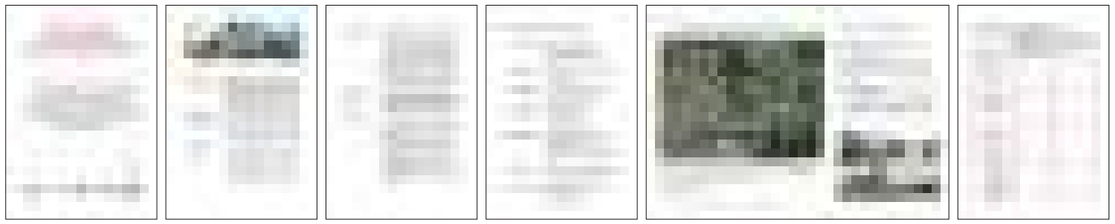

4. RECONDUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES

Des reconductions photographiques ont été réalisées afin d'alimenter la démarche et inciter les participants à apporter leurs contributions via le blog.

1

2

[1] Cité Les Asturies (Auby).
[2] Chapelle des Asturies (Auby)

5. PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES THÉMATIQUES

Des planches photographiques thématiques nous ont permis de susciter des débats au cours de nos différentes rencontres.

1

2

3

4

6. LES BALADES PARTICIPATIVES

Cinq balades participatives ont été organisées les 4, 5 et 6 octobre 2016, elles ont mobilisé plus d'une douzaine de participants chacune et on permis d'observer une diversité de problématiques et de motifs paysagers.

Les balades :
1. La Vallée de la Sensée : autour de Brunémont et d'Aubigny-au-Bac.
2. Le terril des Argales à Rieulay et Pecquencourt.
3. Dialogue entre pierres et eau à Auby.
4. Les abords de la RD 645 de Sin-le-Noble à Lewarde.
5. Entre activités minières et campagne à Lallaing.

Les participants ont pu s'exprimer et échanger sur :
• Les représentations liées aux territoires parcourus.
• L'évolution du paysage (usages, aménagements, architecture, etc.).
• Ce qui fait « qualité ».
• Des attentes, des pistes d'actions…

7. COMPTE-RENDU DES BALADES PARTICIPATIVES

Un compte-rendu des balades (cf. annexe 1) a fait suite à nos rencontres. Il avait pour objectifs principaux de :
• Retracer l'ensemble des échanges que nous avons eu au cours des balades.
• Restituer au mieux le ressenti et les remarques de l'ensemble des participants en restant fidèle au sens des propos et en montrant la pluralité des points de vue, même divergents.
• Traduire des éléments généraux concernant les paysages du Grand Douaisis et ses principales constituantes.
• Formuler les attentes futures des participants.

LES BALADES PARTICIPATIVES 1/3

5 BALADES QUI ONT PERMIS D'OBSERVER UNE DIVERSITÉ DE PROBLÉMATIQUES ET DE MOTIFS PAYSAGERS

1. LA SENSEE ET L'OSTREVENT : AUTOUR DE BRUNEMONT ET D'AUBIGNY

- Mardi 4 octobre 2016 à 10h00
- Point de départ : devant le restaurant L'Escale – 692 rue de l'Abbaye, 59151 Brunémont
- Déplacements : à pied
- Nombre de participants : 15

LES PRINCIPAUX POINTS OBSERVÉS

- Les bords de la Sensée
- Le camping en bordure de la Sensée
- La promenade rue de l'Abbaye
- Les cabanons rue de l'Abbaye
- Autour du marais d'Aubigny : le chemin boisé, la hutte de chasse, les points d'accès à l'eau, le paysage sur les surfaces agricoles…

2. LE TERRIL DES ARGALES A RIEULAY

- Mardi 4 octobre 2016 à 14h30
- Point de départ : La Maison du Terril - 42 Rue Suzanne Lannoy, 59870 Rieulay
- Déplacements : en vélos électriques
- Nombre de participants : 11

LES PRINCIPAUX POINTS OBSERVÉS

- Accès au site
- Modes de déplacements
- La plage
- Le kiosque
- Le point de vue sur la roselière
- Les bords de Scarpe

LES BALADES PARTICIPATIVES 2/3

3. DIALOGUE ENTRE PIERRES ET EAU A AUBY

- Mercredi 5 octobre 2016 à 14h00
- Point de départ : en face de la Mairie d'Auby
- Déplacements : à pied
- Nombre de participants : 12

LES PRINCIPAUX POINTS OBSERVÉS

- L'Hôtel de Ville
- L'église Notre-Dame
- La place du village
- Rue Calmette
- La clôture derrière le collège
- L'ancien cavalier
- Les bords de Scarpe
- Le quartier des Asturies
- Les pelouses métalicoles

4. LES ABORDS DE LA D645 DE SIN-LE-NOBLE A LEWARDE

- Jeudi 6 octobre 2016 à 10h00
- Point de départ : en face de la station « Sucrerie » (ligne A) à Sin-le-Noble
- Déplacements : à pied et en bus
- Nombre de participants : 11

LES PRINCIPAUX POINTS OBSERVÉS

- Lignes, formes, aménagements urbains
- La place de Dechy
- L'entrée de village à Lewarde

LES BALADES PARTICIPATIVES 3/3

5. LALLAING : ENTRE ACTIVITE MINIERE ET CAMPAGNE

- Jeudi 6 octobre 2016 à 14h30
- Point de départ : 19 rue de Clisson, 59167 Lallaing
- Déplacements : à pied
- Nombre de participants : 13

LES PRINCIPAUX POINTS OBSERVÉS

- La cité ouvrière du bois Durlez
- L'entrée de ville de Lallaing
- Terril de Germignies
- Les bords de la Scarpe et la campagne humide

[1] Bords de Scarpe.
[2] Nature domestiquée.
[3] Paysages urbains.
[4] Terrils.

III.3 PERCEPTIONS DES PAYSAGES MINIERS : ENTRE PATRIMOINE, ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ENJEUX DE LOISIRS

L'ensemble des documents et démarches présentés précédemment nous a permis de réaliser une analyse thématique qui éclaire la perception du paysage.

1. RENVERSEMENT D'IMAGE

Les trois siècles d'exploitation du charbon ont fortement redessiné le paysage et se lisent à travers différents éléments : terrils, chevalements, voies ferrées, cités minières, équipements collectifs…
Après la fermeture des mines, les terrils ont longtemps été considérés comme stigmatisants, souvenir douloureux d'un passé révolu que certains auraient voulu effacer de leur mémoire et du paysage.
La représentation du patrimoine minier a néanmoins fortement évolué ces deux dernières décennies. Aujourd'hui, ces collines artificielles emblématiques du passé minier représentent une identité forte du territoire et constituent plutôt une fierté. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012 en tant que « paysage culturel » a certainement contribué à ce renversement d'image.

2. AMÉNAGEMENTS DE TERRILS : DES AVIS TRANCHÉS

L'aménagement des terrils a donné lieu à des partis pris très différents. Le terril des Argales (à Rieulay et Pecquencourt), fortement dédié aux loisirs et au sport (plage, footing, balades, point d'observation…), est une destination de détente très prisée même si certains pensent qu'il a été « sacrifié au public ».
À l'opposé, le terril de Germignies reste fermé au public, ce qui est considéré comme plutôt regrettable. Pourtant, on reconnaît que c'est peut-être une condition nécessaire à la reconquête de ces espaces par la nature et à la préservation de leur « nouvelle » biodiversité. Une posture intermédiaire entre protection du site et possibilité d'y accéder pourrait être expérimentée avec une ouverture partielle sous condition.

Le poids des différentes remarques formulées par les participants (remarques positives / contraintes et regrets évoqués) a été schématisé par un nombre de ronds : plus le nombre de ronds est important, plus la remarque a été fréquente.

3. REMARQUES POSITIVES SUR LES TERRILS

THÉME : PAYSAGES MINIERS

●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●●
Termes associés :
valeurs historiques et patrimoniales - identités - fierté - bien aménagés – reconversion – valorisation – végétalisation – tourisme - loisirs…

4. CONTRAINTES ET REGRETS ÉVOQUÉS

●●
Termes associés :
non accessibles - sacrifiés.

5. LEURS ATTENTES POUR DEMAIN…

- Valoriser le patrimoine historique de la région.
- Ouvrir les terrils au public.
- Ne pas privilégier certains usagers.
- Développer leur potentiel touristique.

III.4 PERCEPTIONS DU PATRIMOINE INDUSTRIEL : DES CATHÉDRALES D'ACIER ENTRE FASCINATION ET TERRITOIRE DU RISQUE

1. PERCEPTION DISTANCIÉE

La vue sur une usine abandonnée ou en ruine, après le traumatisme induit par les nombreuses fermetures, reste pour beaucoup encore difficile à accepter. L'aspect « romantique » de ces bâtiments ne peut apparaître qu'à la condition d'avoir une perception suffisamment distanciée de ces structures en excluant les questions d'emplois ou de pollutions qui y sont rattachées. Les usines désaffectées ne bénéficient pas encore, comme les terrils, « du laps de temps » nécessaire à leur « réappropriation ». De plus, la question de leur réhabilitation ou de la réaffectation des terrains reste complexe, notamment du fait du temps long et des opérations lourdes nécessaires à la dépollution des terrains.

2. FASCINANTES ET INQUIÉTANTES

Reste que ces bâtiments apparaissent comme des lieux à la fois fascinants et inquiétants. Inquiétants car faisant planer une crainte de pollution et des risques de dégradation des conditions de vie. Fascinants parce qu'immenses et complexes ; ils témoignent, pour certains, d'une identité régionale.

3. MÉMOIRE

Que ces industries soient encore en activité ou non, de nombreux participants y rattachent des qualificatifs négatifs tant d'un point de vue esthétique (« s'intègrent mal dans le paysage », « décrépies », « moches ») qu'écologique (« polluantes »). Quelques participants apprécient néanmoins des structures considérées comme « jolies », « marrantes » voire « fascinantes ».
Au-delà de ces perceptions négatives, les participants souhaitent néanmoins conserver « la mémoire industrielle de la région » tout en procédant à la « dépollution » des friches industrielles et en luttant contre « leur multiplication ». Certains participants ont pointé la nécessité de mener une réflexion concernant l'éventuelle reconversion et / ou revalorisation de ces usines.

4. REMARQUES POSITIVES SUR LES USINES

5. CONTRAINTES ET REGRETS ÉVOQUÉS

6. LEURS ATTENTES POUR DEMAIN...

THÉME : PAYSAGES INDUSTRIELS

●●●
Termes associés : fascinantes – marrantes - jolies.

●●●●●●●●●●●●
Termes associés : mal intégrées dans le paysage, décrépies, polluantes, en friches ...

- Maintenir l'identité industrielle de la région.
- Requalifier les anciennes usines.
- Dépolluer les anciens sites industriels.
- Lutter contre la multiplication des friches.

III.5 PERCEPTIONS DES ESPACES URBANISÉS : DES POINTS DE VUE TRÈS NUANCÉS

Une opposition entre urbanisme traditionnel et nouveaux lotissements est mise en avant, le premier étant plus valorisée que les seconds.

1. NOUVEAUX LOTISSEMENTS : « L'ARCHÉOLOGIE D'UNE UTOPIE »

Les lotissements récents répondent encore aujourd'hui à un « idéal » partagé par de nombreuses personnes en terme d'habitat, à savoir : disposer d'une maison individuelle avec un parking, un bout de jardin et sans promiscuité de voisinage.
D'un point de vue architectural, ces alignements de maisons toutes identiques et « bon marché » ont souvent suscité des remarques négatives. Jugées comme « laides » et « sans âme », on leur reproche essentiellement leur « mauvaise » intégration dans le paysage et d'introduire une perte d'identité du territoire. De plus, cette forme d'urbanisme participe au mitage des campagnes et à l'étalement urbain, points jugés négatifs par de nombreux participants aux balades.
La question de l'espace public au sein de ces lotissements n'a été que très peu abordée. Reste que l'absence d'espaces de convivialité (le principal lieu de rencontre collective devenant souvent le centre commercial) et la quasi nécessité du « tout voiture » entrent en contradiction avec les souhaits de nombreuses personnes « d'un retour à plus de convivialité » ou le développement des modes de transport doux.

2. CITÉS : « TIRER PARTI DE L'EXISTANT »

À l'inverse des nouveaux lotissements, les anciennes cités bénéficient de perceptions quasi exclusivement positives. Considérées, au même titre que les terrils, comme un héritage de l'activité minière, leur rénovation est jugée comme un point positif permettant de « tirer parti de l'existant » tout en allant vers une forme de « modernité » . Des équipements de proximité au sein de ces « résidences », comme ceux de la cité du Bois Duriez à Lallaing, participent « au mieux vivre ensemble » entre les habitants. Reste la question du manque d'espaces verts souvent pointé et la perception encore « trop minérale » attachée à ces lieux.

3. AMÉNAGEMENTS URBAINS

La question des aménagements urbains a souvent été mise au regard d'un sentiment de « perte de convivialité » et de délitement du lien social au sein des villages. De nombreuses personnes regrettent l'absence d'espaces verts ou de lieux de rencontre qui permettraient de « redonner un peu de convivialité » et favoriseraient le dialogue entre les habitants.
La place croissante prise par la voiture au sein de l'espace public constitue également un sujet de préoccupation pour de nombreuses personnes qui pointent la nécessité de (re)donner « une place plus importante aux piétons et aux cyclistes » tout en favorisant au maximum les « déplacements doux » et l'utilisation des « transports en commun ».
L'aspect très minéral de l'aménagement urbain est fortement critiqué en opposition à une « nature » qui serait plus « belle ». Ces aménagements apparaissent parfois « anarchiques » et la réflexion qui a prévalu à leur organisation peu lisible.
La RD 645 concentre les critiques : notamment liées aux modes de déplacement insécurisants pour les piétons, les vélos et les voitures.

4. REMARQUES POSITIVES

5. LEURS ATTENTES POUR DEMAIN...

6. CONTRAINTES ET REGRETS ÉVOQUÉS

THÉME : ESPACES URBANISÉS

ARCHITECTURE
●●●●●●●●●●●●
Termes associés : diversité des habitats et des matériaux – variée – hétéroclite – moderne – esthétique - identitaire (briques)...

CITÉS OUVRIÈRES
●●●●●●●●
Termes associés : réhabilitées – rénovées – améliorées – agréables

CITES OUVRIÈRES ET HABITAT TRADITIONNEL
• Mettre en valeur l'habitat traditionnel.
• Développer les aides permettant aux particuliers de rénover le bâti ancien (corps de ferme, maisons anciennes...).
• Conserver « l'âme » des citées du Nord.
• Rénover et tirer parti de l'existant (citées ouvrières).
• Limiter l'étalement urbain.

MOBILITÉ
• Redonner leurs places aux piétons et aux cyclistes.
• Développer le réseau de transports en commun.
• Sortir du « tout voiture ».

ARCHITECTURE
●●●●●●●●●●●
Termes associés : menacée, sacrifiée, en réduction, intensive, peu diversifiée...

AMÉNAGEMENTS URBAINS
●●●●●●●●●●●
Termes associés : ne prennent pas en compte les piétons et cyclistes - villes parkings - peu d'espaces publics ou de lieux de rencontres - manque de fleurissement, d'espaces verts - trop de publicités...

NOUVEAUX LOTISSEMENTS
●●●●●●●
Termes associés : manquent d'identité - ne respectent pas l'architecture locale - sans âme - moches...

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Termes associés : conserver « les briques ».
• Utiliser des matériaux locaux.
• Favoriser l'utilisation de matériaux « sains », naturels et sans polluant.

AMÉNAGEMENTS URBAINS
• Aménager plus d'espaces verts.
• Multiplier les lieux de rencontres.
• Rendre « nos rues » plus attrayantes (végétal, espaces de repos...).

III.6 PERCEPTIONS DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES AGRICOLES

1. ESPACES NATURELS

Les participants apprécient la diversité des milieux naturels présents sur le territoire (cours d'eau, marais, terrils « renaturés », etc.). Les critiques qui y sont associées concernent avant tout des inquiétudes portant sur leur « fragilisation », la « disparition » de certains types d'habitats (« haies bocagères, zones boisées… »), « la minéralisation abusive » de certains espaces, « l'étalement urbain » et les « aménagements parfois peu respectueux » de la faune et de la flore.

2. ESPACES AGRICOLES

Les activités agricoles structurent et transforment le paysage. Elles sont généralement associées à des activités jugées « utiles pour la collectivité » même si les évolutions des modes de production, notamment le développement de l'agriculture intensive, ont fortement modifié les perceptions des habitants à leurs égards.
Durant les balades, l'agriculture a donné lieu à des craintes et des regrets. Comme pour les espaces naturels, cela traduit avant tout la préoccupation des participants concernant « un secteur menacé » dont les mutations récentes sont souvent considérées comme délétères : « monoculture », « intensive », etc.
Les participants souhaitent voir se (re)développer une agriculture « saine », « respectueuse de l'environnement et des hommes » qui « soutienne les petits agriculteurs, les produits locaux et favorise les circuits courts ».

Globalement, tout au long de nos balades et entretiens, la campagne, les surfaces agricoles et *a fortiori* les espaces naturels ont donc été perçus comme des havres ou des reliquats qu'il convient de valoriser, de protéger voire de sanctuariser.

3. REMARQUES POSITIVES

4 CONTRAINTES ET REGRETS ÉVOQUÉS

5. LEURS ATTENTES POUR DEMAIN…

THÈME : MILIEUX NATURELS ET PAYSAGES AGRICOLES

MILIEUX NATURELS
●●●●●●●●●●●●
Termes associés : mosaïques – diversifiés – abondants - de qualité - agréables…

MILIEUX NATURELS
●●●●●●●●
Termes associés : méconnus - peu valorisés - en disparition (haies, zones boisées) – fragilisés - minéralisation abusive - aménagements peu respectueux…

AGRICULTURE
●●●●●●●●●●●●●●●●
Termes associés : menacée, sacrifiée, en réduction, intensive, peu diversifiée…

MILIEUX NATURELS
• Mieux protéger, préserver, valoriser.
• Redonner plus de place à la nature.

SURFACES AGRICOLES
• Développer une agriculture « saine respectueuse de l'environnement et des hommes ».
• Produire sans détruire.
• Soutenir les petites exploitations.
• Favoriser les cultures et élevages locaux.
• Développer les circuits courts.
• Replanter : haies bocagères et zones boisées.
• Utiliser des espèces locales.
• Développer le « tourisme vert ».
• Favoriser les déplacements doux.

III.7 PERCEPTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES : DES PAYSAGES APAISANTS À VALORISER

1. BORDS DE LA SCARPE ET DE LA SENSÉE

Qualifiés de « paysages intemporels » d'où émanent une forme de « quiétude », certains insistent sur la nécessité de préserver les espaces aquatiques.

Les bords de la Scarpe et de la Sensée bénéficient de perceptions plutôt positives. Ce sont des espaces considérés comme propices à la « détente », « calmes », qui permettent de pratiquer des activités de loisirs : « promenades, vélo, pêche… ». Toutefois, on regrette le caractère peu entretenu et une végétation jugée insuffisante.
De l'observation des paysages des bords de Scarpe et de la campagne humide à Lallaing se dégage une forme de nostalgie liée, notamment, à la modification de certaines pratiques agricoles ou d'élevage ainsi qu'à la disparition des activités fluviales. Les bords de Scarpe à Auby témoignent d'une opposition nature / usine jugée intéressante. Les berges apparaissent comme positives et restent ici aussi associées à la détente. Le long des berges, la préférence se porte vers les bords végétalisés plutôt que vers les zones délimitées par des barrières.
Les souhaits d'aménagements futurs concernent principalement la « renaturation » de certaines zones et la mise en place de petits aménagements : pistes cyclables, balisage des berges. Certains notent également la nécessité de mener une réflexion portant sur le « développement du tourisme » et des « activités fluviales » qui permettraient de revaloriser ces espaces.

2. LES MARAIS

Les marais, qui renvoient au sauvage, à la nature, sont très appréciés. Reste une forme d'ambivalence puisque certains souhaitent « la nature mais… aménagée » avec des tables, une plage, des poubelles et un accès à l'eau sécurisé…
Quelques commentaires négatifs concernent les abords des marais et leur privatisation (campings, résidences privées, structures de loisirs, chasse…). Les qualificatifs employés (« inaccessibles », « confisqués ») traduisent le sentiment « d'injustice » ressenti par certains participants. En conséquence, les attentes portent sur une meilleure « accessibilité à l'eau » et des aménagements des berges respectueux de ces espaces considérés comme « fragiles ».

3. REMARQUES POSITIVES

4. CONTRAINTES ET REGRETS ÉVOQUÉS

5. LEURS ATTENTES POUR DEMAIN…

THÈME : MILIEUX AQUATIQUES

LES BORDS DE LA SENSÉE, DE LA SCARPE
●●●●●●●●●●●

Termes associés : richesse - potentiel – agréable – promenade - pêche - poumon vert - calme - apaisant…

LES BORDS DE LA SENSÉE, DE LA SCARPE
●●●●●●

Termes associés : sans grâce – bétonnés - conflits - disparition des activités fluviales…

MARAIS
●●●●

Termes associés : inaccessibles - confisqués…

COURS D'EAU
• À préserver, valoriser.
• Aménager : renaturaliser, limiter le bétonnage des berges, pistes cyclables, baliser…
• Développer le tourisme fluvial…

MARAIS
• À préserver.
• Permettre l'accès à l'eau.
• Aménager les berges.
• Ne pas privilégier certains usagers…

III.8 SYNTHÈSE : QUATRE PERCEPTIONS MAJEURES

1. UNE OPPOSITION ENTRE VILLE ET NATURE

Les espaces urbanisés sont vécus par beaucoup comme envahissants et souvent laids. Par contraste, la campagne et, *a fortiori* la nature (ou la néo-nature), sont perçues comme des havres ou des reliquats qu'il convient de valoriser, de protéger, voire de sanctuariser. Cette double perception traverse la plupart des lieux du Grand Douaisis.

2. UNE OPPOSITION ENTRE HABITAT TRADITIONNEL ET NOUVEAUX LOTISSEMENTS

On constate une opposition entre l'habitat traditionnel, dont la présence dans le paysage est valorisée, et les nouveaux lotissements, synonymes de perte d'identité, d'uniformité et souvent de laideur.

3. DES PAYSAGES MINIERS PLÉBISCITÉS

Les paysages miniers apparaissent désormais comme identitaires et patrimoniaux. Se dégage même une certaine fierté du passé minier et de ses paysages. L'idée d'un Nord crasseux et charbonneux a vécu dans l'esprit de ses habitants. L'inscription du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'UNESCO y a sans doute contribué.

4. DES ESPACES AGRICOLES CONSIDÉRÉS COMME MENACÉS

Certains déplorent tout à la fois :
• Les pratiques culturales intensives.
• Le recul ou la fragilité des surfaces cultivées face à l'urbanisation.
Mais louent les qualités paysagères des espaces agricoles.

IV. Les grands ensembles paysagers du Grand Douaisis

INTRODUCTION : QU'EST-CE QU'UN « GRAND ENSEMBLE PAYSAGER » ?

DÉFINITION

L'expression « unité paysagère » a été introduite par la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993.
Une unité paysagère correspond à un ensemble de lieux présentant des paysages similaires, soit des composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. L'unité paysagère se détermine par rapport à ses voisins, c'est-à-dire qu'elle acquiert son individualité par comparaison avec les paysages environnants. Elle ne correspond pas à des occupations de sol, telles que « bois et forêts », « villages », « champs » ou « zones humides » ; elle est totalement indépendante des limites administratives.
L'analyse du paysage se fait grâce :
• À l'observation du territoire.
• Aux études existantes.
• Au point de vue des acteurs locaux : habitants, élus, décideurs, etc.
De façon à faire la synthèse entre le paysage physique et le paysage perçu.

Dans le présent Plan de paysage, nous avons choisi, à des fins pédagogiques et de clarté, de rassembler les unités paysagères en quatre « grands ensembles paysagers », présentant eux-mêmes des caractéristiques paysagères unitaires.

POURQUOI LES DÉFINIR ?

1. POUR CARACTÉRISER LES PAYSAGES
L'ensemble paysager aborde toutes les dimensions du paysage :
• Composantes territoriales : milieux physiques, milieux vivants, occupations du sol, morphologie de l'habitat, axes de communication, etc.
• Paysage visible.
• Paysage perçu par les habitants et les acteurs.

2. POUR STRUCTURER LE TERRITOIRE SELON DES CRITÈRES DE PAYSAGE
Les communes appartiennent à un ou plusieurs ensembles paysagers, de sorte que les voisinages administratifs perdent de leur pertinence. En considérant le territoire du Grand Douaisis sous l'angle du paysage, on crée des appartenances et des communautés d'intérêt entre des villages, des bourgs et des villes éloignés les uns des autres. On « rebat les cartes ».

LE GRAND DOUAISIS : UNE MOSAÏQUE DE PAYSAGES

1. MÉTHODE

La caractérisation des grands ensembles paysagers du Grand Douaisis (cf. pages à venir) résulte de la synthèse d'un ensemble de travaux :
• Les études existantes (Mission bassin minier, PNR SE, Plan de paysage de la CAD, Atlas des paysages du Nord — Pas-de-Calais, etc.).
• Les suggestions des élus et partenaires lors des comités techniques et comités de pilotage.
• Les travaux du maître d'ouvrage.
• Les travaux du maître d'œuvre, basés sur ses connaissances bibliographiques, cartographiques et sa connaissance du terrain.

3. DES VILLAGES SOUVENT À L'INTERFACE DE DEUX ENSEMBLES PAYSAGERS

Les villages et les bourgs n'appartiennent pas toujours à l'un ou l'autre des ensembles paysagers. S'il est vrai que, par exemple, Monchecourt ou Bugnicourt appartiennent entièrement au plateau de l'Ostrevent, beaucoup d'autres villages sont situés à l'interface de deux ensembles. Cette position stratégique, à l'interface de deux terroirs (plateau et vallée, par exemple), leur a permis des activités agricoles variées et complémentaires. C'est particulièrement valable pour les villages qui bordent la vallée de la Sensée, comme Arleux, Aubigny-au-Bac, Brunémont ou Hamel.

4. QUATRE GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

On distingue quatre grands ensembles paysagers dans le Grand Douaisis, qui se partagent eux-mêmes en une série d'unités paysagères.

LA PÉVÈLE ET LA PLAINE DE LA SCARPE
1.1 La Pévèle et ses balcons
1.2 La plaine de la Scarpe

LES PAYSAGES INDUSTRIELS ET MINIERS
2.1 Le bassin industriel et minier sur plaine humide
2.2 Le bassin industriel et minier sur plateau

DOUAI ET SON AGGLOMÉRATION
3.1 Douai intra-muros
3.2 L'agglomération douaisienne

L'OSTREVENT
4.1 Le plateau agricole
4.2 La vallée de la Sensée
4.3 Les Monts d'Erchin

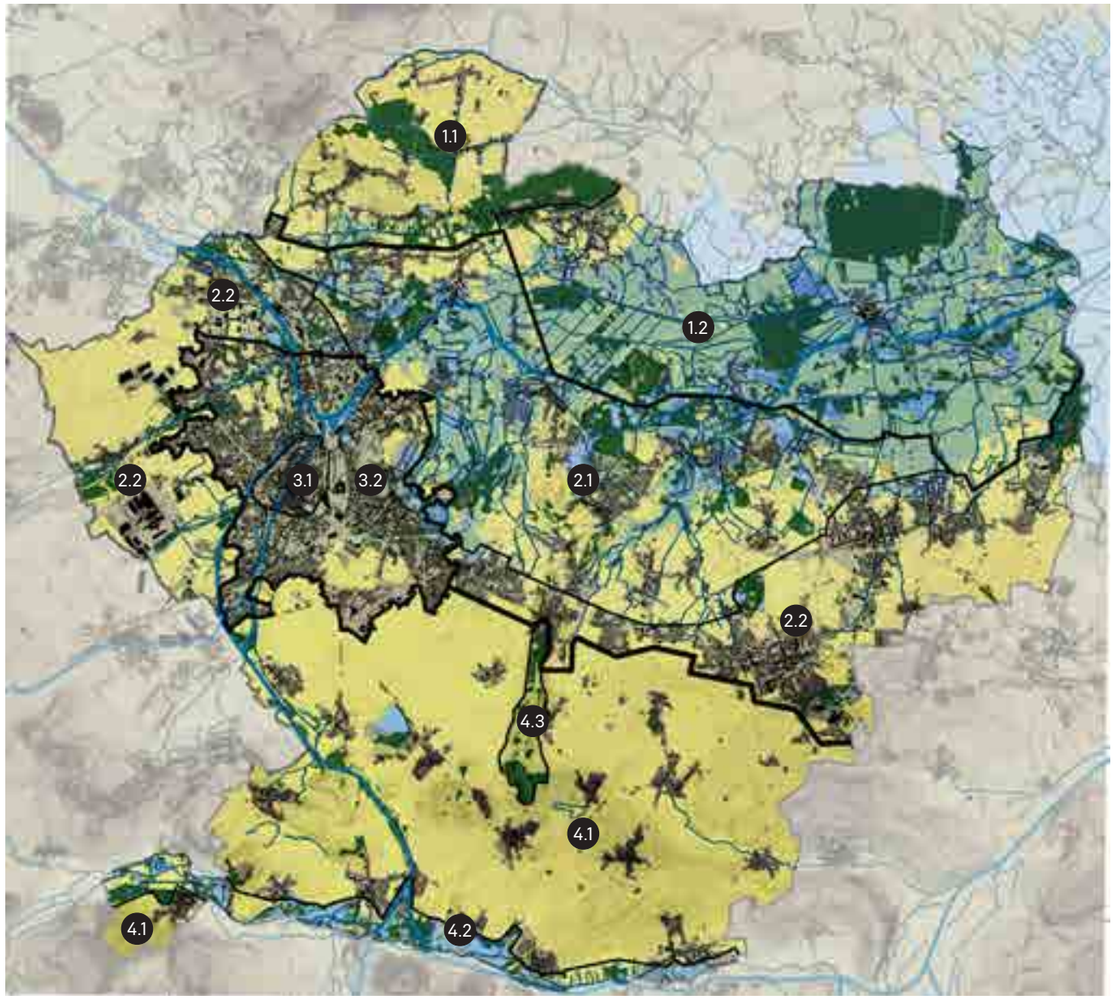

LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS
ET LEURS UNITÉS PAYSAGÈRES

Cours d'eau naturel ou artificiel
Zone en eau permanente
Surface artificialisée
Bois et forêt
Espace agricole humide
Espace agricole
Limite de grand ensemble paysager
Limite d'unité paysagère

DES ENSEMBLES PAYSAGERS QUI TRAVERSENT LES ENSEMBLES ADMINISTRATIFS

Beaucoup de communes disposent d'un territoire qui s'étend sur plusieurs terroirs (le territoire communal comme héritier des finages du Moyen-Âge permettant aux villages de vivre dans une certaine autonomie agricole et alimentaire) et rassemblent donc plusieurs ensembles paysagers. De même, les ensembles paysagers dépassent les limites des intercommunalités (CAD et CCCO) et se prolongent au-delà du Grand Douaisis.

LA PÉVÈLE ET LA PLAINE DE LA SCARPE
- 1.1 La Pévèle et ses balcons
- 1.2 La plaine de la Scarpe

LES PAYSAGES INDUSTRIELS ET MINIERS
- 2.1 Le bassin industriel et minier sur plaine humide
- 2.2 Le bassin industriel et minier sur plateau

DOUAI ET SON AGGLOMÉRATION
- 3.1 Douai intra-muros
- 3.2 L'agglomération douaisienne

L'OSTREVENT
- 4.1 Le plateau agricole
- 4.2 La vallée de la Sensée
- 4.2 Les Monts d'Erchin

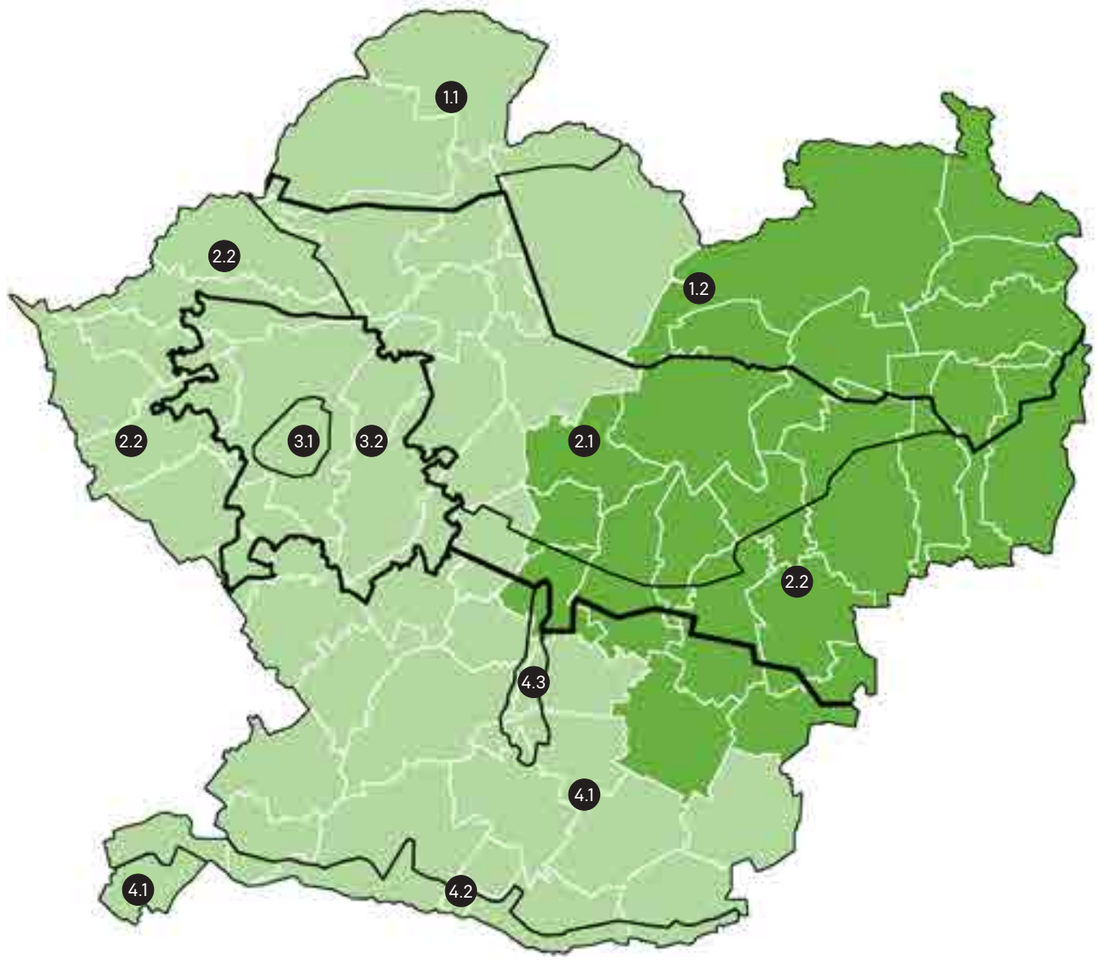

IV.1 LA PÉVÈLE ET LA PLAINE DE LA SCARPE

1.1 LA PÉVÈLE ET SES BALCONS

1. UN URBANISME EN « VILLAGE-RUE »

Les villages, dont certains possèdent aussi des hameaux (par exemple Faumont), s'étirent autour du centre selon de grands cordons bâtis construits le long des routes. Au point que le village-centre, qui s'apprente à un « village-rue » tend à rejoindre le hameau, qui tend lui aussi à s'étendre. Le plus souvent, le bâti s'installe sur les reliefs (cf. la toponymie de Faumont) ou sur de légers bombements, hors d'eau.
Les villes ne portent pas de traces de l'histoire minière et leur identité paysagère est plus proche de celle de l'espace péri-urbain de la métropole lilloise que de celle des communes minières.

2. LES BALCONS DE LA PÉVÈLE, UN BELVÉDÈRE SUR LA PLAINE

Depuis les balcons de la Pévèle, qui n'est autre qu'un léger plateau surplombant de quelques mètres la Plaine de la Scarpe, de grands paysages panoramiques peuvent s'ouvrir entre deux cordons bâtis. Par temps clair, le regard porte jusqu'à Douai et son beffroi, et émergent des peupleraies quelques verticales, comme un chevalement (Roost-Warendin) ou un terril. Cette situation en belvédère est manifeste à Raimbeaucourt.

3. UNE AGRICULTURE VARIÉE

Alors que des prairies ponctuées de saules et des pâtures ceinturent les villages (cf. la toponymie de Raimbeaucourt) et les boisements humides, de grandes cultures (labours en openfields, peupleraies) s'étendent entre les cordons bâtis. La Pévèle déploie des paysages ouverts ou semi-ouverts, mais dont les horizons sont presque toujours boisés.

4. UN DRAINAGE À CIEL OUVERT OMNIPRÉSENT

L'omniprésence de l'humidité, dûe à la fois au climat et la poche d'argile sous-jacente, a incité les hommes à drainer le sol grâce à un réseau dense de fossés.
Bien que le paysage soit parfois difficile à lire, en raison des cordons bâtis qui occultent les vues et transforment les routes en longs tunnels urbains, le territoire présente, encore aujourd'hui, une organisation rurale ; les logiques d'occupation du sol sont fortement liées au « socle naturel », que sont la géologie, le relief et l'hydrographie. L'habitat, l'agriculture et les fossés de drainage forment un système, et ne peuvent se comprendre l'un sans l'autre.

OCCUPATION DE SOL / GÉOLOGIE

- Cours d'eau naturel ou artificiel
- Zone en eau permanente
- Surface artificialisée
- Bois et forêt
- Espace agricole humide
- Espace agricole
- Limite de grand ensemble paysager ou d'unité paysagère
- Alluvions modernes
- Limons sur sable
- Limons sur argile

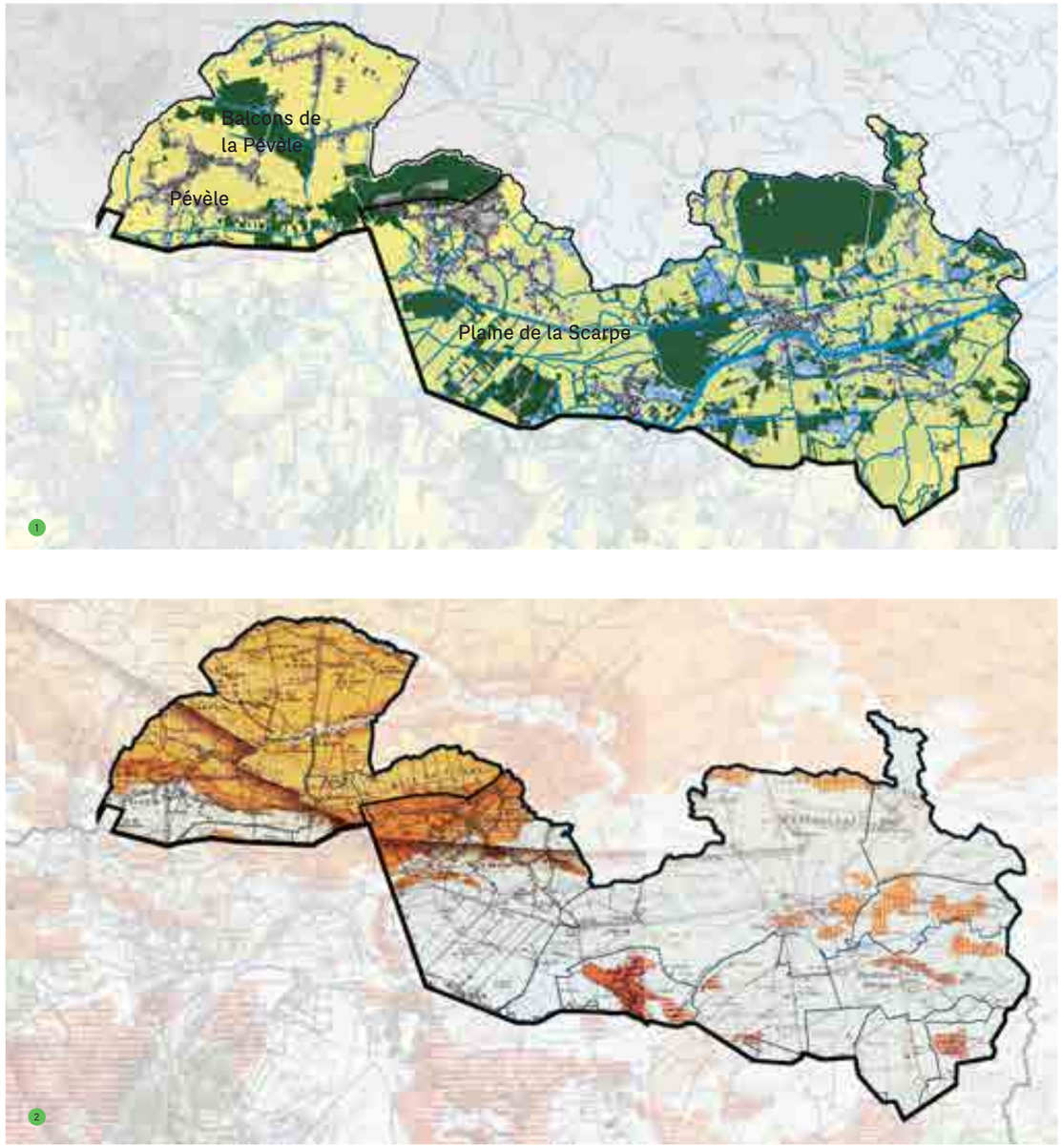

[1] Occupation de sol et relief de la Pévèle et de la plaine de la Scarpe.
[2] Carte géologique.

[1] Depuis les balcons de la Pévèle : vue sur le bassin minier et l’agglomération douaisienne. On aperçoit le chevalement de Roost-Warendin, le terril et, par temps clair, le beffroi de Douai. Des horizons enrichis par la végétation.

LES TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE EN PÉVÈLE

1. URBANISATION

On assiste tout à la fois :
• À une extension des cordons bâtis.
L'urbanisme selon des « cordons bâtis » des villages de la Pévèle est traditionnel (cf. carte du XIXe siècle), mais des coupures rurales entre deux communes subsistaient, ainsi qu'un centre urbain. L'extension sans fin de ces « villages-rue » tend à :
— Supprimer les séquences village / champs.
— Fermer les fenêtres sur le paysage rural.
— Affaiblir la centralité de l'espace urbain.
— Fragmenter, voire enclaver, les espaces agricoles.
— Segmenter les continuités écologiques.
• Au développement d'une architecture pavillonnaire banale, « sur catalogue », qui entraine une homogénéisation et une banalisation de l'architecture et de l'espace public.

[1] Construction de pavillons sur des terrains agricoles éloignées des centres urbains. Architecture efficace d'un point de vue énergétique (compacité du volume, petitesse des ouvertures et orientation optimisée des façades) mais banalisante. Flines-lès-Raches.

L'EXTENSION DES CORDONS BÂTIS EN PÉVÈLE

Bâti
Limite communale

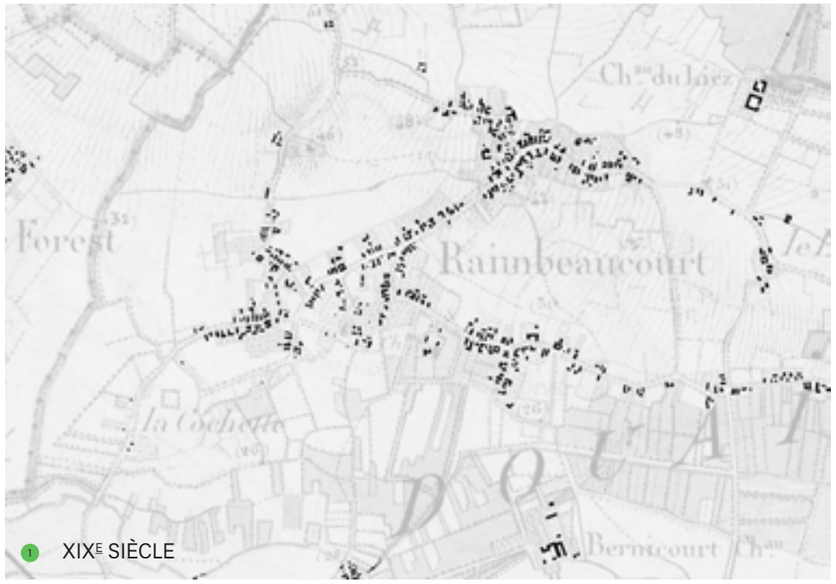

[1] XIXe siècle. Source : carte d'État-major, IGN.
[2] Aujourd'hui : perte de coupure rurale entre deux villages. Source : carte IGN 1/25000.

2. AGRICULTURE ET NATURE

Si les boisements historiques humides font l'objet d'une protection grandissante, et semblent donc figés dans leurs emprises, il n'en est pas de même des espaces agricoles.
Leurs emprises tendent à décliner, souvent au profit de l'urbanisation.
Les prairies déclinent au profit des labours ou de l'extension urbaine.
Enfin, on voit se développer des peupleraies en lisière de forêt, souvent sur des prairies, ce qui brouille la perception des forêts dans le paysage.
On peut cependant penser que, par manque de rentabilité, le développement de ces peupleraies va cesser.

[1] Remplacement des prairies de lisière de bois par des peupleraies.

LES ENJEUX PAYSAGERS EN PÉVÈLE

1. URBANISATION

1. La maîtrise de l'urbanisation linéaire.
• Attractivité des centres urbains.
• Capacité à reconstruire la ville sur elle-même.
• Densité (ou compacité) urbaine. Mitoyenneté.
• Préservation de discontinuités entres les espaces urbains (coupures rurales ou de nature).
• Densité et qualité urbaine et paysagère des extensions urbaines.
2. L'architecture et sa cohérence avec patrimoine bâti rural.

2. ESPACES AGRICOLES ET DE BOISEMENT

1. La protection des prairies, notamment en lisière de boisements.
2. Le renforcement de la viabilité économique de l'activité agricole.
• Lutte contre les enclaves agricoles.
• Protection des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme.
3. La compatibilité des pratiques agricoles avec la proximité de la ville.
• Communication auprès des habitants sur l'activité agricole dans le Grand Douaisis.
• Préservation des milieux humides.
4. La valorisation des grands boisements dans le paysage.
• Gestion des lisières, régénération.
• Accès au public.

[1] Depuis les balcons de la Pévèle: vue sur le bassin minier et l'agglomération douaisienne.
Chevalement de Roost-Warendin, terril, et, par temps clair, le beffroi de Douai.

1.2 LA PLAINE DE LA SCARPE

1. UNE HYDROGRAPHIE ANTHROPISÉE

Dès l'époque Carolingienne (VIIe siècle), l'implantation de grandes abbayes (notamment à Marchiennes) contribua à transformer un paysage composé de vastes zones humides et marécageuses, grâce à de grands travaux de défrichement et d'assainissement. Beaucoup de fossés furent creusés par les moines pour évacuer les eaux de la nappe alluviale vers la Scarpe et ses affluents. Mais ce n'est qu'à partir du XIIIe siècle que le Décours (qui détourne les eaux) et la Traitoire (qui «trait» ou qui tire les eaux) commencent à être tracés. En recueillant les eaux agricoles, ils multiplient les capacités de la Scarpe sans entraver sa navigabilité.

Bien que la Plaine de la Scarpe présente un visage rural, elle est donc totalement anthropisée, résultat de nombreuses interventions humaines depuis plusieurs siècles par:
• L'exploitation de carrières, certaines étant encore en activité.
• Le drainage.
• La canalisation de la Scarpe et la rectification de son cours depuis le Moyen-Âge jusqu'au XIXe siècle. Personne ne sait où passait exactement la Scarpe à l'origine.

Aujourd'hui encore, ces paysages de plaine sont fortement marqués par l'omniprésence de l'eau sous des formes plus ou moins domestiquées. Mais sa présence est plus ou moins sensible selon le degré d'entretien des fossés et le cortège végétal qui les accompagne. L'eau reste plus suggérée que perçue, plus imaginée que pratiquée.

2. UN PARCELLAIRE TRÈS DÉCOUPÉ ISSU DE L'HISTOIRE

En certains lieux, le parcellaire correspond à certaines terres d'abbayes ou de seigneurs locaux qui ont été reprises et réparties entre une multitude de petits propriétaires.

[1] D'après la carte d'État-Major (XIXe siècle) et la carte IGN 1/25000 actuelle.

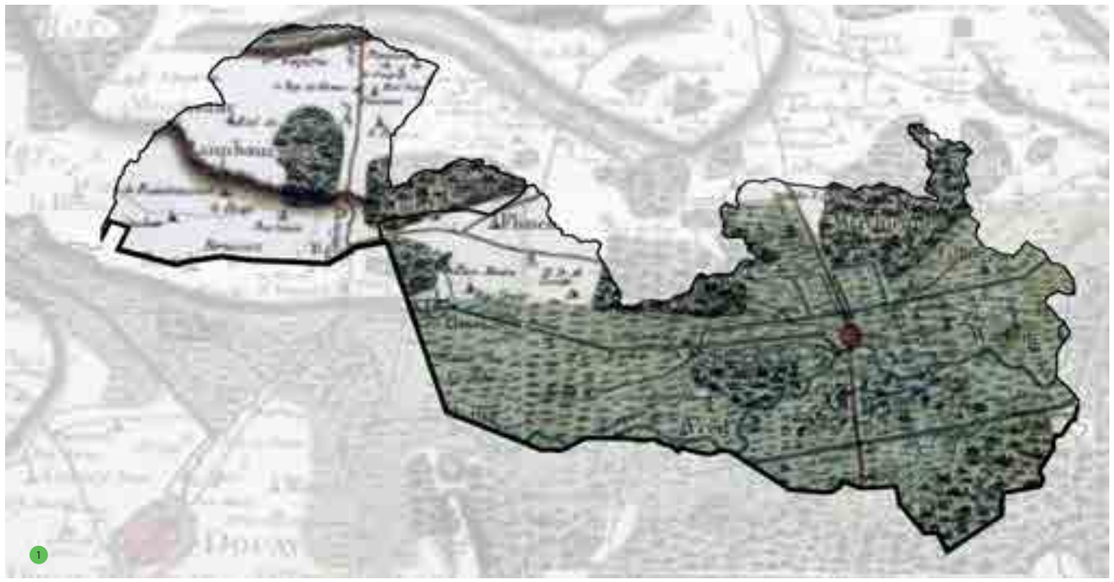

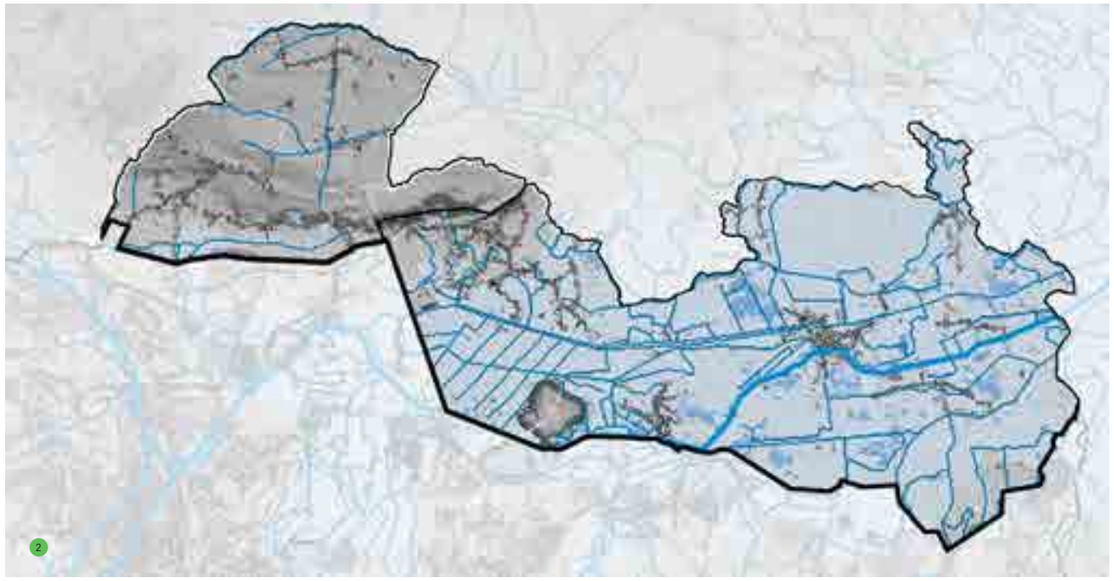

[1] D'après la carte de Cassini (XVIIIe siècle): une plaine de la Scarpe qui s'apparente à un vaste marécage.
[2] D'après la carte IGN 1/25000 actuelle: un réseau hydrographique extrêmement ramifié, notamment dans la plaine. Des cordons bâtis qui s'etendent préferentiellement sur les hauteurs, hors d'eau.

3. TYPOLOGIE DES COURS D'EAU

On peut distinguer trois types de cours d'eau, selon leur forme, leur histoire et leur usage.

• LES COURS D'EAU ARTIFICIELS
Ils sont entièrement façonnés par la main de l'homme, tels que le Décours, la Traitoire, le Wacheux ou le Maraichon ainsi que les nombreux fossés qui parcourent les terres de marais. Ils présentent le plus souvent un gabarit constant et un tracé rectiligne. La végétation de leurs berges est surtout herbacée, même si on rencontre des saules, des noisetiers ou des aulnes souvent recépés.

• LES COURS D'EAU NATURELS DISCIPLINÉS
Ces cours d'eau présentaient de nombreux méandres. Ils sont aujourd'hui globalement rectilignes. L'eau y courait, elle tend aujourd'hui à stagner. Le courant de Coutiches en est un exemple ; la Scarpe, à une autre échelle, en est un autre exemple. La végétation des berges est un peu plus diversifiée que celles des cours d'eau artificiels : à la strate arbustive s'ajoutent des sureaux et des frênes.

• LES COURS D'EAU NATURELS (ou presque naturels)
L'Elnon ou le courant de l'Hôpital sont des ruisseaux plus sinueux. La végétation y est abondante, sans être toujours diversifiée.

[1] Un fossé artificiel à Wandignies-Hamage bordé de saule têtards et d'aulnes. Outre leur rôle de drainage, ils limitent les parcelles agricoles.

¹ La Scarpe canalisée à Warlaing.

4. UN MARÉCAGE DEVENU UNE PLAINE AGRICOLE

Les efforts de drainage et d'assèchement ont permis de transformer, au cours des siècles, un marécage en une vaste plaine agricole largement occupée par des prairies humides constellée de haies, d'arbres (saule tétards, aulnes) et de boisements humides. Il ne s'agit ni d'un bocage — il n'y a pas de haies — ni d'un openfields, puisque les parcelles sont souvent petites et laniérées, et présentent des arbres isolées et des peupleraies. Il s'agit plutôt de pratiques agricoles qui tirent partie, à la parcelle près, d'une terre peu riche et saturée d'humidité.

[1] Prairie humide. Wandignies-Hamage.
[2] Alternance de labours et pâturages, peupleraies, fermes isolées. Vergers résiduels. Wandignies-Hamage.

5. DES BOISEMENTS HUMIDES

Quelques grands boisements humides (dont le plus grand est la forêt de Marchiennes) constituent tout autant des limites que des transitions paysagères avec d'autres ensembles paysagers, au nord. Ces boisements furent la propriété des moines bénédictins au VIIe siècle, puis de l'État en 1793, avant d'être totalement détruits par les bombardements de la Première Guerre mondiale et entièrement replantés depuis. Là encore, l'anthropisation est totale, puisque ces forêts qui paraissent naturelles sont une pure construction de l'histoire.
Situés dans la plaine alluviale de la Scarpe, ces bois sont sous-tendus par des formations marines, sableuses et argileuses du Tertiaire favorisant l'accumulation d'eau dans les zones dépressionnaires. À certains endroits, on y trouve des ensembles éco-systémiques acides très originaux dans ce contexte géologique.

[1] Forêt de Marchiennes

[1] Hornaing. Plaine cultivée de labours et de peupleraies. Une platitude du relief et de l'horizon sculptée par la végétation.

6. DES « VILLAGES-RUE »

Comme en Pévèle, mais dans des proportions sans doute moindres, les villages s'étirent le long des routes (les routes étant positionnées hors d'eau en points hauts ou sur les crêtes). Ils s'apparentent à des « villages-rue » formés de longs cordons bâtis. Cependant, les villages s'avèrent plus groupés, et quelques lotissements récents ont pu, ici ou là, rompre avec cet urbanisme linéaire.

Surtout, on note la présence fréquente de bâtis isolés, notamment des fermes et des censes (métairies dont l'exploitant, le censier, était locataire et ne possédait pas grand-chose), qui constituent de véritables évènements dans la plaine ouverte. Certaines de ces fermes ont été transformées en fermes-usine de façon à diversifier l'activité économique : on les reconnaît à leur cheminée qui se dresse à proximité des corps de bâtiments.

7. UN PATRIMOINE RURAL RICHE ET VARIÉ

La Plaine de la Scarpe dispose donc d'un patrimoine bâti riche, plus ou moins identitaire :
- Les censes et les fermes-usines.
- Les fermes abbatiales et les abbayes, ou du-moins leurs vestiges.
- Les infrastructures fluviales, telles que les ponts-levants sur la Scarpe, les écluses, etc.
- Fermes isolées.
- La logique d'urbanisme traditionnelle continue à prévaloir au XXIe siècle.

1

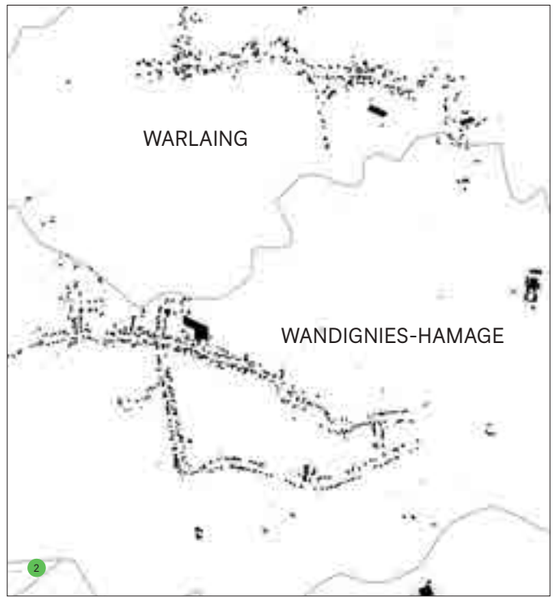

2

1 Carte d'État-Major. XIXe siècle. Les villages de Wandignies-Hamage et de Warlaing se développe le long des routes, selon des cordons bâtis.

2 La logique d'urbanisme traditionnelle continue à prévaloir au XXIe siècle.

1

2

1 Une cense abbatiale isolée à Wandignies-Hamage (Hyverchies. cf. l'étude que lui a consécrée le PNR SE) . On notera le pavillon récent, ajouté sur le côté.

2 Une ferme-usine à Marchiennes.

1

[1] Un pont-levant au-dessus de la Scarpe à Warlaing pouvant être considéré comme un patrimoine industriel. Si le garde-corps a été récemment repeint, il n'en est pas de même du pont en lui-même, dont la structure en acier tend à rouiller. Sa pérennité est en danger.

8. DES ROUTES TORTUEUSES PARFOIS PAVÉES

Dans la Plaine, les routes sont souvent sinueuses et torturées : résultat d'une histoire locale riche, elles sont souvent issues des remaniements multiples du parcellaire foncier. Parfois aussi, leur tracé évite les zones humides. Certaines de ces routes sont encore pavées, selon un profil en travers nettement bombé qui facilite l'évacuation des eaux pluviales et préserve une certaine sécheresse au pavage.

[1] Chemins agricoles sineux, en pavés. Warlaing.

9. DES ROUTES RECTILIGNES ET HORS D'EAU

Mais d'autres routes, en léger remblai et« hors d'eau », traversent la plaine de façon parfaitement rectiligne. Souvent longées par un fossé, elles sont alors de formidables belvédères sur le paysage tout en produisant leur propre paysage.

[1] Infrastructure routière placée hors d'eau. Route de Flines à Marchiennes.
[2] Système de fossés et de remblai permettant de drainer les champs et assainir la route. Des dispositions techniques simples qui fabriquent un paysage et créent des milieux humides riches en biodiversité.

10. MARCHIENNES, CAPITALE DE LA PLAINE

Au centre de la plaine, au bord de la Scarpe, le bourg de Marchiennes est, avec Douai, la ville historique du Douaisis. La morphologie de son centre-ville n'a quasiment pas évolué depuis au-moins le XIXe siècle, et certaines de ses architectures témoignent d'une histoire prestigieuse.

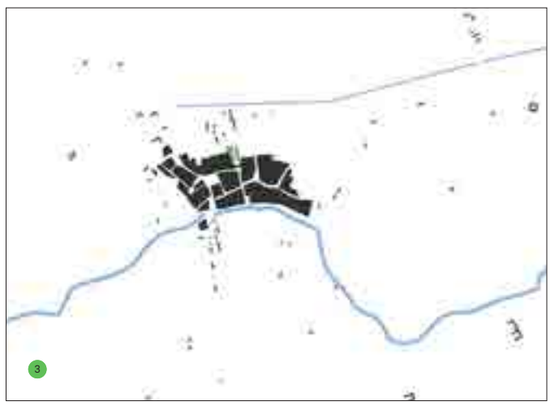

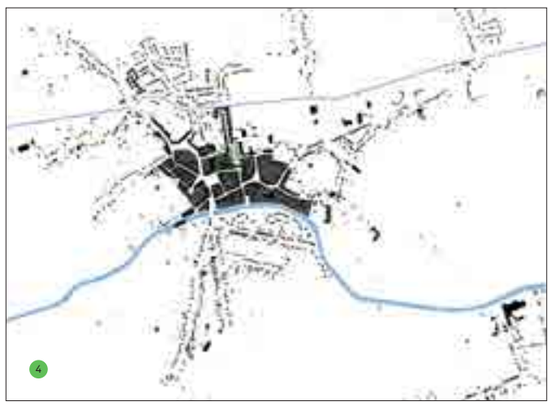

[1] La place principale, au début du XXe siècle. Carte postale. Source : www.delcampe.fr.
[2] La même place, en 2016.
Permanence de la composition.
[3] Marchiennes au XIXe siècle. D'après la carte d'État-Major.
[4] Marchiennes aujourd'hui. D'après IGN. Une morphologie urbaine (trame viaire, ilôts bâtis, tracé des cours d'eau, etc.) très proche de celle du XIXe siècle.

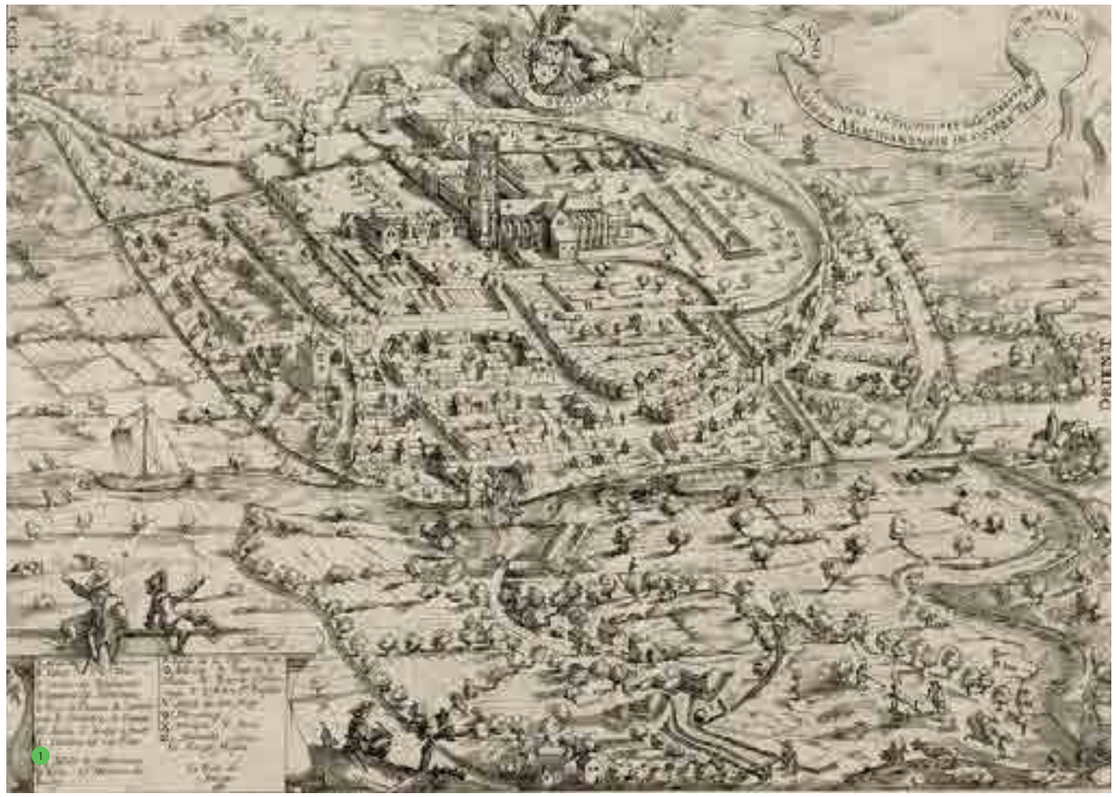

[1] Plan de la ville et de l'abbaye de Marchiennes. Date d'édition : 1635.

11. DES QUALITÉS ÉCOLOGIQUES RECONNUES

Des protections et des inventaires de nature qui couvrent largement les milieux humides et les boisements (comme la forêt de Marchiennes) de la Pévèle, la vallée de la Sensée, mais aussi quelques terrils et les Monts d'Erchin.

PROTECTIONS ET INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

- Site natura 2000 (« habitats »)
- Site natura 2000 (« oiseaux »)
- Réserve naturelle régionale
- ENS
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Zone humide
- Cours d'eau permanent
- Limite de grand ensemble paysager ou d'unité paysagère

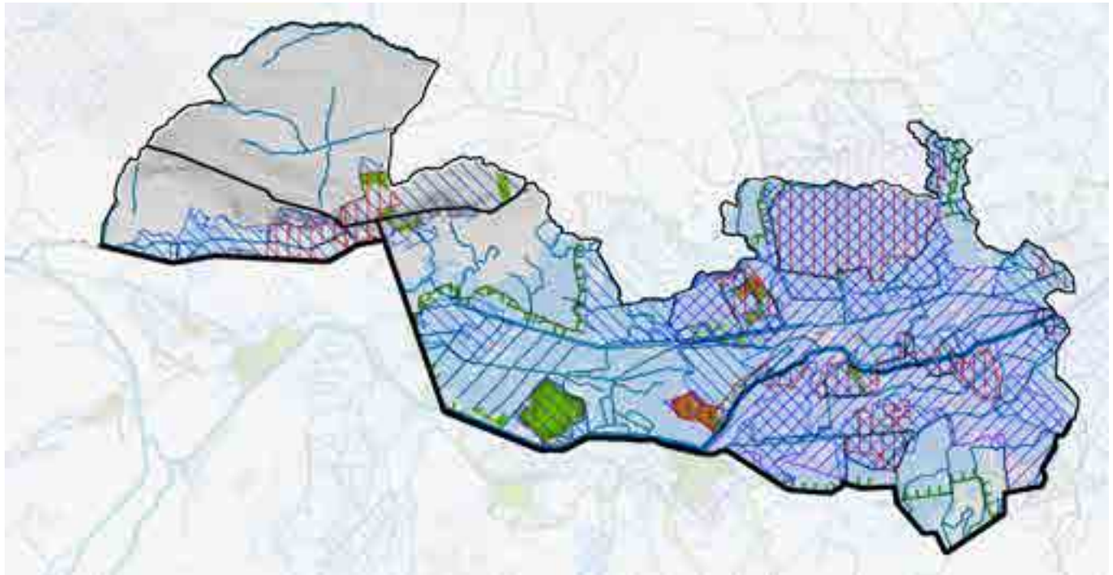

Plan de paysage du Grand Douaisis • Diagnostic • SM du SCoT Grand Douaisis • Toporama paysagistes, Urban-éco ingénierie environnementale, Résonance urbaine / sociologie

LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE DANS LA PLAINE DE LA SCARPE

1. URBANISATION

Comme ailleurs, l'urbanisation tend à s'étendre, à la fois sous la forme de cordons bâtis, mais aussi selon un habitat pavillonaire diffus à la périphérie des aires urbaines. Ce qui :
• Fragilise les coupures rurales entre les villages.
• Affaiblit la centralité de l'espace urbain.
• Réduit les espaces agricoles.
• Segmente les continuités écologiques.
Par ailleurs, le développement d'une architecture pavillonnaire banale, « sur catalogue », entraine une homogénéisation et une banalisation de l'architecture.

2. ESPACES AGRICOLES

On assiste tout à la fois :
• Au développement des peupleraies, ce qui referme le paysage et appauvrit des milieux écologiques, notamment les milieux humides, mais enrichit les horizons.
• À la protection et à la valorisation des espaces naturels, qu'ils soient forestiers ou humides.

3. EAU

SCARPE
Principale voie de communication pendant de nombreux siècles, la Scarpe est aujourd'hui peu, voire pas du tout, naviguée, malgré une tentative récente de la part des pouvoirs publics locaux, de la reconquérir. Étroitesse de la voie, envasement : les obstacles à son usage sont nombreux.
Cependant, les cours d'eau majeurs tels que la Scarpe et le canal de la Sensée deviennent progressivement des supports de mobilité douce bien que VNF interdise la pratique du vélo sur les chemins de halage.

DRAINAGE
• Nombre de canaux et fossés drainants se privatisent. Beaucoup de propriétaires, par manque d'intérêt ou de moyens, les comblent ou les laissent s'enfricher. L'eau est alors retenue plutôt que circulante.
• Parfois, les fossés sont remblayés, notamment entre la route et les jardins des nouvelles maisons qui les bordent.
• La baisse de la nappe phréatique permet le remplacement des espaces prairiaux par des labours (notamment du maïs) ou de l'urbanisation.
• Les étangs de loisirs privés se développent, certains détruisant les tourbières.
• Des zones humides privatisées sont transformées en zones humides naturelles en étangs de pêche.

LES ENJEUX PAYSAGERS DANS LA PLAINE DE LA SCARPE

1. URBANISATION

1. Maîtrise de l'urbanisation.
• Attractivité des centres urbains.
• Capacité à reconstruire la ville sur elle-même.
• Densité (ou compacité) urbaine. Mitoyenneté.
• Préservation de discontinuités entres les espaces urbains (coupures rurales ou de nature).
• Densité et qualité urbaine et paysagère des extensions urbaines.
2. Retournement de la ville sur l'eau.
3. Préservation et valorisation du caractère rural des villages.
• Espaces publics et architecture vernaculaire.

2. ESPACES AGRICOLES

Préservation des espaces agricoles et des pratiques culturales propres à la plaine de la Scarpe.
• Préservation de prairies en lisière de village.
• Préservation des fermes traditionnelles et intégration des hangars agricoles dans le paysage.
• Préservation et mise en valeur du réseau hydraulique (canaux, fossés, etc.)
• Enfrichement de certaines prairies.

[1] Relations faibles entre la ville de Marchiennes et la Scarpe: clôtures, berges étroites, maisons qui tournent le dos au cours d'eau. Un enjeu sera de faire mieux dialoguer les espaces urbains avec les cours d'eau au bord desquels ils se sont historiquement construits.

2.1 2.2 LES PAYSAGES MINIERS ET INDUSTRIELS UN TERRITOIRE RURAL TRANSFORMÉ [1]

Le bassin minier est un territoire rural transformé par l'activité minière et d'autres industries, du début du XVIIIe siècle jusqu'à la fin du XXe siècle.

1. DÉBUT XVIIIE SIÈCLE, AVANT LA MINE

Au tout début du XVIIIe siècle, le futur bassin minier offre essentiellement des paysages de plaine avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. La présence de l'eau et la qualité des sols ont historiquement orienté le territoire vers une économie rurale fondée sur une agriculture nourricière très riche, intégrant de nombreuses cultures commerciales (céréaliculture avec seigle, froment, avoine, houblon, fibres textiles et graines oléagineuses) et soutenant de très nombreuses petites installations agroalimentaires comme en attestent les moulins à vent ou encore le nombre élevé de roues hydrauliques verticales (minoteries).
Le paysage se caractérise par de vastes espaces ruraux et agricoles s'articulant autour de bourgs et de petites villes.

2. 1720-1850 : DÉCOUVERTE DU CHARBON ET NAISSANCE D'UN PAYSAGE INDUSTRIEL

En 1720, on découvre du charbon maigre à Fresnes-sur-Escaut. Les premières concessions d'exploitation sont accordées, les premières fosses d'extraction apparaissent. Montées, démontées et réinstallées au gré des prospections et des besoins, les fosses et les pompes à feu se multiplient au cours du XVIIIe siècle mais restent discrètes dans le paysage. L'habitat ouvrier n'a pas encore fait son apparition, les mineurs et leurs familles se logeant dans l'habitat rural et urbain existant.
Au début du XIXe siècle, intervient une série d'innovations (notamment la vapeur) qui va faire rentrer le territoire dans le processus d'industrialisation et bouleverser à la fois les modes d'exploitation et les paysages. L'accroissement de la production, rendue possible par les progrès techniques, appelle une main d'œuvre plus nombreuse. Les premiers barreaux de corons sont construits : modestes, les logements qui les composent ont encore l'allure de maisons rurales.

3. SECONDE MOITIÉ DU XIXE SIÈCLE : UN PAYSAGE MINIER QUI S'AFFIRME

En surface, les carreaux de fosses changent d'échelle et s'imposent désormais sans conteste dans le paysage avec l'apparition des chevalements. Les bâtiments sont réalisés en briques. Le bois subsiste néanmoins pour les charpentes mais surtout pour les chevalements dont la hauteur s'accroit en fonction de la profondeur du puits. Ils rivalisent désormais avec les clochers et les beffrois. Les réseaux de cavaliers s'intensifient et les terrils se développent. Situés à proximité des fosses et désormais édifiés à l'aide de rampes ou de téléphériques, les terrils grossissent à proportion que la production augmente. Par leurs masses et leurs formes bouleversant la topographie originale, ils deviennent une composante essentielle du paysage minier.

[1] Les textes de la double-page sont issus du cahier technique édité par la Mission bassin minier.

4. PREMIÈRE MOITIÉ DU XXE SIÈCLE : LA SUPRÉMATIE DE LA MINE DANS LE PAYSAGE

Entre 1880 et 1914, les puits, les fosses et les cités minières se multiplient, mais durant la Première Guerre mondiale, 103 fosses, sur les 140 en activité à la veille du conflit, sont complètement détruites. Lors de la reconstruction, certaines fosses sont rebâties sur les fondations des précédentes. La période de l'entre-deux-guerres s'accompagne d'un énorme besoin de main-d'œuvre qu'il faut loger. Le modèle de l'habitat pavillonnaire, accompagné d'équipements collectifs, est introduit à la fin du XIXe siècle et se déploie largement avant 1914. Il est complété par celui des cités-jardins (sur le modèle conçu par Hebenezer Howard), qui se développe surtout dans les années 1920.

5. LES TRENTE GLORIEUSES : LE GIGANTISME MINIER

Les destructions liées à la Seconde Guerre mondiale sont peu importantes. Mais les fosses n'ont pas été entretenues. Un vaste programme de modernisation des installations est lancé en 1948. Les sièges de concentration deviennent d'énormes complexes industriels. Les tours de concentration, les hauts chevalements ou encore les réfrigérants (centrales) apparaissent dans le paysage. Les grands terrils modernes monumentaux font leur apparition. 25 000 logements dits modernes sont rapidement construits, notamment grâce à l'adoption en 1954 du procédé « Camus » qui utilise des panneaux de béton préfabriqués.

LES COMPAGNIES MINIÈRES

- Territoire concédé aux compagnies minières
- Limite de compagnie minière
- Limite du grand ensemble paysager « Paysages miniers et industriels »
- Limite communale
- Limite du Grand Douaisis

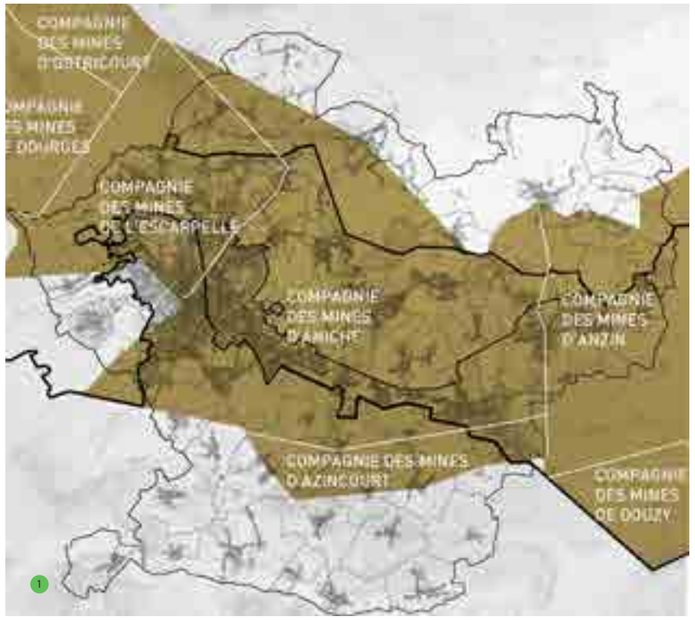

[1] L'activité minière était organisée par une série de compagnies, auxquelles l'État a concédé le droit d'exploiter le sous-sol. Toutefois, certaines parties de territoire gérées par les compagnies ont été peu transformées par l'activité minière (notamment au sud de l'actuelle RD645).

L'HÉRITAGE MINIER ET INDUSTRIEL DANS LE PAYSAGE

En 1990, la dernière gaillette est remontée. Puis les notions de « patrimoine » et de « paysage » miniers émergent progressivement, et prennent de l'importance dans les années 2000 avec la candidature du Bassin minier à une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, inscription obtenue en 2012.

1. TROIS HÉRITAGES DE LA MINE : TECHNIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Aujourd'hui, le patrimoine minier se présente dans le paysage sous plusieurs formes :
• L'héritage technique : fosses d'extraction (Lewarde), chevalements (Anhiers, Lewarde et Roost-Warendin), terrils et leurs étangs (Escarpelle, etc.), les cavaliers, les gares ferroviaires et les gares d'eau.
• L'héritage social : les cités minières (cités-jardins, cités modernes, cités pavillonaires, corons) et des équipements.
• L'héritage culturel, comme la colombophilie.

2. L'ACTIVITÉ MINIÈRE, UN RÉSEAU

L'activité minière s'est structurée en réseau, selon un squelette dont les cavaliers, les voies d'eau et les routes sont la colonne vertébrale, articulant ainsi les cités, les fosses et les terrils.

3. L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET INDUSTRIELLE, UNE ANTHROPISATION PROFONDE DES MILIEUX NATURELS

Par ailleurs, l'activité minière a fortement façonné les milieux naturels, en créant des bassins et étangs miniers et en transformant les systèmes d'écoulements hydrauliques de surface et souterrains.
Les galeries d'exploitation des mines ont modifié la circulation de l'eau et parfois permis l'affleurement de la nappe supérieure. Un système de pompage permanent est aujourd'hui nécessaire pour maintenir les villes et les cultures hors de l'eau. Ces affaissements miniers ont par ailleurs créé de nombreux étangs et zones humides. L'anthropisation du bassin minier est donc profonde, et des paysages qui peuvent paraître naturels sont en réalité une conséquence indirecte de la mine.
Quant à l'industrie, dont une partie est toujours à l'œuvre, elle cohabite avec l'activité minière : la Scarpe canalisée en est un exemple, mais aussi des usines (usine chimique d'Auby, centrale électrique d'Hornaing).

4. UN BASSIN INDUSTRIEL ET MINIER PARTAGÉ EN DEUX

Si l'organisation du bassin minier et industriel dépend pour beaucoup de la mise en réseau des infrastructures, elle dépend aussi de la géographie. Ainsi observe-t-on que les entrepôts logistique, les usines (Renault, Nyrstar), les éoliennes se sont développés sur le plateau (unité paysagère 2.2), alors que les zones humides, voire inondables de la plaine de la Scarpe (unité paysagère 2.1) sont dédiés au stockage (terrils) et à l'agriculture. Y subsitent des espaces de nature.

PÉRIMÈTRE DU BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL

Périmètre du bien inscrit
Zone tampon
Cours d'eau permanent
Grand ensemble paysager

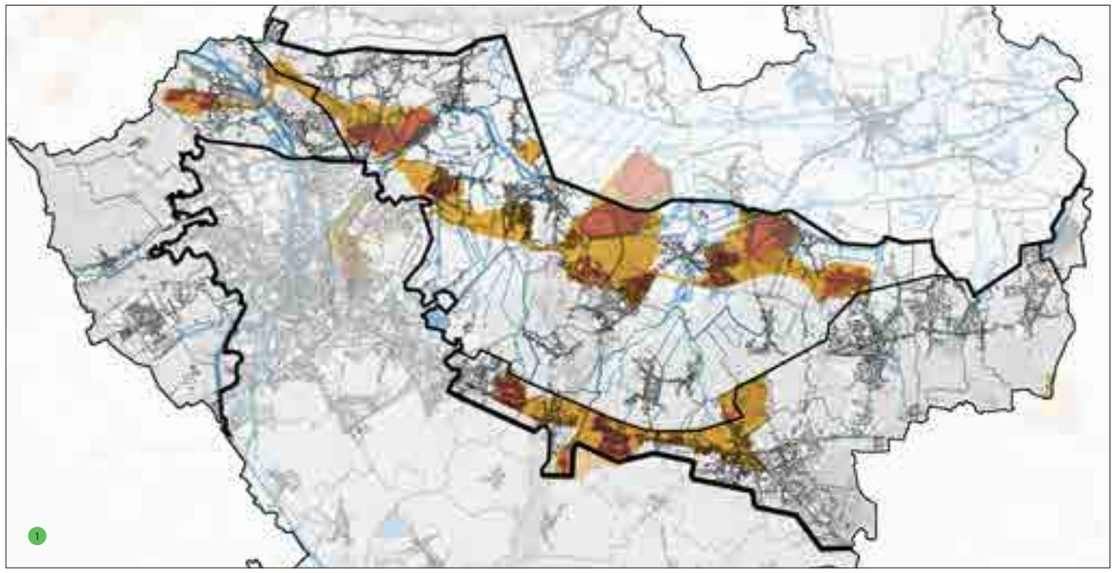

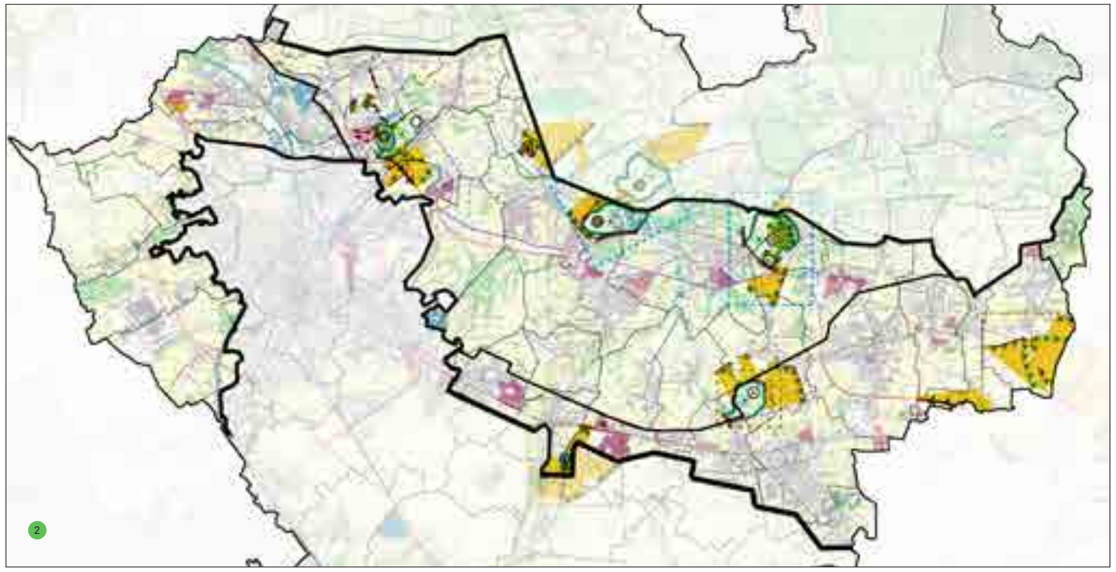

[1] Territoires des unités paysagères 2.1 et 2.2 du Plan de paysage inclus dans le périmètre inscrit au Patrimoine mondial.

[2] Qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais. Les espaces à protéger (notamment les parvis) s'étendent au-delà des biens UNESCO. Source : Mission bassin minier.

Sur les terrains plus propices à l'installation industrielle que les terrains très humides situés plus au nord, les cités minières s'étalent sur deux grandes lignes d'orientation est-ouest :

• Au sud : la RN 45 relie les villes minières (ou leur partie minière) de Dechy, Guesnain, Lewarde, Masny, Ecaillon, Auberchicourt, Aniche… ; leurs cités minières constituent une véritable « vitrine » minière le long de la route. La limite est nette avec le plateau agricole de l'Ostrevent.

• Au nord : les bourgs miniers de Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt et Somain forment une ligne de force ; ils sont prolongés par Fenain et Hornaing où le patrimoine minier est néanmoins de moindre importance. La prépondérance des zones humides et des boisements marque la fin d'un paysage et l'entrée dans d'autres, où les éléments naturels dominent.
Les terrils ont été repoussés sur les terres inondables et / ou peu fertiles. D'où la boucle que forme le cavalier pour relier les différents éléments du système minier.

L'ensemble témoigne encore très nettement de ce que certains appellent « l'armature minière ».

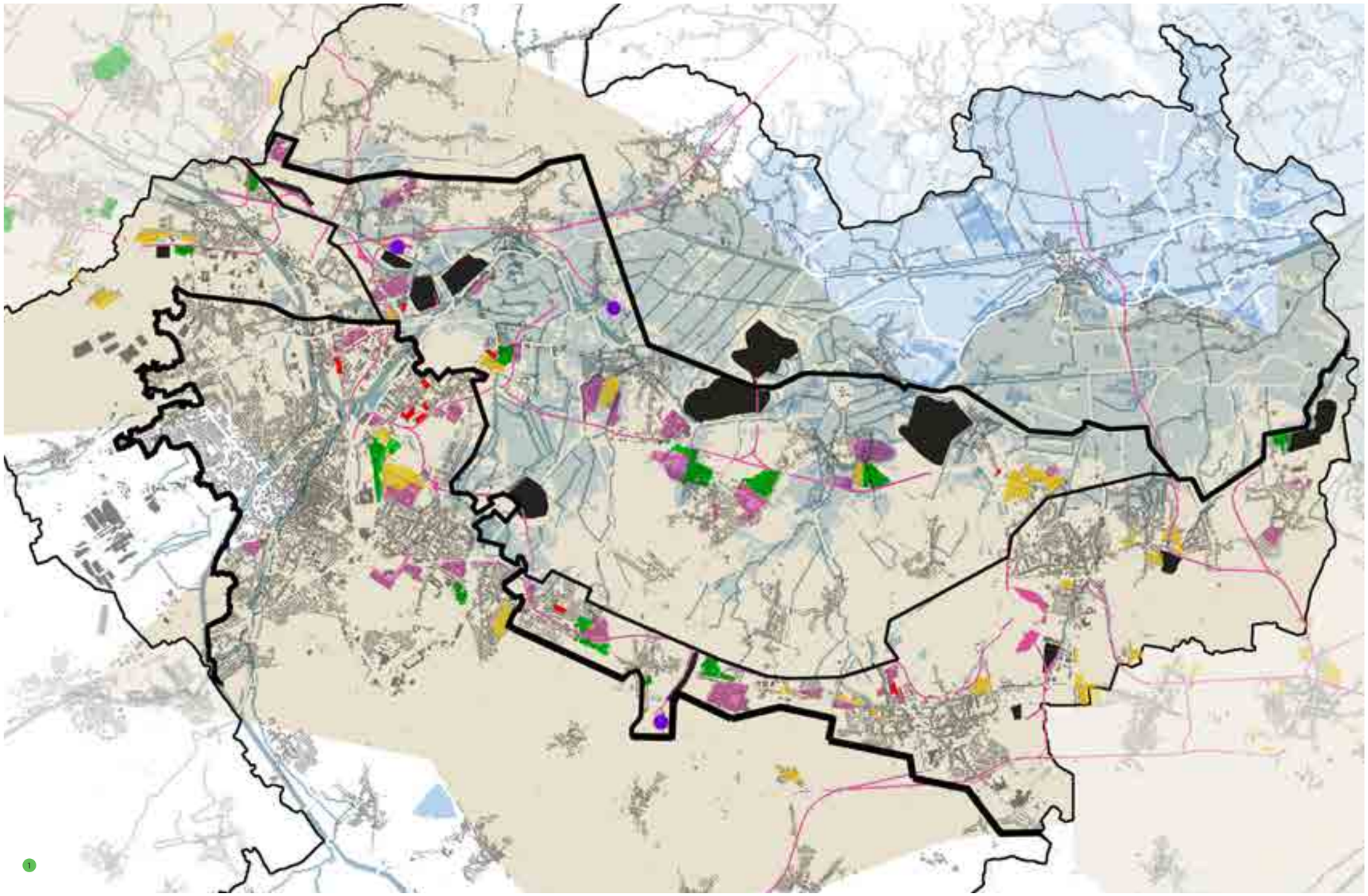

[1] Sources : Mission bassin minier, carte IGN 1 / 25000

[1] Un ancien cavalier à Auby. Pas de patrimonialisation ou de qualification. Alors que le cavalier servait à transporter les matériaux de la mine, il est aujourd'hui une maille de la trame verte et un sentier informel de proximité faisant office de belvédère sur les arrières de maison et la zone d'activité économique. Évolution des usages mais permanence des tracés et des modelés de sol.

[1] Les espaces de néo-nature, des emblèmes de la mutation des paysages du bassin minier. Terril de Rieulay-Pecquencourt. Mix de végétation spontanée et de replantation laissant encore voir de larges surfaces de minerai.

[1] Terril de l'Escarpelle à Roost-Warendin. La renaturation des terrils est devenue un emblème de la mutation des paysages du bassin minier.

Cependant, si la renaturation des terrils a eu le mérite de changer leur image en les transformant en refuge de biodiversité et havre de nature (voire de base de loisirs), elle présente aussi l'inconvénient de les banaliser dans le paysage, en les faisant ressembler à des boisements parmi d'autres. D'où le souhait, de la part de beaucoup d'habitants, que la roche originelle reste visible.

[1]

[1] Le chevalement d'Anhiers. Une silhouette dans le ciel valorisée par l'étendue plate et ouverte qui la précède, comme un « parvis » de monument.

[1] La cité moderne du Bois Duriez à Lallaing, qui est représentative des «camus», soit le procédé, adopté en 1954, qui utilise des panneaux de béton préfabriqués en usine et assemblés sur place. Requalification récente de la cité. On notera le soin des jardins dont font preuve les habitants.

[1] Dans un périmètre de quelques hectomètres carrés, sont rassemblés une usine monumentale (la centrale électique d'Hornaing), une cité minière à ses pieds (la résidence Heurteau), des prairies, des peupleraies, des vergers relictuels et une petite route sinueuse. Soit les principaux motifs des paysages miniers et industriels dans la plaine humide de la Scarpe.

[1] La Scarpe : une rivière canalisée et rectifiée, mise au service des activités humaines (transport, drainage des terres agricoles, industrie, etc.).

Les usines : des monuments dans le paysage.

[1] Le parc Peru, à Auby, entre la cité des Asturies et la cité Hauzeur.
Une pelouse métallicole (ou calaminaire) — soit une pelouse dont les espèces tolèrent la présence dans le sol de métaux lourds issus de l'activité industrielle — a été reconvertie en parc. C'est un paysage ouvert sur le ciel qui combine un écosystème rare et une réponse à une demande sociale en espaces de nature.

Plan de paysage du Grand Douaisis • Diagnostic • SM du SCoT Grand Douaisis • Toporama paysagistes, Urban-éco ingénierie environnementale, Résonance urbaine/sociologie

DES PAYSAGES AGRICOLES TRADITIONNELS QUI SE MÊLENT AUX ESPACES URBANISÉS

1. UN PAYSAGE TRANSFORMÉ PAR LA MINE, MAIS AUSSI L'AGRICULTURE

Bien que l'activité minière et industrielle ait considérablement transformé le paysage, et bien que l'urbanisation occupe une part croissante du sol, des paysages agricoles, souvent traditionnels, subsistent entre les espaces urbanisés et l'héritage minier et industriel. En drainant les espaces humides, en défrichant, en modifiant le parcellaire, l'activité agricole a, elle aussi, anthropisé et transformé le paysage. Les vallées humides de la Scarpe ont été drainées dès le Moyen-Âge.

2. UNE OCCUPATION DE SOL EN MOSAÏQUE

Aujourd'hui, l'occupation de sol s'apparente à une mosaïque très complexe mêlant intimement vestiges de l'activité minière, espaces urbains plus ou moins denses, des réseaux de transport et des espaces ruraux traditionnels qui rappellent que la bassin minier s'est installé sur la plaine de la Scarpe et sur les premiers contreforts du plateau de l'Ostrevent. L'urbanisation liée à la mine s'étant préférentiellement faite sur les hauteurs (le long de la RD 645), c'est dans les zones humides, et notamment dans la plaine de la Scarpe, que ces espaces ruraux sont restés les plus amples (cf. carte ci-contre).

[1] Du pâturage traditionnel au pied d'un terril et devant un collège. Lallaing.

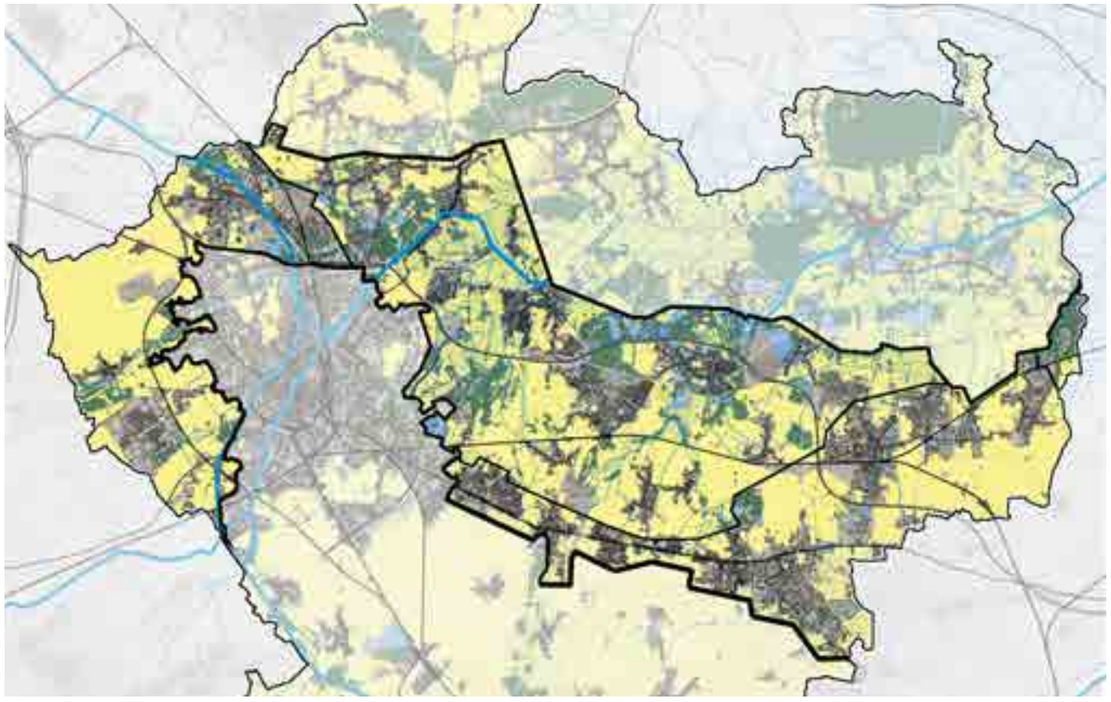

OCCUPATION DE SOL

- Cours d'eau permanent
- Zone en eau permanente
- Zone humide
- Aire artificialisée
- Bois et forêt
- Espace agricole
- Voie ferrée ou route majeure
- Limite du grand ensemble paysager « Paysages miniers et industriels »
- Limite d'unité paysagère

N

LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES MINIERS ET INDUSTRIELS

1. PÉRI-URBANISATION

D'un manière générale, on constate une augmentation de la population à l'Est du Grand Douaisis (notamment à Aniche, à Somain), mais une diminution à l'Ouest. Depuis plusieurs années, l'urbanisation, ou plutôt la péri-urbanisation, se fait de la manière suivante :
• Développement de zones d'activités périphériques (notamment en périphérie de l'agglomération douaisienne et le long des routes).
• Urbanisation entre les cités isolées et les bourgs ruraux anciens (cf. carte ci-contre).
• Extensions linéaires le long des routes : elles furent répandues durant de nombreuses années, mais ne sont plus permises par le SCoT.
Enfin, on constate peu de renouvellement de « la ville sur la ville ».

Cela a les conséquences suivantes :
• Une perte de centralité dans les villages.
• Le gommage des séquences bâties qui individualisent les bourgs.
• Une fragmentation des espaces agricoles et, parfois, une perte de leur valeur foncière.
• Une segmentation des continuités écologiques.
• La disparition des fenêtres paysagères, que ce soit sur le paysage du plateau de l'Ostrevent (notamment depuis la RD 645) ou sur les éléments patrimoniaux de l'activité minière (cf. pages suivantes).

[1] Le Frais marais. Douai. Construction de pavillons sur des terres agricoles. La Scarpe est considérée comme un arrière auquel l'espace urbain tourne le dos.

URBANISATION DU XIXE SIÈCLE À NOS JOURS

Bâti
Limite communale
Scarpe

N

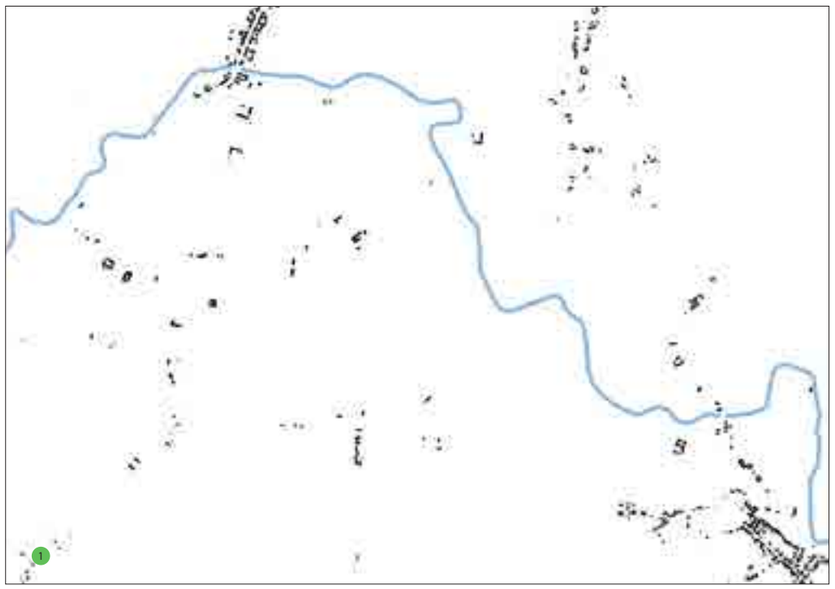

Centre-village
Zone économique
Ferme
Cité minière

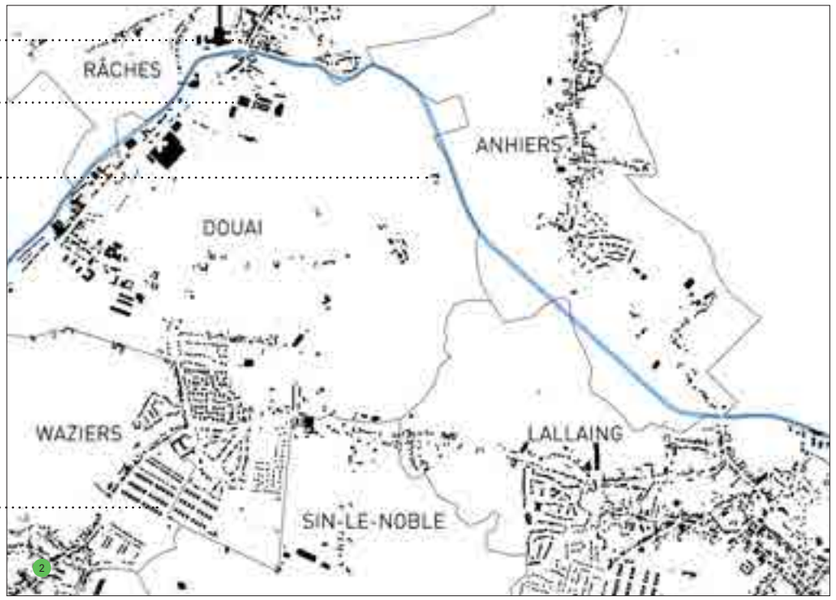

[1] XIXe siècle. Source : carte d'État-major, IGN.
[2] Aujourd'hui : perte de coupure rurale entre deux villages. Source : carte IGN 1/25000.

2. FERMETURE DES VUES SUR LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE[1]

1. L'URBANISATION RÉSIDENTIELLE LE LONG DES VOIES
« L'urbanisation résidentielle linéaire le long des voies, un processus fréquent dans le Bassin minier, est un des facteurs aboutissant à la disparition de séquences de vues à distance sur des terrils (et parfois des chevalements), et donc de configurations paysagères particulièrement importantes pour la perception et la compréhension d'éléments majeurs du patrimoine minier. D'une certaine façon, ce processus est comparable à celui qui concerne certaines parties du littoral français, aboutissant à une forme de privatisation des vues sur des paysages attractifs, voire patrimoniaux, au bénéfice certes des résidents de constructions concernées, mais au détriment du caractère initialement public de ces vues. La reconnaissance sociale grandissante de la valeur des paysages miniers en général, et des silhouettes de terril en particulier, fait craindre une possible accentuation de la demande en ce sens, voire une valorisation accentuée du foncier qui y est associé (possibilité d'une plus-value « vue sur terril »?). Or cette évolution va à l'encontre (et plus encore si elle se renforçait à l'avenir) de l'intérêt général, qui consiste entre autre à affirmer le plus largement possible la présence dans les paysages d'éléments aujourd'hui inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité. Là où elle compromet la perception élargie d'éléments majeurs du Bien, l'urbanisation résidentielle linéaire en altère la valeur, certes à des échelles souvent locales, mais qui mises bout à bout et sur plusieurs années pourrait finir par concerner des pans entiers des bassins de perception visuelle de certains terrils, y compris les plus remarquables d'entre eux.

2. LE DÉVELOPPEMENT DE ZONES D'ACTIVITÉ LE LONG DES VOIES
Les bords de routes, notamment des plus fréquentées, sont localement concernés par l'implantation de zones d'activités, la majorité d'entre-elles à caractère commercial. Là encore, ces implantations ont pu remettre en question des perceptions antérieurement remarquables de terrils et de chevalements.

3. L'URBANISATION DES « PARVIS AGRICOLES »
Les cônes de vue éloignés en direction des terrils (et parfois des chevalements) subissent également les effets de l'urbanisation pouvant conquérir les espaces ouverts intercalés entre les terrils et les secteurs depuis lesquels on les observe. »

[1] Source : Étude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables. Mission Bassin minier. 2015.

3. NÉO-NATURATION DES TERRILS

« Très souvent, les dynamiques végétales tendent à s'exprimer librement sur la surface des terrils. Les paysages qui découlent de ces dynamiques sont éminemment évolutifs : les groupements végétaux pionniers qui sont en mesure de conquérir les sols schisteux bruts ont un caractère relativement éphémère, et laissent place après quelques années à des formations moins atypiques dans le contexte régional.
Plusieurs tendances s'observent :
• Dans les secteurs ouverts, la densification progressive du couvert végétal herbacé, à mesure que les sols se structurent et s'enrichissent, puis leur fermeture graduelle par des espèces ligneuses (arbustes et jeunes arbres), dynamique naturelle qui à terme conduit à une couverture arborée continue.
• Dans les secteurs d'emblée conquis par les bouleaux (essence pionnière), l'apparition d'essences arborées plus « classiques », tel le chêne, le robinier et certains érables, dont on observe déjà la venue en sous-bois ou en lisière sur certains terrils. Encore peu sensible, cette dynamique pourrait s'intensifier à l'avenir. »[1]
Cependant, dans certains cas, la néo-naturation ne se fait pas de façon spontanée : les terrils ont été replantés, mais d'une façon qui imite une végétation spontanée (jeunes plants, diversité d'espèces indigènes et adaptées au sol et au climat, trame de plantation aléatoire, etc.). D'où une certaine confusion dans l'esprit de certains visiteurs.

[1] Sources : étude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables et IGN. MBM maître d'ouvrage.
[2, 3, 4 et 5] Colonisation par la végétation du terril de l'Escarpelle à Roost-Warendin. Sources : étude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables et IGN. MBM maître d'ouvrage.

[2] 1951. Pas de végétation arborée.
[3] 1989. Des boisements plus denses occupent les pieds du terril. Le cône est partiellement colonisé par des arbres, surtout son versant nord.
[4] 2000. La colonisation végétale s'accentue, mais reste éparse côté ouest, laissant voir les schistes.
[5] 2012. Le terril est presque entièrement occupé par un couvert arboré.

4. PATRIMONIALISATION DE L'HÉRITAGE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Du fait de l'inscription du territoire au Patrimoine mondial et des actions développées dans le cadre du plan de gestion UNESCO, on assiste à une protection et une valorisation de l'héritage urbain, architectural et technique de l'activité minière. Concrètement :

• Requalification des cités minières (et industrielles), notamment celles qui sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.
• Protection et transformation des terrils : re-naturation, exploitation des matériaux, affectation de nouveaux usages (loisirs, espaces naturels).
• Changement de destination de certaines fosses (Centre historique minier dans la Fosse Delloye).
• Reconversion des cavaliers miniers en itinéraire pédestre et cycliste.

Il est à noter que cette patrimonialisation de l'activité minière se fait sans muséification, puisque les cités, mais aussi les terrils et les fosses sont habités et trouvent de nouveaux usages.

[1] Des cités minières réhabilitées et vivantes. Cité de la sucrerie à Sin-le-Noble. Façades ravalées, haies taillées, et jardins entretenus, espace public requalifié : autant d'indicateurs d'une cité habitée avec soin.

Plan de paysage du Grand Douaisis • Diagnostic • SM du SCoT Grand Douaisis • Toporama paysagistes, Urban-éco ingénierie environnementale, Résonance urbaine / sociologie

5. DÉGRADATION DE L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE

La dégradation, lente mais réelle, de l'architecture vernaculaire, mais naussi de certaines cités minières, peut s'expliquer de diverses manières bien que le CAUE 59, par exemple, ait déjà élaboré des documents d'information et de conseils sur le sujet.

• Désintérêt pour une architecture qui peut sembler banale ou dépassée, même si, on l'a vu lors des balades participatives, ce désintérêt n'est pas unanime.
• Adaptation difficile de l'architecture traditionnelle aux usages actuels.
• Adaptation difficile de l'architecture traditionnelle aux normes actuelles, notamment énergétiques.
• Manque de culture de l'architecture de la part des propriétaires.
• Perte de savoir-faire de la part des architectes et des artisans, en raison de l'évolution des techniques.
• Manque de moyens financiers.

[1] Auby. Volets roulants mécaniques, d'entourages de portes et fenêtres en plaquage directement sur la brique, de portes standardisées en PVC et de circulation des fils électriques en façade : autant d'ajouts d'objets techniques ou d'ornements qui altèrent l'architecture traditionnelle.

[2] Râches. Reconfiguration des fenêtres, destruction de la cheminée, porte standardisée en PVC, fils électriques et compteur EDF en façade.

LES ENJEUX PAYSAGERS

1. URBANISATION

1. La maîtrise de l'étalement urbain.
• Attractivité des centres urbains.
• Capacité à reconstruire la ville sur elle-même.
• Densité (ou compacité) urbaine. Mitoyenneté.
2. La densité et qualité urbaine et paysagère des extensions urbaines.
3. La préservation de discontinuités entres les espaces urbains (coupures rurales ou de nature entre les aires urbaines).
4. La relation ville / cours d'eau, relation ville / campagne (franges), relation ville / terril.

2. VUES DEPUIS LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

1. La qualification de la rocade minière et des vues qu'elle offre.
• Cadrage des vues et lutte contre l'aménagement en « tuyau vert » de la rocade.
2. La préservation de respirations non bâties le long de la RD 645 et la valorisation des fenêtres sur le plateau de l'Ostrevent.
3. La protection des « parvis » paysagers

3. ESPACES AGRICOLES

Le maintien de la continuités des espaces agricoles.
Faut-il envisager d'autres formes d'agriculture, adaptées à la proximité de la ville, telles que le maraîchage (biologique ou non), les centres équestres, etc. ?

4. PATRIMOINE

1. La valorisation du patrimoine minier construit encore présent.
• Participation à l'économie du Douaisis (tourisme).
• Amélioration du cadre de vie.
• Préservation de la mémoire du lieu.
• Confortement du label UNESCO.
2. La valorisation des paysages miniers néo-naturels et leur accessibilité à tous, la valorisation de la chaine des terrils. Exemple : le terril de Germinies.
3. La reconversion des cavaliers miniers.
• Comme éléments de liaisons douces.
• Comme supports d'une trame verte.
Cela suppose de ne pas fragmenter le linéaire par des enclaves foncières privées, comme c'est actuellement le cas en certains endroits.
4. Les cités. Qu'elles soient minières ou non, l'enjeu réside dans :
• Leur requalification et leur adaptation aux modes de vie d'aujourd'hui.
• La relation urbaine qu'elles entretiennent — ou devraient entretenir — avec le bourg ancien.
5. L'ouverture de la notion de patrimoine à des patrimoines qui ne sont ni miniers ni protégés par l'État. Par exemple :
• L'architecture vernaculaire, religieuse, civile, de la Reconstruction, etc.
• Les ponts industriels, notamment au-dessus du canal de la Sensée et de la Scarpe.
• Certains espaces agricoles traditionnnels.
• La centrale électrique d'Hornaing constitue un patrimoine non minier et un monument dans le paysage dont l'avenir est encore à déterminer.

5. COHÉRENCE DE L'« ARMATURE MINIÈRE »

Au-delà de la préservation de chaucjn des &éléments miniers, c'est la préservation de « l'armature minière » qui constitue un enjeu global, à l'échelle de tout le Douaisis et du bassin minier.
La carte ci-dessous montre, par exemple, des interruptions dans la

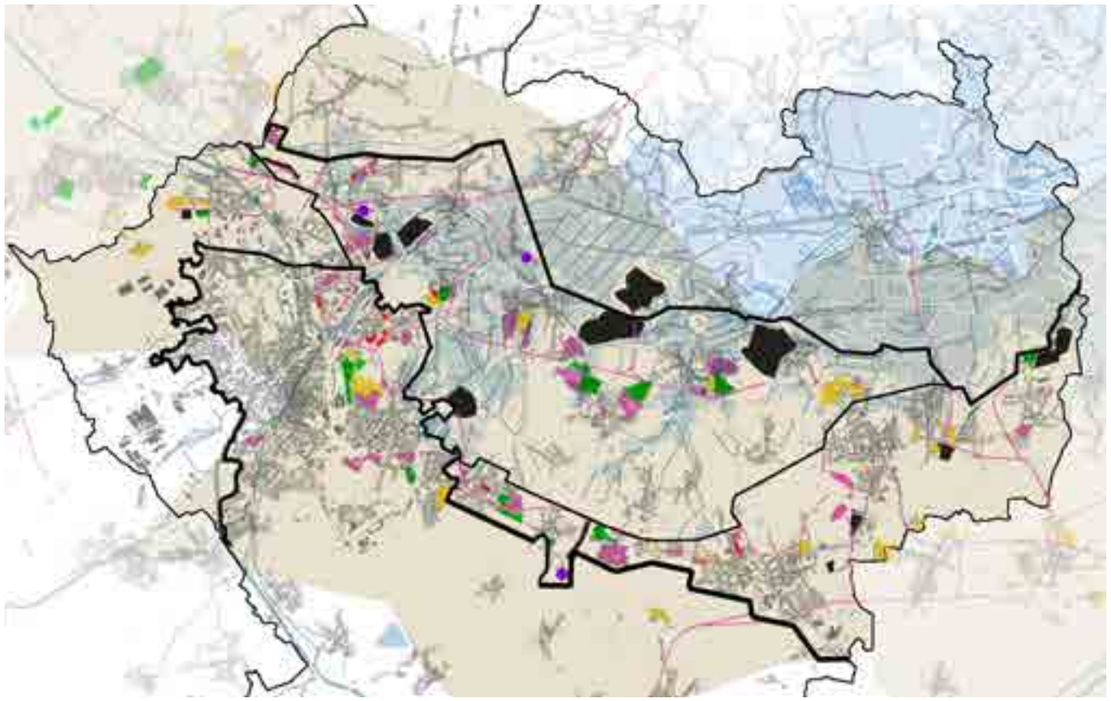

« L'ARMATURE MINIÈRE »

- Coron
- Cité pavillonaire
- Cité-jardin
- Cité moderne
- Chevalement
- Terril
- Cavalier
- Territoire concédé aux compagnies minières
- Limite de l'ensemble paysager « paysages miniers et industriels »
- Limite d'unité paysagère (sur plateau / en vallée)
- Limite du Grand Douaisis

N

3.1. DOUAI INTRA-MUROS

1. UN CENTRE-VILLE QUI N'EST PAS MINIER

Le centre-ville de Douai, correspondant à la ville ancienne protégée par ses remparts, pré-existait à l'activité minière. Son urbanisme et son architecture ne sont pas miniers. Son ossature urbaine historique persiste encore aujourd'hui dans ses grandes lignes :

- Maillage viaire et gabarits.
- Remparts transformés en boulevards.
- Places.
- Monuments.
- Scarpe.

Le tissu urbain ancien dense, de qualité, homogène. Trame viaire correspond, dans les grandes lignes, à la trame historique.

ÉVOLUTION DE LA MORPHOLOGIE URBAINE DE DOUAI

Scarpe

[1] Carte de Cassini. XVIIIe siècle.
[2] Plan de Douai. 1847.

2. LES BOULEVARDS : UNE INTERFACE AVEC LA VILLE MODERNE

- Remparts transformés en boulevards plantés faisant office de parking.
- Le parc Charles Bertin, un beau paysager de la fin du XIXe siècle.

Boulevards et parc paysager
Bâti

[1] Carte d'État-Major.
[2] Boulevard Paul Hayez. Des fortifications à la «ceinture verte». Douai.

3. LES « PORTES »

• Des événements dans le parcours.
• Des connexions avec la ville moderne périphérique (avenues) ou la campagne (train).

Boulevards et parc paysager
«Porte»
Avenue ou voie ferrée
Bâti

[1] Place de la gare de Douai:
un évènement du boulevard périphérique, une porte vers l'extérieur.
[2] Place l'Heriller à Douai.

4. LES VOIES D'EAU : UN LIEN AVEC LA VILLE MODERNE ET LE DOUAISIS

Le canal de dérivation de la Scarpe et la Scarpe canalisée :
• De la nature en ville : ciel, eau, végétaux.
• Un lien avec la ville moderne périphérique et le Grand Douaisis.

Boulevards et parc paysager
« Porte »
Avenue ou voie ferrée
Voie d'eau
Bâti

[1] Quai d'Alsace, Scarpe canalisée.
Douai.

5. LES ESPACES PUBLICS MAJEURS

Une série de places dont l'usage et les aménagements sont plus ou moins définis.

Boulevards et parc paysager
« Porte »
Avenue ou voie ferrée
Voie d'eau
Place
Bâti

[1] Place d'Armes.
Douai.

TENDANCES D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE URBAIN DE DOUAI INTRA-MUROS

Comme dans beaucoup de centres historiques, la tendance est à la valorisation patrimoniale du centre ancien. Cette action politique concerne aussi bien les monuments que l'espace public, qui est progressivement requalifié (boulevards, places, bords de Scarpe).
Les boulevards périphériques, et notamment ceux qui sont empruntés par le BHNS, sont un exemple de cette tendance ; les places récemment rénovées en sont un autre.

[1] Le BHNS comme outil de transport doux mais aussi comme outil de requalification de l'espace public. Unité d'aménagement entre le BHNS, la voirie et le parking, lisibilité de l'espace et de ses usages.

TENDANCES D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE L'AGGLOMÉRATION DOUAISIENNE

Territoire en mutation rapide dont la constitution n'est pas achevée, la périphérie de Douai est traversée par de nombreuses tendances, dont certaines sont typiques des villes moyennes françaises.

1. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

• Le développement de zones d'activités périphériques (exemple : Douai Dorignies), très disqualifiantes.
• Le développement et / ou l'extension de grands sites industriels (Renault à Lambres-lez-Douai) et logistiques (Amazon à Lauwin-Planque) sur le plateau, à proximité des rocades routières.

2. INFRASTRUCTURE

• Le développement d'infrastructures de transport à échelle nationale Nord / Sud (A1 et TGV) et Est / Ouest (rocade minière et RD 621).
• Le développement des transports en commun et des modes de déplacement doux (BHNS).
• Le développement de grands équipements énergétiques (champ éolien et ligne THT).
• L'aménagement de grands équipements sur d'anciens sites miniers (Gayant expo, parc J. Vernier, etc.) ou sur des terres agricoles (centre hospitalier).
• Le délaissement des abords du canal de dérivation.

3. AGRICULTURE

• Le développement de l'agriculture biologique à l'interface ville / campagne.

[1] Développement de plateformes économiques dans les champs, à proximité de la ville et des infrastructures de transports. Paysage technique, horizon anthropisé.

LES ENJEUX PAYSAGERS À DOUAI INTRA-MUROS ET DANS L'AGGLOMÉRATION DOUAISIENNE

1. La valorisation de l'entrée Nord
• En lien avec le patrimoine minier (grand paysage des terrils et anciennes fosses / grands espaces de reconquête végétale)

2. La valorisation de l'espace public urbain, notamment dans la périphérie.

3. La requalification de la zone d'activités Dorignies.

4. Le retournement de la ville sur le canal de la Scarpe.
• Requalification des abords routiers des grandes entrées de Douai.

5. La maîtrise de l'extension des zones d'activités sur le plateau.
• Traitement des franges des villages sur le plateau pour qualifier la transition avec l'échelle du plateau industriel.

IV.4 L'OSTREVENT
4.1 LE PLATEAU AGRICOLE

1. LE SOCLE NATUREL : UN RELIEF D'ONDULATIONS, UNE VALLÉE

Le plateau de l'Ostrevent présente un relief d'ondulations aisément compréhensible sur une carte :
• La vallée de la Sensée forme la limite sud.
• Une ligne de crête, grosso modo parallèle à la Sensée, culmine à 88 m, soit 50 m au-dessus de la vallée de la Sensée.
• La ride d'Erchin, orientée Nord-Sud, partage le plateau.
• Le canal de la Sensée longe la vallée puis passe au col avant de rejoindre Douai.
Cependant, ces lignes de forces apparaissent moins compréhensibles *in situ*, du fait de la faiblesse des dénivelées.

LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

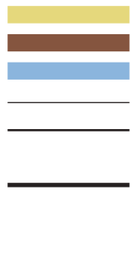

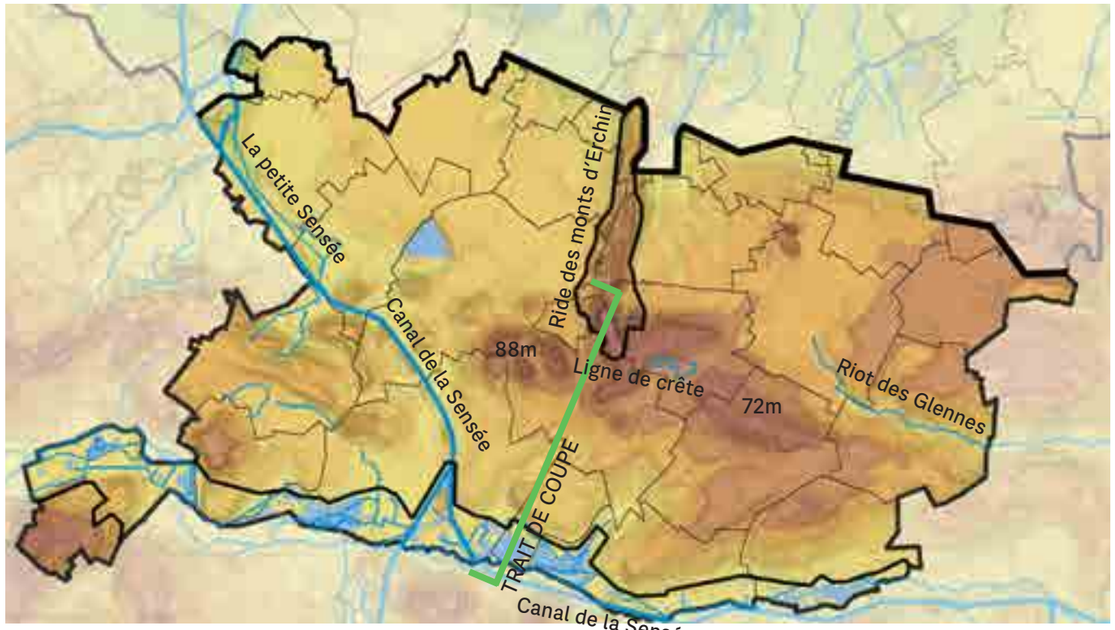

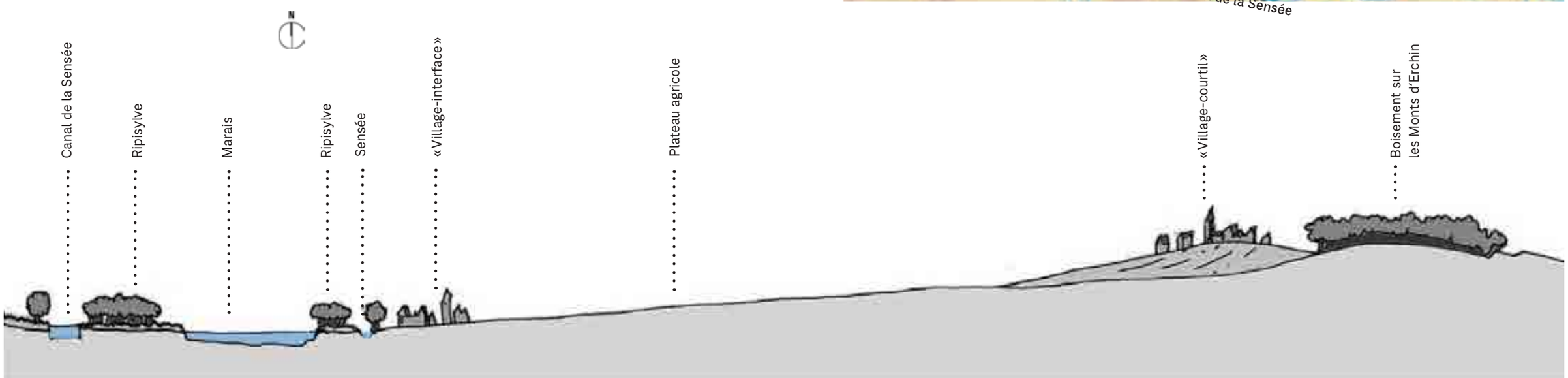

2. UN TERRITOIRE D'EXTRACTION DES RICHESSES DU SOUS-SOL

La richesse du sous-sol en matériaux diverses est intensément exploitée longtemps. Une multitude de carrières désaffectées ou en activité en témoigne. Ces carrières constituent un potentiel important au niveau écologique suite à un abandon et au développement d'une « reconquête naturelle ». Elles sont soit déjà en domaine public, soit lui seront rétrocédées (comme à Hamel). Ce sont également des atouts pour le développement d'activités futures.
Le substrat géologique de la vallée est constitué par la formation crayeuse du Crétacé (calcaire exploité pour la fabrication du ciment), recouvert d'une épaisseur de 2 m de limons quaternaires. Les buttes sont constituées de formations tertiaires argileuses (fabrication de briques) et sableuses. Les fonds de vallées sont remplis d'alluvions argilo-sableuses de 5 à 15 m d'épaisseur où dominent les sols organiques et les tourbes (longtemps exploitées pour le chauffage).

LE CHARBON

Dans le cas de la fosse de Lewarde, l'impact sur le paysage se traduit par la présence de la fosse, à l'architecture emblématique.

LA TOURBE

Dans la vallée de la Sensée, l'exploitation de la tourbe semble être à l'origine de la plupart des marais. Le tourbage débuta dans la vallée dès le XIIe siècle. Longtemps, la tourbe servit de combustible jusque dans les années 1940 pour une part importante de la population avant l'exploitation du charbon : « la disparition des forêts et la cherté du bois firent regarder la tourbe comme une matière première dans ce pays dénudé ». Du tourbage sont nées des excavations qui furent immédiatement remplies d'eau puisque ces marais sont alimentés par la nappe phréatique de la craie. La configuration de la plupart des marais de la Sensée témoigne de cette exploitation.

LA CRAIE, L'ARGILE ET LE SABLE

La craie fut longtemps exploitée pour la fabrication du ciment sur l'immense site de Cantin. Les buttes sableuses ont été fortement utilisées et certaines carrières sont encore en exploitation (comme à Hamel). D'autres sont déjà réhabilitées (comme à Roucourt). Enfin, l'argile est exploitée pour la fabrication de briques. On note la présence de nombreuses anciennes carrières (comme à Arleux), mais aussi de nouvelles carrières qui ont ouvert depuis peu : il existe encore de nombreux gisements de qualité (comme la briqueterie Lamour à Roucourt).

Le plateau de l'Ostrevent est sous-tendu par la craie et les argiles de décarbonatation, couverte par des limons quaternaires.

GÉOLOGIE, CARRIÈRES ET MINES

Roches extraites
- Craie
- Tourbe
- Sable
- Charbon
- Argile

Géologie
- Alluvions modernes
- Limons sur sable
- Limons sur argile
- Limons sur craie blanche
- Craie blanche

Limite de grand ensemble paysager ou d'unité paysagère

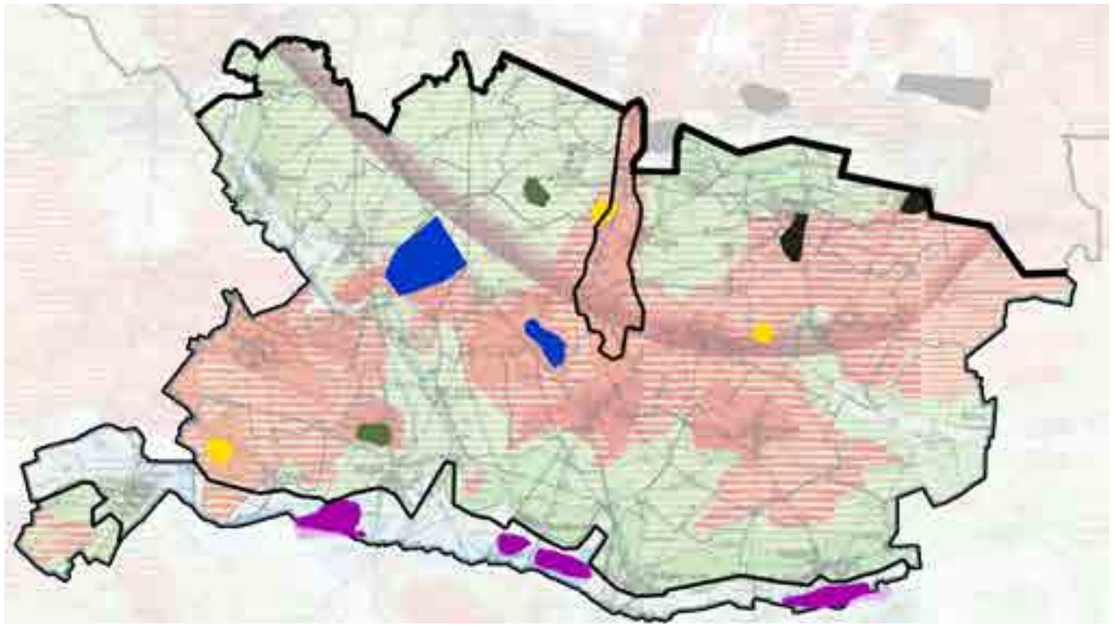

3. UNE OCCUPATION DE SOL ENCORE RURALE

À l'écart du bassin minier et des grandes voies de communication Paris / Lille / Nord de l'Europe, à distance de la métropole Lilloise, l'Ostrevent a connu une croissance démographique beaucoup moins importante que celle du reste du Grand Douaisis. Son occupation de sol est restée traditionnelle et rurale. Elle se résume ainsi :

• Des « villages-courtils » sur les éminences, soit des villages groupés et ceinturés jardins ou de vergers (les courtils).
• des « villages-interface », à la limite entre le plateau agricole et la vallée de la Sensée (Arleux, Aubigny-au-Bac, Brunémont, Féchain, Hamel et Lécluse).
• Un vaste plateau en openfields mêlant :
  — Des terres labourées et quelques maraîchages (particulièrement la pomme de terre).
  — Certaines cultures spécialisées.
• Peu de bois, hormis les ripisyles de la Sensée et ceux du mont d'Erchin.
• Des voies de communication viaires, ferrées ou fluviales, d'échelle régionale, qui traversent le plateau de Nord-ouest en Sud-est.

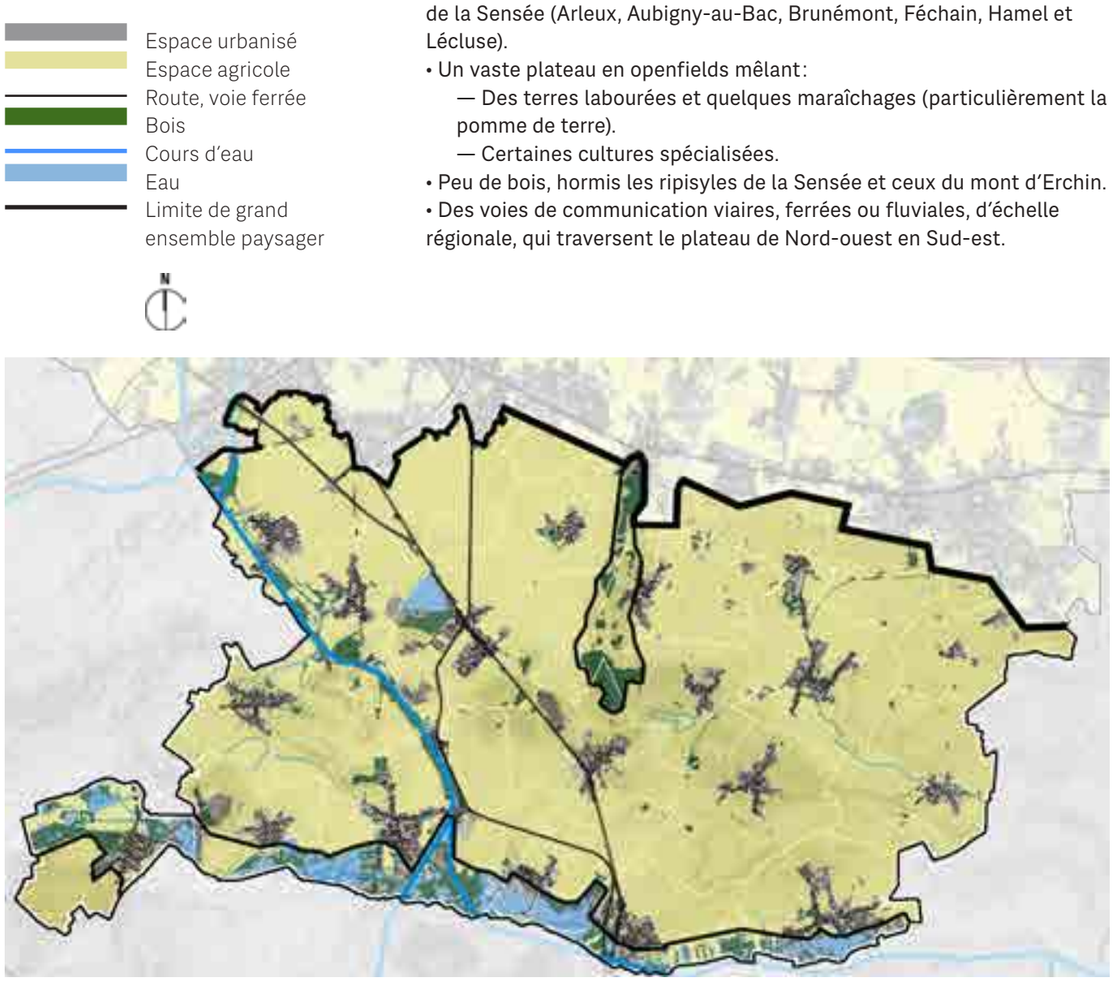

4. LES VILLAGES DU PLATEAU : DES « VILLAGES-COURTIL »

Même si la ceinture bocagère qui entoure les village-courtils tend à décliner, les villages du plateau apparaissent encore comme des « oasis » de verdure dans le paysage d'openfields.
Ces villages présentent une silhouette traditionnelle dominée par une église au clocher pointu, silhouette renforcée par le fait que beaucoup d'entre eux se perchent sur de légères éminences.

[1] Bugnicourt, un « village-courtil » perché.
[2] L'église, dans l'axe de la route, et perchée sur une éminence, domine le paysage.

[1] Bugnicourt, un «village-courtil» légèrement perché au milieu des champs, dominé par son église.

5. SUR LE PLATEAU, DES PRATIQUES AGRICOLES PLUS DIVERSES QU'IL N'Y PARAÎT

Bien que le plateau de l'Ostrevent soit majoritairement occupé par des champs en openfields, les cultures présentent une certaine diversité qui mêle:
• Des terres labourées et quelques maraîchages (particulièrement la pomme de terre).
• Certaines cultures spécialisées, notamment aux abords des villages. On pense, par exemple, à l'ail d'Arleux et à la culture du lin.

LES PRATIQUES AGRICOLES (RGP 2012)

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibre
- Semences
- Autres gels
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures
- Légumes et fleurs

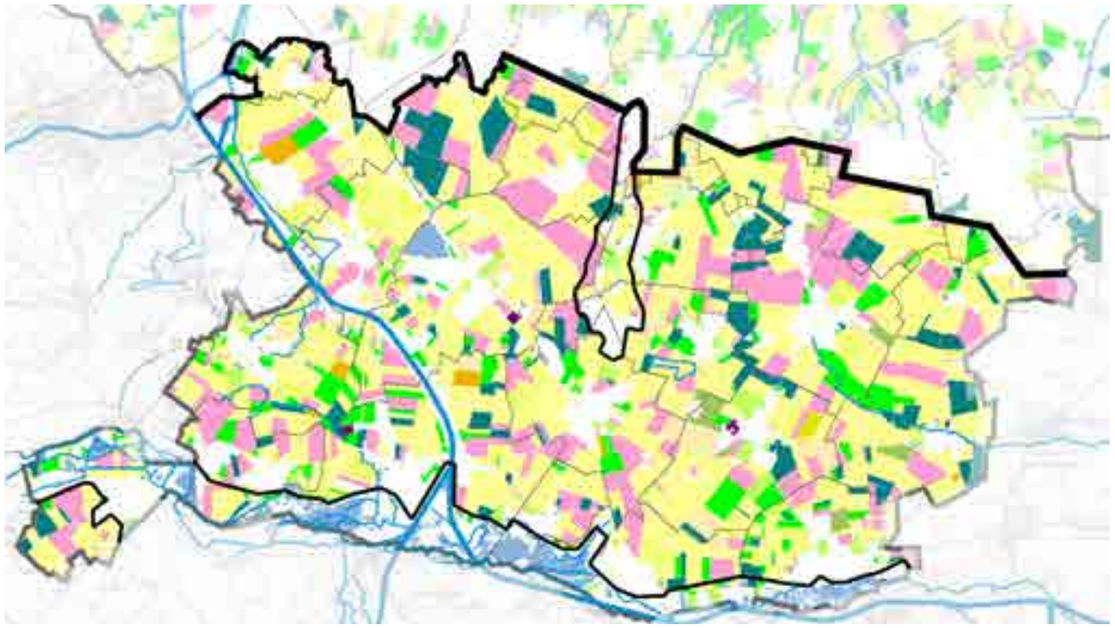

[1] Labour à Bugnicourt.
[2] Maraîchage aux environs d'Arleux.

TENDANCES D'ÉVOLUTION DU PLATEAU AGRICOLE

Le plateau de l'Ostrevent étant peu urbanisé et étant, encore aujourd'hui, à l'écart des grandes dynamiques urbaines de l'agglomération douaisienne et du bassin minier, son évolution reste lente et ses dynamiques ténues. L'agriculture, très présente, assure une certaine stabilité dans l'organisation territoriale. Quelques dynamiques sont néanmoins à l'œuvre.

1. URBANISATION

• Disparition des courtils, occasionnellement remplacés par des zones économiques ou pavillonnaires. Mais cette tendance s'observe depuis plusieurs décennies.
• Développement urbain peu qualitatif le long des grandes voies routières.
• Construction de grands bâtiments agricoles, tels de silos, plus ou moins isolés.

2. ESPACES AGRICOLES

• Disparition des derniers fossés qui bordent les routes et certains champs.
• Renaturation de certaines friches.
• Disparition de la végétation isolée.

[1] Courtils remplacés ou masqués par des constructions de faible valeur architecturale à finalité économique. Exemple de Bugnicourt.

3. DÉVELOPPEMENT DES PARCS ÉOLIENS

Deux parcs d'éoliennes sont déjà présents dans le Grand Douaisis, et quelques projets de création ou d'extension sont en cours. Par ailleurs, le Schéma régional éolien du Nord (SRE) rend possible leur développement, notamment sur le plateau agricole de l'Ostrevent.

Le schéma régional éolien (SRE) du Nord - Pas-de-Calais donne, en théorie, une grande latitude au développement de l'éolien dans le Grand Douaisis, puisqu'une immense partie de son territoire se trouve dans des « zones favorables sous conditions ». En réalité, la loi selon laquelle aucune éolienne ne peut être installée à moins de 500 m des habitations (servitude non représentée sur le schéma régional éolien) restreint beaucoup les possibilités, notamment dans les territoires très habités, comme la Pévèle ou le bassin industriel et minier. En revanche, sur le plateau agricole de l'Ostrevent, où l'habitat est groupé, l'éolien pourrait se développer plus facilement.

PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN

- Éoliennes existantes
- Éoliennes en travaux
- Éoliennes refusées
- Zone favorable au développement de l'éolien sous conditions
- Zone défavorable au développement de l'éolien
- Grand Douaisis / commune
- Grand ensemble paysager « Ostrevent »

Sources :

- Schéma régional de l'éolien des Hauts-de-France http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/24/eolien.map#
- DREAL Hauts-de-France.
- Carte IGN 1 / 25 000.

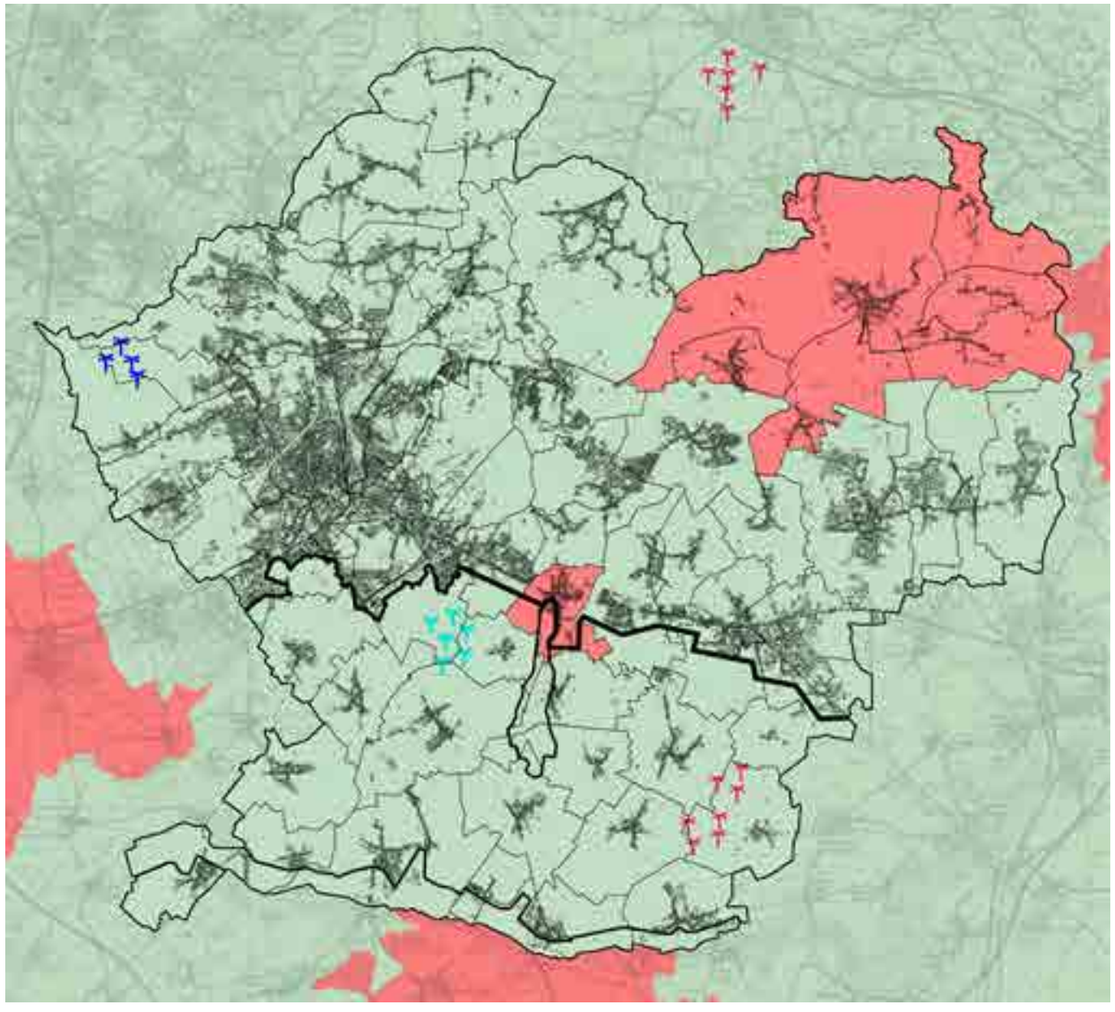

4.3 LES MONT D'ERCHIN

1. LES MONTS D'ERCHIN, UN BELVÉDÈRE SUR LE PLATEAU

Les Monts d'Erchin sont en réalité une butte sableuse et grèseuse, dont les pentes, moins fertiles et plus pentues que les terres du plateau ou de la plaine de la Scarpe, sont aujourd'hui boisées. Comme la toponymie du village de Lewarde l'indique (lewarde = le guet), cette butte a longtemps servi à surveiller les horizons. Une tour de pierre témoigne de cette époque.
Devenus un espace naturel de loisirs, les Monts d'Erchin forment un belvédère sur le plateau agricole ou sur la fosse de Lewarde, à condition de s'approcher de la lisière. Bien que cette butte ne domine le plateau que de quelques mètres, elle constitue aussi un point de repère dans le grand paysage.

[1] Tour vestige de l'époque où les monts d'Erchin servaient de guet.
[2] Le parking donnant accès à la forêt: un espace soigneusement requalifié qui fait la transition entre le bois et le village.

[1] À la faveur d'une trouée dans le forêt, vue vers le plateau et la fosse de Lewarde.
[2 et 3] Vues panoramiques depuis les Monts d'Erchin sur le plateau agricole de l'Ostrevent et, au-delà, le bassin minier et l'agglomération douaisienne.

LES ENJEUX PAYSAGERS

1. SUR LE PLATEAU DE L'OSTREVENT

1. La préservation des « villages-courtils »
• La qualification des franges des villages, ce qui suppose notamment le maintien, voire la recréation, des courtils.
• La maîtrise des extensions urbaines, telles que les lotissements et les zones d'activités.
2. La maîtrise des extensions des sièges d'exploitations agricoles.
3. Le développement des circulations douces (chemins de randonnée, itinéraires cyclables, etc.) entre villages.
4. Le développement probable de l'éolien (cf. carte ci-contre). Le plateau agricole se trouvant à l'écart de la plupart des protections de nature et patrimoniales, et son urbanisation se présentant sous la forme de villages groupés, de larges espaces demeurent propices au développement de l'éolien. La détermination de ces critères propres au paysage permettraient de répondre à cet enjeu.

2. DANS LES MONTS D'ERCHIN

1. La préservation et valorisation des boisements sur la butte des Monts d'Erchin.
2. La préservation (ou la création) de vues sur le plateau de l'Ostrevent et le Centre historique minier depuis les Monts d'Erchin.

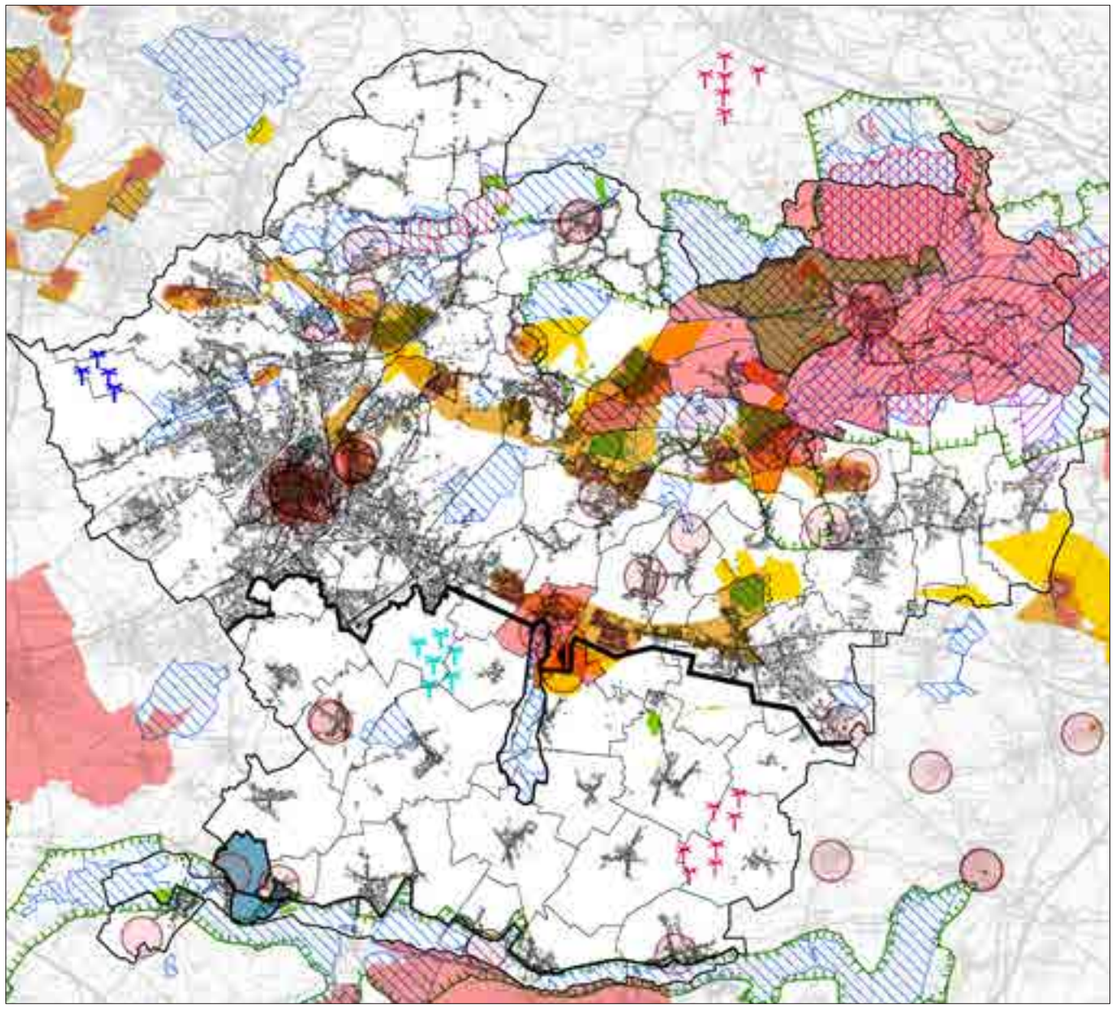

LES ESPACES A PRIORI DÉFAVORABLES À L'ÉOLIEN

SRE
Zone défavorable à l'éolien
Éolienne installée
Éolienne refusée
Éolienne en travaux

Zones urbanisées
Grand Douaisis / communes
Limite de l'ensemble paysager Ostrevent

Protections et inventaires
Hachures
Protection et inventaire de nature
Monument historique (périmètre de protection de 500m autour du MH)
SPR (anciennement AVAP ou ZPPAUP)
Périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial
« Parvis » de terril déterminé par la MBM.

4.2 LA VALLÉE DE LA SENSÉE

1. LES MARAIS DE LA SENSÉE : UNE GESTION DE L'EAU COMPLEXE

La Sensée et ses affluents, dont le niveau est plus élevé que les marais, débordent dans les plaines marécageuses et les inondent. Les niveaux de ces cours d'eau sont commandés par les moulins de Lécluse et d'Arleux. Le second système d'écoulement des eaux dans la vallée est constitué d'un chapelet d'étangs. L'assèchement de la Sensée a commencé à la fin de la Première guerre mondiale, après que les chutes d'eau des moulins de Lécluse et d'Arleux ont été détruites, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, où l'assèchement a débuté par le détournement de la Sensée dans les marais et la suppression de canaux secondaires. Les travaux d'assèchement s'achèvent en 1965.

2. HORTILLONNAGE ET EXPLOITATION DE LA TOURBE

Les marais longeant la Sensée étaient divisés en deux avec le « Haut marais » et le « Bas marais ». Ils comportaient des jardins entourés d'eau. On y a longtemps pratiqué l'hortillonnage. Les marais étaient parsemés de champs entourés de fossés. Les habitants cultivaient des potagers dans ces champs, en s'y rendant en barque et en ramenant leur production par ce même moyen. Les légumes étaient vendus « au large ». Aujourd'»hui, cette activité a presque entièrement disparu.
La seconde activité majeure le long de la Sensée était l'exploitation de la tourbe, utilisée comme combustible pour chauffer les habitants (jusque dans les années 1940). Aujourd'hui, la Sensée est en partie busée (cf. carte ci-contre).

[1] Étang à Lécluse.
[2] Marais à Arleux.
[3] Canal de la Sensée à Arleux.
[4] Brunémont.
[5] Marais du haut-pont, à Brunémont.

3. UNE EAU DIFICILEMENT ACCESSIBLE ET VISIBLE

Bien qu'ils soient grands et nombreux, les étangs se laissent difficilement apercevoir : soit parce qu'ils sont bordés par des habitats légers de loisirs (HLL), soit parce qu'ils sont longés par une ripisylve ou des peupleraies. Quelques vues restent possibles, par exemple à Brunémont. Par ailleurs, de très longues séquences de berges restent inaccessibles, soit à cause des HLL, soit parce que leurs berges sont privées et clôturées. Enfin, la privatisation des routes rend de larges secteurs interdits à la promenade et contrarie la réalisation de boucles de découvertes pédestres ou cyclistes.

LA SENSÉE ET SES ÉTANGS : VISIBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ

- Sensée busée
- Sensée inaccessible
- Sensée accessible
- Vue sur les marais
- Habitat léger de loisir (HLL)
- Bois et forêt
- Limite communale
- Limite de grand ensemble paysager

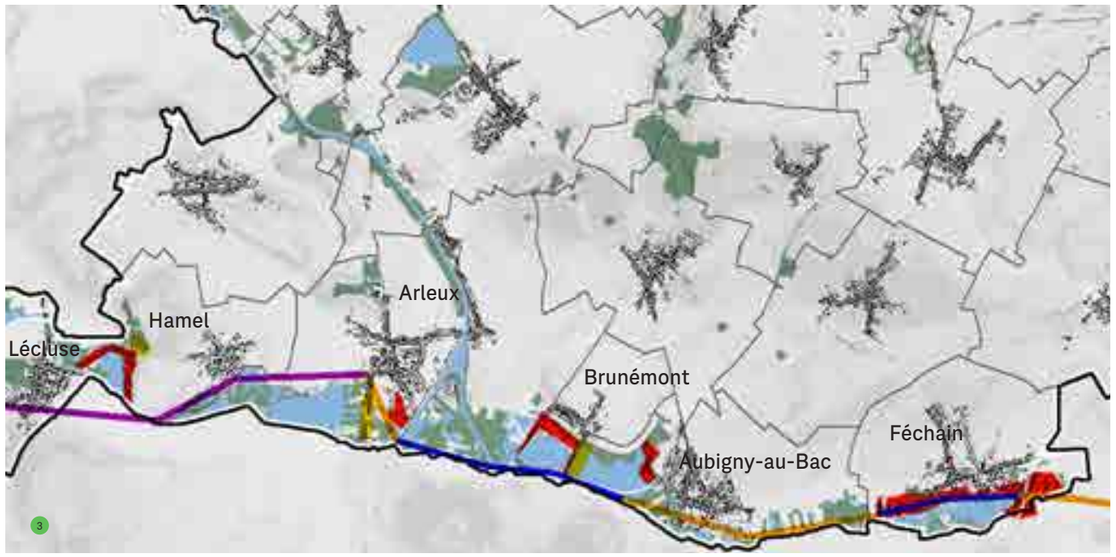

[1 et 2] Cartes postales du début du XXe siècle. Brunémont. Source : www.delcampe.fr
[3] D'après le Plan de paysage de la CAD. 2003.

4. UNE TRADITION DE VILLÉGIATURE ET DE LOISIRS

Dès le XIXe siècle, la vallée de la Sensée attire une classe bourgeoise qui y fait construire des villas. C'est alors un lieu de villégiature. Puis, au moment des premiers congés payés, en 1936, la Sensée devint une destination de vacances pour nombre d'ouvriers ou de mineurs du Douaisis. Ce sont alors développés des guinguettes ou des bars dont certains subsistent aujourd'hui. Quelques habitations temporaires installées sur les bords d'eau (les «habitats légers de loisirs», dits HLL) se sont transfomés au fil des décennies en quartiers de petites maisons habitées, souvent sans permis de contrsuire.

[1] Carte postale du début du XXe siècle. Brunémont. Source: www.delcampe.fr
[2] Cartes postales du début du XXe siècle. Aubigny-au-bac. Source: www.delcampe.fr
[3] Carte postale du début du XXe siècle. Brunémont. Source: www.delcampe.fr
[4] Carte postale du début du XXe siècle. Arleux. Source: www.delcampe.fr
[5] Carte postale du début du XXe siècle. Lécluse. Source: www.delcampe.fr

5. DES QUALITÉS ÉCOLOGIQUES RECONNUES

Des protections et des inventaires de nature qui couvrent largement les milieux humides et les boisements (comme la forêt de Raismes) de la Pévèle, la vallée de la Sensée, mais aussi quelques terrils et les Monts d'Erchin.

PROTECTIONS ET INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

- ENS
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Grand ensemble paysager «Ostrevent»
- Commune
- Cours d'eau majeur
- Eau
- Bois

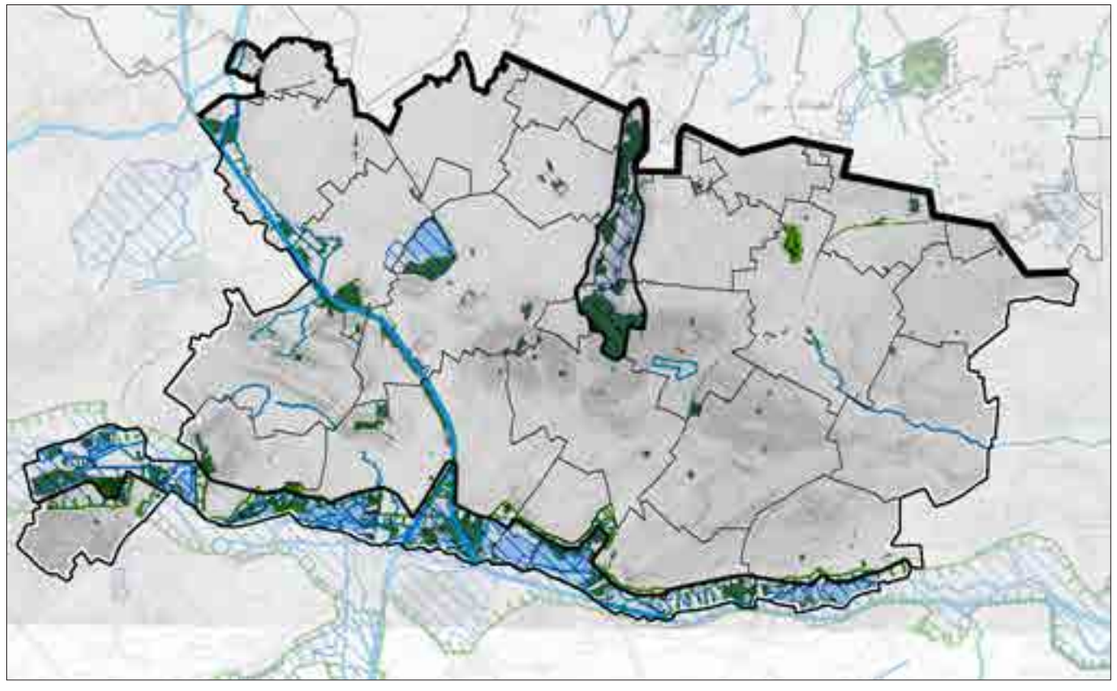

LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

1. URBANISATION ET ARCHITECTURE

• Désertion des villages / Bâti ancien en relative déshérence.
• Valorisation du patrimoine rural (fermes, battelerie, etc.)
• Aménagement des espaces publics des villages, création ou rénovation des équipements.

2. ESPACES AGRICOLES

• Abandon des exploitations agricoles de fond de vallée. Déclin, voire disparition, de l'hortillonnage autour des étangs.
• Développement ou maintien des peupleraies.

3. ESPACES DE NATURE

• Privatisation des zones humides, mais aussi des abords des marais (HLL et peupleraies privées), ce qui gêne souvent l'accès à l'eau par les visiteurs. Densification et pérennisation des constructions, paupérisation.
• Enfrichement des marais.
• Développement du tourisme vert (randonnées, découverte des marais, pêche, hébergement touristique...).
• Re-conquête progressive et protection des espaces de nature par les pouvoirs publics.

Itinéraire pédestre prochainement renforcé

[1] Exemple de projet de re-conquête et de valorisation des espaces de nature par les pouvoirs publics : le renforcement d'un sentier d'interprétation à Aubigny-au-Bac (CAD maître d'ouvrage). Itinéraire du sentier.

LES ENJEUX PAYSAGERS

1. URBANISME DES « VILLAGES-INTERFACE »

Les « villages-interface » de la vallée de la Sensée.
• La qualification de leurs franges.
• Le retournement des « villages-interface » sur la vallée (Arleux ou Fechain).
• La requalification et / ou la suppression des HLL, anciennement de villégiature.

2. ESPACES DE NATURE DE LA VALLÉE DE LA SENSÉE

La protection et valorisation des espaces de nature de la vallée de la Sensée.
La mise en accessibilité des berges des étangs. La préservation de vues sur les étangs.
La gestion des conflits d'usage entre les chasseurs et les touristes.
Le (re)développement de l'hortillonnage en lien avec l'exploitation des marais.

3. TOURISME

Le développement du tourisme :
• Le développement de circuits touristiques autour des richesses de la vallée (espaces de nature, exploitation de la tourbe, chasse au gibier d'eau, mégalithes, etc.).
• La qualification de l'habitat ancien au profit de l'hébergement touristique.

4. CANAL SEINE-NORD EUROPE

L'anticipation de l'arrivée du canal Seine-Nord Europe.
• La surélévation des ponts.
• Les nuisances dues au trafic.
• L'aménagement des berges.

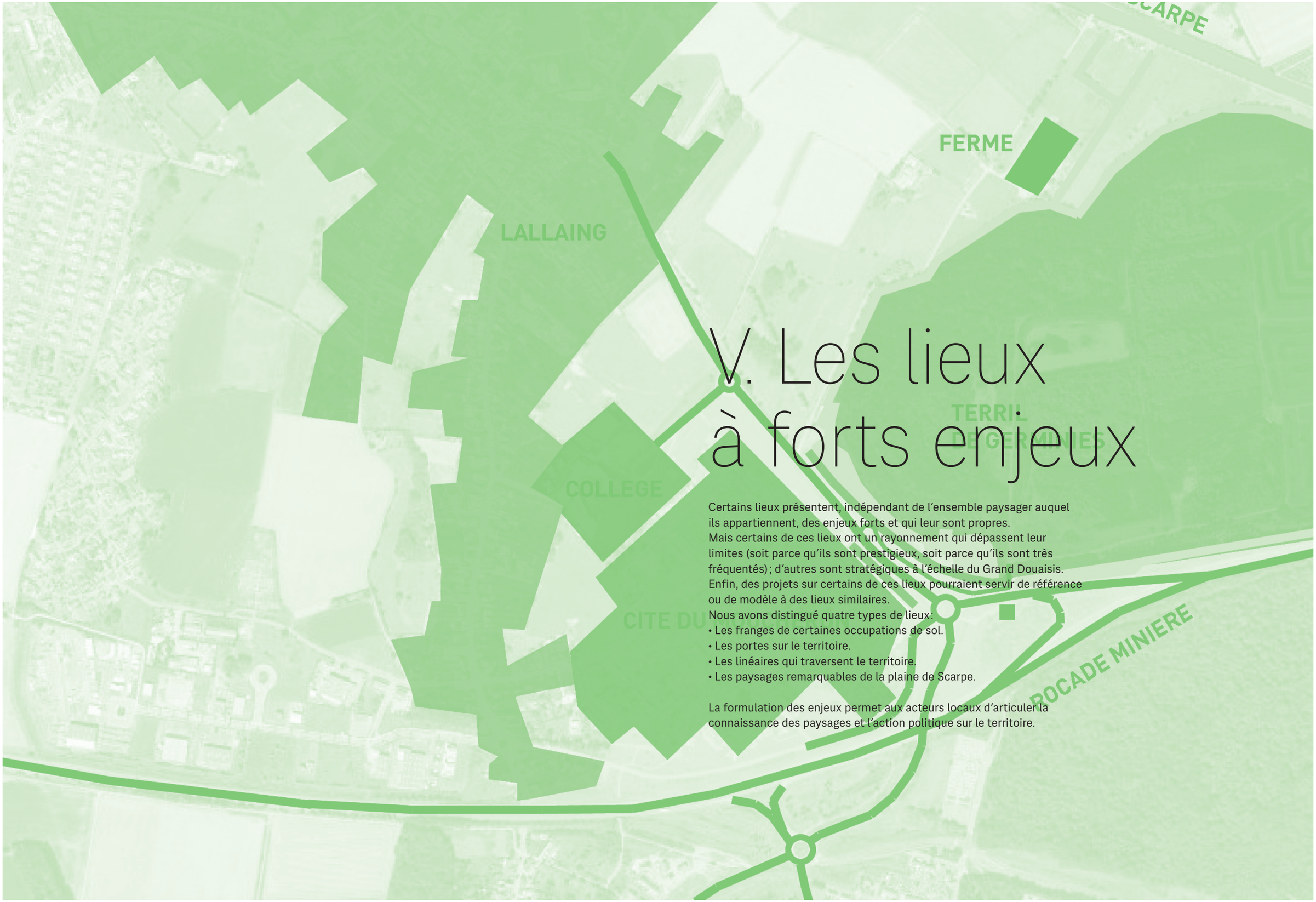

V. Les lieux à forts enjeux

Certains lieux présentent, indépendant de l'ensemble paysager auquel ils appartiennent, des enjeux forts et qui leur sont propres.
Mais certains de ces lieux ont un rayonnement qui dépassent leur limites (soit parce qu'ils sont prestigieux, soit parce qu'ils sont très fréquentés) ; d'autres sont stratégiques à l'échelle du Grand Douaisis.
Enfin, des projets sur certains de ces lieux pourraient servir de référence ou de modèle à des lieux similaires.
Nous avons distingué quatre types de lieux:

- Les franges de certaines occupations de sol.
- Les portes sur le territoire.
- Les linéaires qui traversent le territoire.
- Les paysages remarquables de la plaine de Scarpe.

La formulation des enjeux permet aux acteurs locaux d'articuler la connaissance des paysages et l'action politique sur le territoire.

1. LES FRANGES

LES FRANGES À FORTS ENJEUX PAYSAGERS

- Terril
- Cité minière
- Chevalement
- Parvis de terril, de chevalement ou de cité minière
- Courtil
- Frange urbaine de l'agglomération douaisienne
- Limite du Grand Douaisis

À l'interface de deux occupations de sol distinctes (village / campagne, terril / campagne, etc.) les franges constituent un enjeu de paysage fort :
• Parce qu'elles peuvent mettre en relation deux logiques d'occupation de sol.
• Parce qu'elles constituent bien souvent la « façade » de la ville ou du village, le « parvis » du terril ou du chevalement,.
Concernant les lisières forestières : elles subissent de fortes pressions et sont menacées. La charte du PNR SE impose pourtant aux communes le classement en zones N ou A dans les documents d'urbanisme d'une bande de 50 m minimum autour des massifs forestiers, parmi lesquels le bois de l'Abbaye (Raimbeaucourt), le Bois de Flines, le Bois de Bouvignies (hors Grand Douaisis, mais dont les lisières sont très proches), le bois de Faux (Marchiennes) et la forêt de Marchiennes. Ces bandes inconstructibles favorisent une perception lointaine de ces massifs.

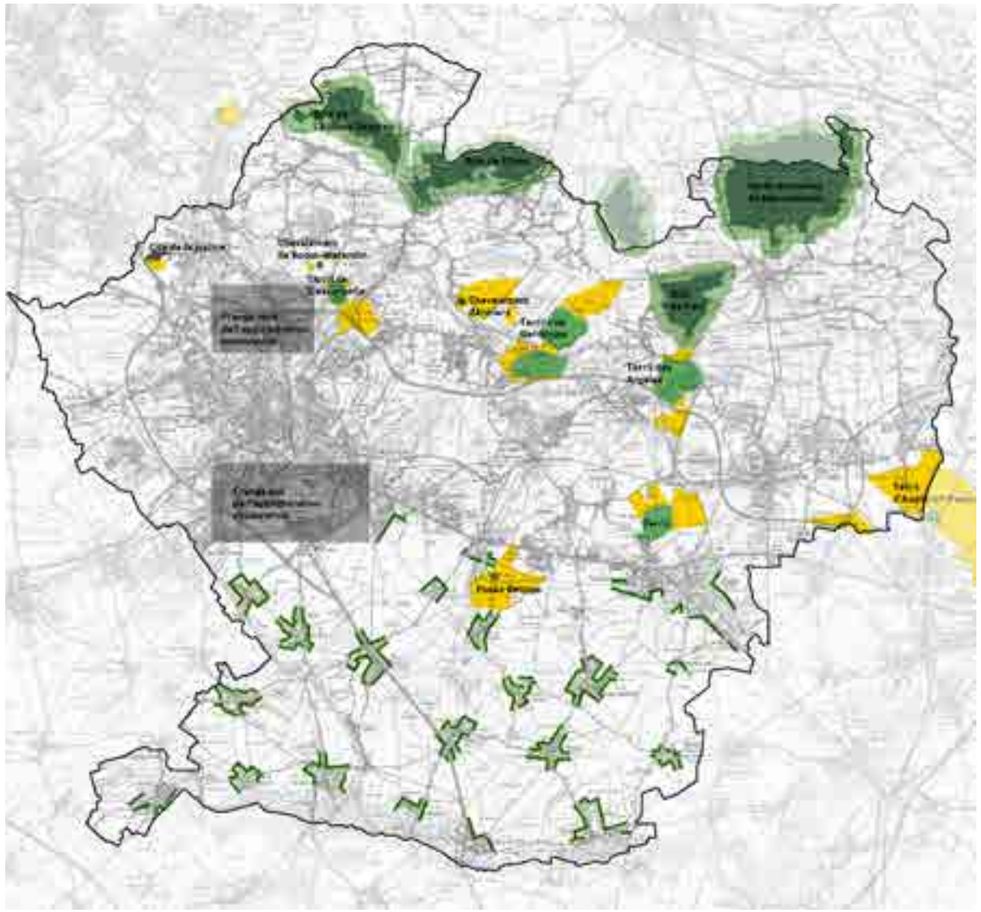

Plan de paysage du Grand Douaisis • Diagnostic • SM du SCoT Grand Douaisis • Toporama paysagistes, Urban-éco ingénierie environnementale, Résonance urbaine / sociologie

EXEMPLES : LE TERRIL DE L'ESCARPELLE ET BUGNICOURT

[1] Entrée dans le terril de l'Escarpelle peu qualifiée. Si les aménagements sont indéniablement fonctionnels, ils ne valorisent pas le terril.

Roost-Warendin.
[2] Continuité visuelle entre la structure végétale de la zone d'activité et la néo-nature du terril.

Terril de l'Escarpelle / Roost-Warendin.
[3] Des zones d'activités qui se substituent aux courtils ou aux terres agricoles. Bugnicourt.

2. LES PORTES

LES PORTES À FORTS ENJEUX PAYSAGERS

Zone d'entrée / sortie avec la rocade
Carrefour du boulevard extérieur de Douai intra-muros
Gare
Voirie
Voie ferrée

Si l'on peut découvrir les paysages du Grand Douaisis pour la première fois en franchissant la limite administrative, il arrive bien souvent qu'on porte le premier regard sur le paysage lorsqu'on quitte les grandes voies de transit, telles que les autoroutes et les voies ferrées. Les échangeurs et les gares constituent donc des « portes » sur le territoire. Ces portes, très attractives économiquement, favorisent des mutations profondes et rapides des espaces qui les entourent.

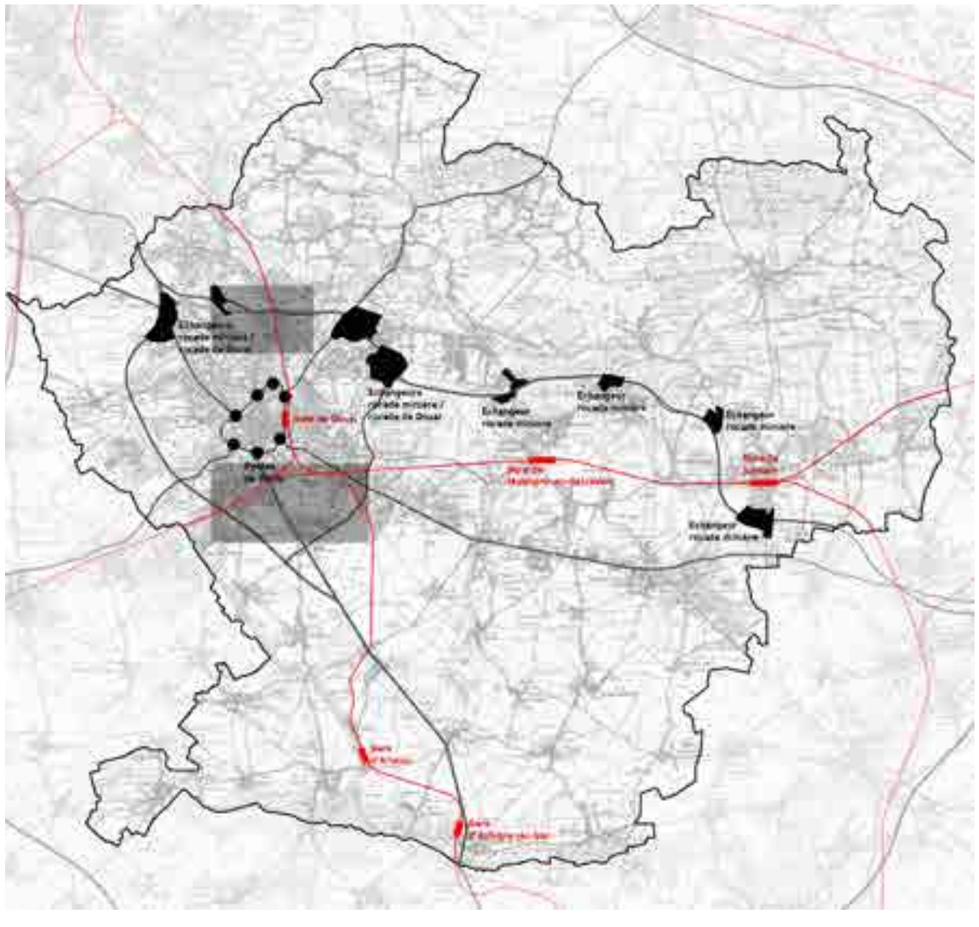

EXEMPLE : L'ÉCHANGEUR DE LALLAING

Le terril, le collège, la cité du Moucheron, la rocade, le bourg de Lallaing : des éléments juxtaposés, seulement reliés de façon fonctionnelle par la voirie. Le terril est peu visible depuis la rocade ou la route qui mène à Lallaing tandis que les espaces agricoles sont fragmentés. Les enjeux sont donc les suivants :

• La qualification des interstices pour créer du lien et limiter la consommation d'espace.
• La ré-insertion du patrimoine minier (cité, terril) dans le paysage.

ESPACES INTERSTICIELS À LALLAING

Espaces urbanisés
Espace de néo-nature
Écran végétal
Eau
Infrastructures routières
Espace intersticiel non qualifié

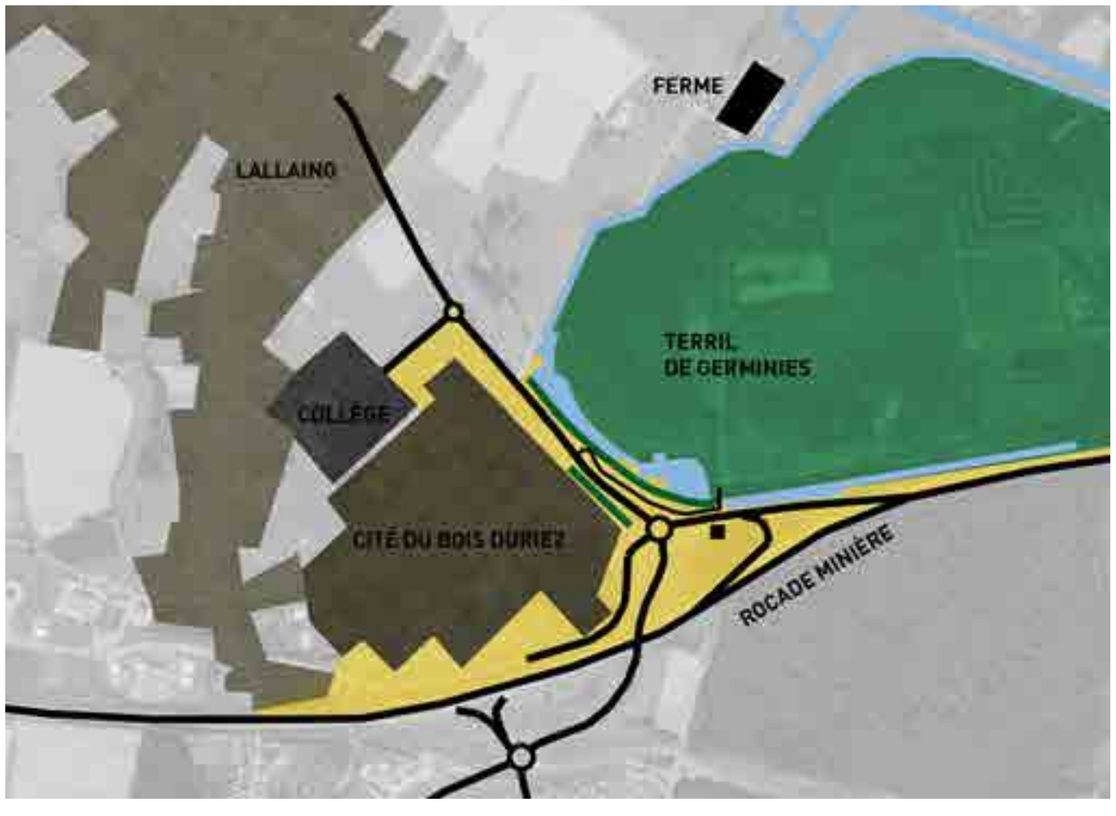

3. LES LINÉAIRES

LES LINÉAIRES À FORTS ENJEUX PAYSAGERS

Cours d'eau.
Aire d'influence des cours d'eau.
Routes : RD 645, route de Flines, route de Marchiennes, rocade minière
Aire d'influence directe ou potentielle de la RD 645.
Terril
Val de Sensée
DUP Canal SNE
Commune concernée par la RD 645 et la Scarpe
Grand Douaisis

Les cours d'eau, les cavaliers, la rocade minière, la RD 645 présentent de fortes potentialités paysagères et touristiques ; ils sont de formidables belvédères sur le paysage. C'est en les parcourant que la plupart des habitants et des visiteurs découvrent le paysage du Grand Douaisis.

Par ailleurs, ils constituent des liaisons territoriales fortes :
• Entre beaucoup de communes et entre les intercommunalités.
• Entre le nord et le sud, l'est et l'ouest.
• Entre les unités paysagères.
• Avec les territoires environnant le Grand Douaisis.
• Avec des lieux emblématiques : les terrils et les chevalements, Arkeos, le Centre historique minier, Douai intra-muros, la vallée de la Sensée, etc.

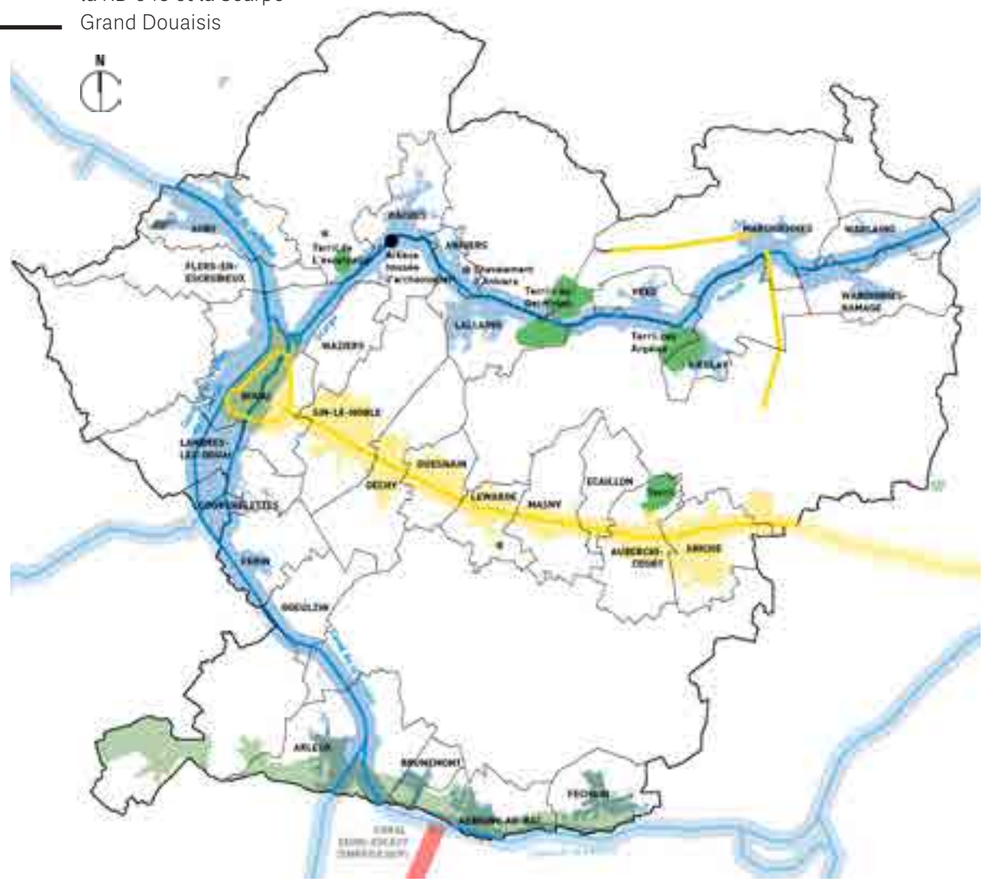

Plan de paysage du Grand Douaisis • Diagnostic • SM du SCoT Grand Douaisis • Toporama paysagistes, Urban-éco ingénierie environnementale, Résonance urbaine / sociologie

3.1. LA SCARPE ET LA RD 645

1

2

2

[1] Pas d'accès possible au terril des Paturelles depuis la Scarpe. Douai.
[2] Arkeos : une architecture qui dialogue avec la Scarpe, mais des clôtures contredisent la disposition spatiale, et peu de visiteurs proviennent du canal. Râches.
[3] RD 645 : un espace public strictement fonctionnel ; pas d'aménité pour le piéton ; une relation faible entre l'espace public et l'espace privé ; un manque de relations transversales.

3.2. LA ROUTE DE FLINES

Le PNR Scarpe-Escaut a repertorié, sur son territoire, une série de paysages remarquables. Deux sont situés dans la plaine de la Scarpe. Ces lieux offrent une lecture en profondeur des paysages, souvent peu lisibles ailleurs, et peuvent présenter un intérêt patrimonial. Ils méritent ainsi de figurer parmi les linéaires à fort enjeu paysager.

« Entre Marchiennes et Flines-lez-Râches, la RD 35 traverse la plaine de la Scarpe. À cet endroit, la route est rectiligne et longée par le cours d'eau la Râches, la vue est ouverte sur l'étendue plane de champs et prairies.»

Atouts
- Ouverture paysagère peu fréquente dans la plaine de la Scarpe.
- Présence de l'eau bien lisible.
- Patrimoine lié à l'eau.

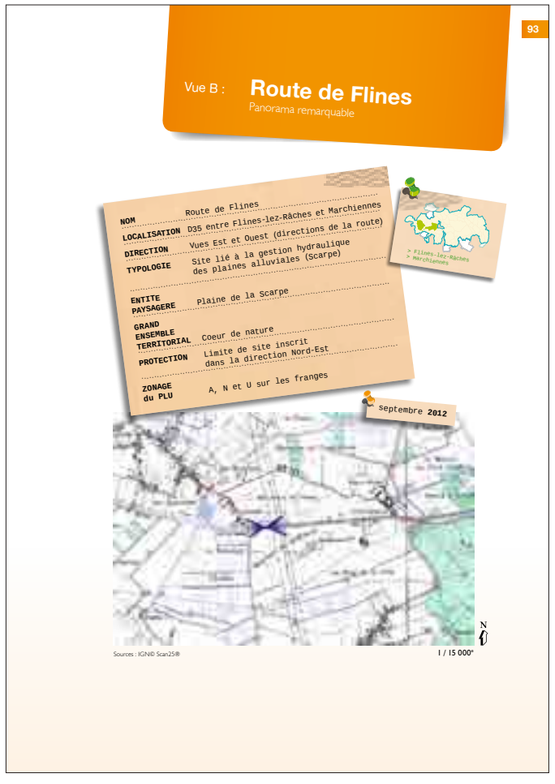

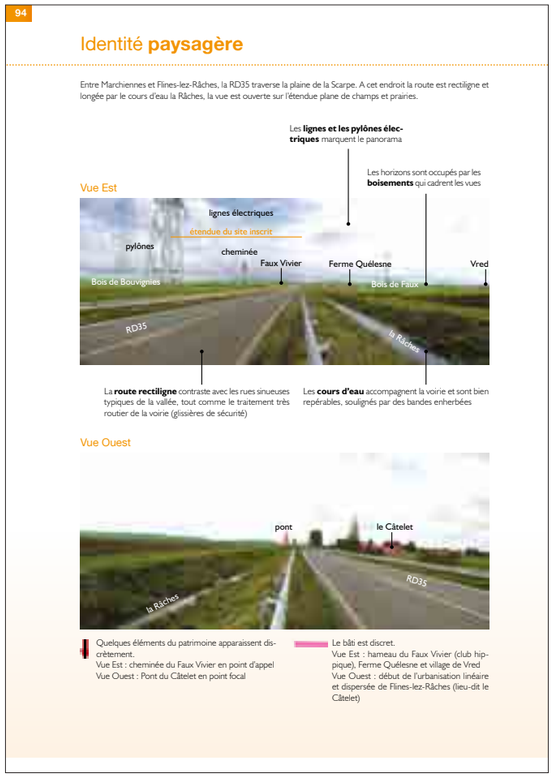

- Route axe majeur de découverte du territoire du PNR SE.

Faiblesse :
- Fort impact visuel des lignes électriques.

Évolutions pressenties :
- Perte de l'identité locale (multiplication de petites mutations au coup par coup qui font disparaître les motifs identitaires : ponts, pavés, fossés, etc.).
- Introduction de nouveaux éléments dans le paysage (relais téléphone, bâti agricole…)

Pistes d'actions opérationnelles
- Maîtriser le développement de l'urbanisation.
- Valoriser la présence de l'eau et le patrimoine rural.
- Protéger le panorama.»

3.3. LA ROUTE DE MARCHIENNES

La RD 957 qui relie Fenain à Marchiennes selon un tracé rectiligne est bordée d'un double alignement de platanes. La route, composée de deux voies et de pistes cyclables de chaque côté, est très fréquentée (bus, camions…). Elle traverse un paysage de champs cultivés semi-ouverts. Cette route offre ainsi une ambiance rurale bien qu'elle soit très passante. Les arbres de part et d'autre de la voie renforcent la perspective. Ils créent un effet de voûte qui donne une allure majestueuse à l'itinéraire. L'alignement est continu depuis l'intersection avec la RD 299 (rond-point) jusqu'aux premières maisons de Fenain. Vers Marchiennes, l'alignement se prolonge mais est moins perceptible dans la forêt. Un diagnostic récent du Conseil général du Nord a montré un bon état phytosanitaire des arbres. Un élagage pour l'entretien des arbres et la sécurité de la voie sera réalisé. Il est également prévu la création d'une piste cyclable dans l'emprise de la voie, ainsi que la requalification du carrefour de

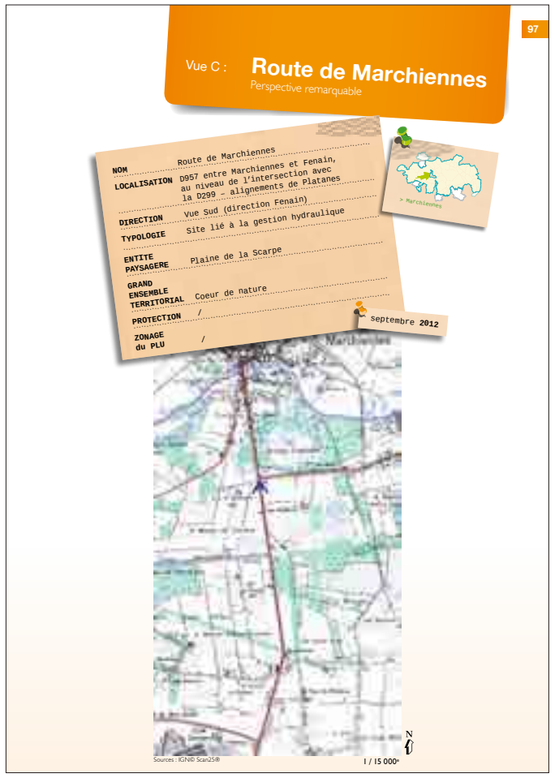

Broucheuse qui impliquera un élargissement de la voie et l'abattage de quatre arbres.

Pistes d'actions opérationnelles
- Améliorer la connaissance et la protection du patrimoine arboré.
- Réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation de la route sans porter atteinte à la qualité paysagère du site.
- Améliorer la perspective.

4. LES PAYSAGES REMARQUABLES DE LA PLAINE DE LA SCARPE
4.1. LE MARAIS DE MARCHIENNES

Le PNR Scarpe-Escaut a repertorié, sur son territoire, une série de paysages remarquables. Trois sont situés dans la plaine de la Scarpe. Ces lieux offrent une lecture en profondeur des paysages, souvent peu lisibles ailleurs, et peuvent présenter un intérêt patrimonial.
Ils méritent ainsi de figurer parmi les sites à forts enjeux bien qu'ils soient situés à l'écart des grands axes de circulation et des portes.

« Le marais de Marchiennes est une vaste zone humide aux milieux variés : marais, étangs, fossés, prairies humides, prés de fauche, boisements, champs cultivés. Le site est drainé par de nombreux fossés rectilignes. Le réseau géométrique de ces fossés est peu perceptible mais marque la délimitation des parcelles, et ainsi les changements d'occupation du sol. Des chemins rectilignes, dont certains sont encore pavés, permettent de traverser le marais. Dans l'ensemble, le site reste peu accessible à cause de la végétation, des clôtures, des fossés et des zones humides.

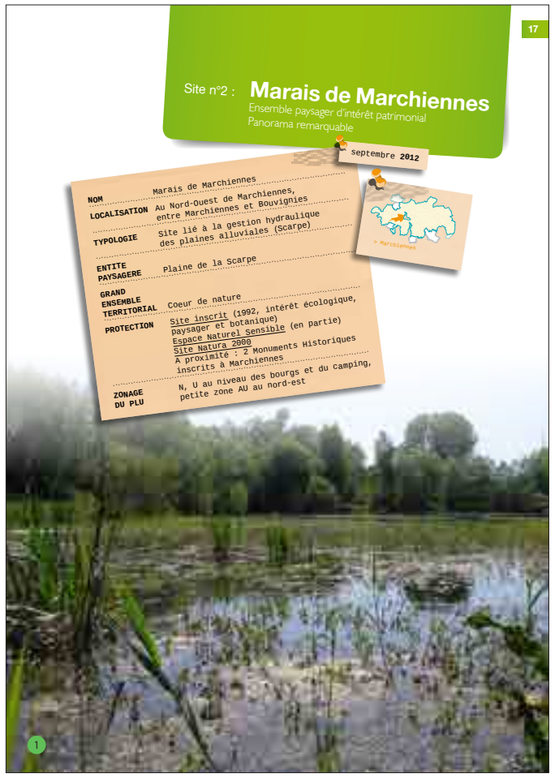

[1] Source : PNR Scarpe-Escaut

La diversité d'occupation du sol crée des ambiances végétales variées dans un paysage fermé.
• Une ambiance naturelle : les zones les plus humides et boisées, dont notamment l'Espace naturel sensible du Marais du Vivier, restent peu accessibles ;
• Une ambiance rurale : prairies et cultures alternent et sont parfois soulignées d'alignements de saules têtards ou de haies le long des fossés ; ces secteurs sont un peu plus ouverts mais toujours cadrés par les boisements et la végétation environnante. Les peupleraies viennent s'intercaler entre les champs et les prés. La régularité des plantations renforce l'aspect géométrique et cloisonné du paysage ;
• Une ambiance « privative aménagée » des espaces de loisirs : terrain de camping et restaurant, nombreux étangs privés… sont caractérisés par des aménagements parfois artificiels (grand parking enrobé, clôtures…) et une végétation horticole qui contrastent avec les autres ambiances du marais.
Le marais se caractérise ainsi par une alternance entre des espaces fermés et ouverts, des ambiances naturelles et artificielles, un paysage organisé et un paysage confus. »

[1] Source : PNR Scarpe-Escaut

4.2. LE MARAIS DE FLINES

« Le site est un large espace agricole ouvert entre la Râches et la Scarpe, correspondant à plusieurs lieux-dits : Marais de Flines, Marais de Râches, Marais d'Anhiers, Marais de Roost-Warendin, Marais de Lallaing, Marais des Six Villes, Marais de Coutiches, etc.
Le secteur est caractérisé par le réseau géométrique des fossés et chemins aux tracés rectilignes. Cette organisation est témoin de la structure traditionnelle des marais en lanière. Le courant du Décours traverse le site d'Ouest en Est, et la RD 35 du Nord au Sud.
Le cœur du site est un espace ouvert dominé par les cultures. L'ouverture permet une vue globale du secteur, des perspectives visuelles vers les bourgs voisins, le chevalement d'Anhiers, un terril. Le secteur à l'Est de la RD 35 présente également la structure géométrique des marais en lanière. Cependant, de nombreuses parcelles ont été plantées de peupliers.
Le paysage est donc beaucoup plus fermé. Ce secteur, à une altitude moyenne proche des cours d'eau et plus faible que le secteur cultivé, est également plus humide.
La RD 35 traverse le marais et en permet la découverte. L'aménagement simple des bas-côtés (fossés enherbés) et l'absence d'éléments verticaux permettent l'ouverture visuelle et une bonne intégration de cet itinéraire dans le marais.
Cet espace ouvert structurant présente des limites visuelles bien lisibles :
• Au Nord, le site est délimité par la masse boisée correspondant à de grandes peupleraies le long de la Râches (on retrouve également quelques prairies bocagères),
• À l'Ouest, le site est délimité par l'ensemble bâti d'Anhiers, entouré de végétation bocagère et de quelques prairies. La silhouette du bourg est surmontée par le chevalement qui apparaît en point de repère.
• Au Sud, la silhouette du bourg de Lallaing, avec le clocher d'église, se distingue.
La limite du site est constituée par la Scarpe et son cortège de végétation. »

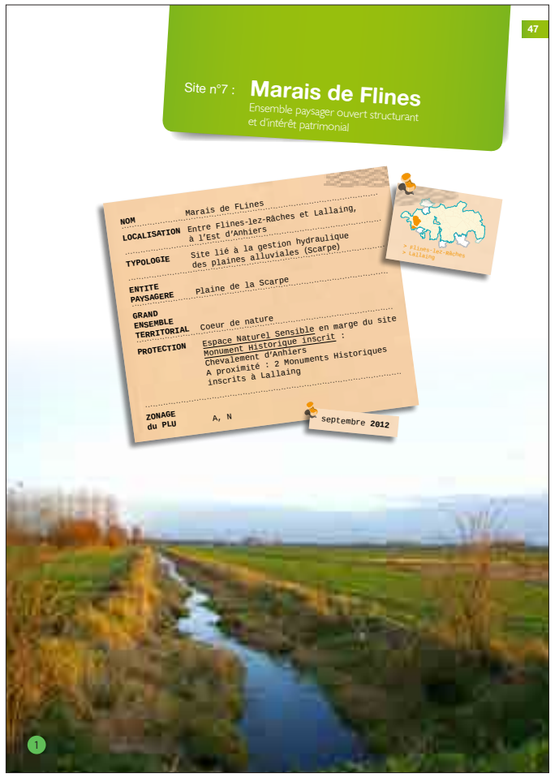

[1] Source : PNR Scarpe-Escaut

[1] Source : PNR Scarpe-Escaut

4.3. HYVERCHIES

« Le site d'Hyverchies est un espace agricole et naturel marqué par la présence de l'eau, traversé par le Courant du Wacheux et l'ancienne Scarpe. Le cœur du site est un ensemble de prairies structurées par un réseau de fossés circulaires. La route circulaire suit le dessin des fossés, délimitant les basses prairies d'un côté, et les champs cultivés de l'autre, avec une légère différence de niveau. La ferme d'Hyverchies est un point de repère visible des environs : les bâtiments du corps de ferme traditionnel (ancienne cense abbatiale à l'architecture patrimoniale) sont prolongés par des hangars agricoles et accompagnésde quelques grands arbres (peuplier, chêne, frêne) et haies d'aubépines. À proximité, une habitation isolée contraste dans le paysage par sa couleur blanche et sa végétation horticole (haie de conifères, etc.).
Le site est traversé par la RD 99, route typique de la vallée de la Scarpe : parfois très sinueuse, parfois en ligne droite. Elle traverse tour à tour prairies, champs, forêt, espaces naturels… L'itinéraire est ponctué par des petits éléments du patrimoine rural (ponts, vannes…) et des fermes isolées qui constituent les motifs paysagers identitaires du site. Le site bénéficie d'une ouverture visuelle rare dans la plaine de Scarpe et ses limites visuelles vont au-delà des prairies :

- Boisements du Marais de Sonneville au nord-ouest,
- Boisements et prémisses du massif forestier à l'est, dont la lisière est difficilement perceptible, brouillée par les boisements culturaux,
- Ripisylve de l'ancienne Scarpe vers le sud,
- Village de Wandignies-Hamage au sud-ouest, notamment les nouvelles constructions à l'entrée du bourg,
- Arbustes et peupliers sur les berges du Wacheux et autres fossés au Nord, qui forment une limite moins franche. »

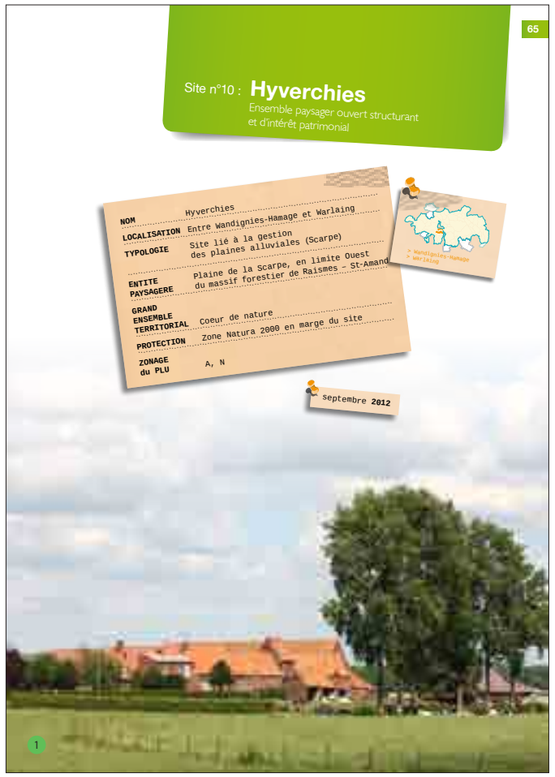

[1] Source: PNR Scarpe-Escaut

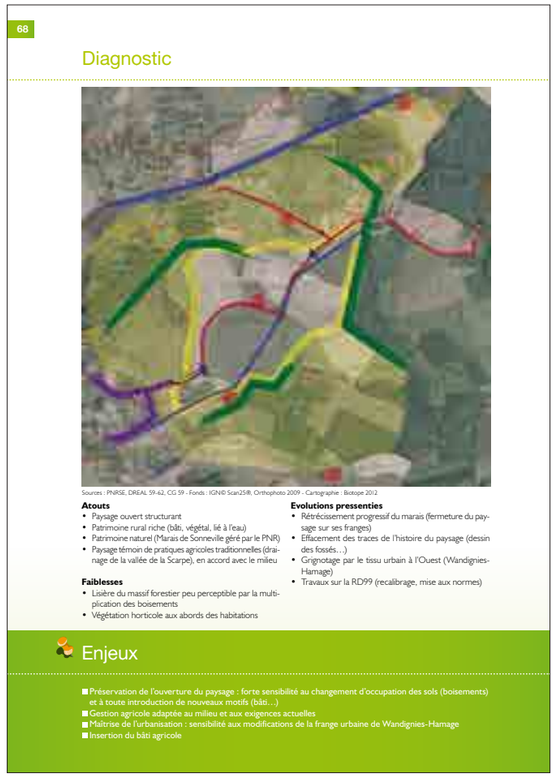

[1] Source: PNR Scarpe-Escaut

SYNTHÈSE

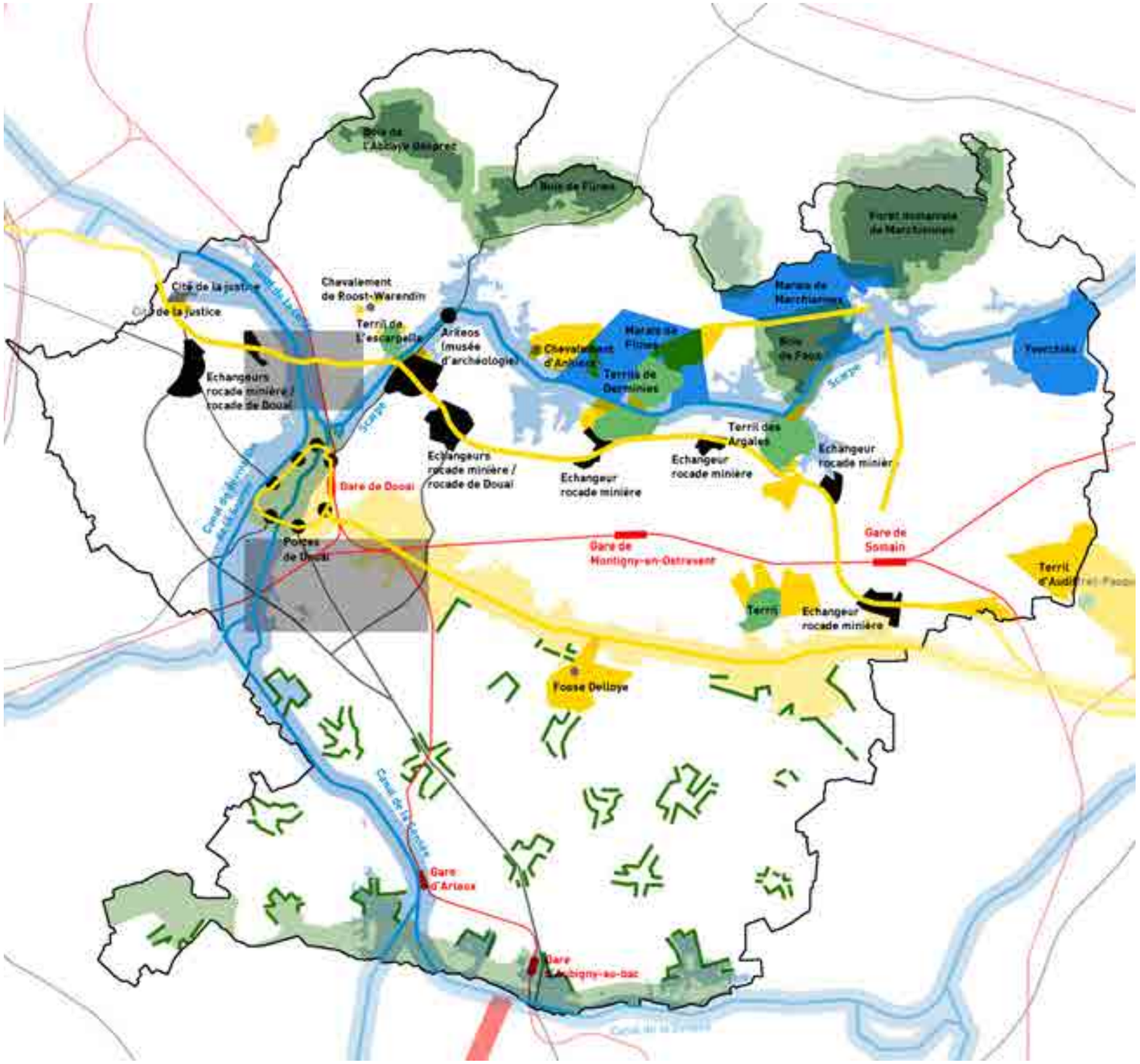

Plan de paysage du Grand Douaisis • Diagnostic • SM du SCoT Grand Douaisis • Toporama paysagistes, Urban-éco ingénierie environnementale, Résonance urbaine/sociologie

LES LIEUX À FORT ENJEU PAYSAGER

FRANGES
- Frange nord et sud de l'agglomération douaisienne
- Bois
- Lisière de bois
- Courtil
- Val de Sensée
- Terril
- Parvis de terril, de cité, de chevalement ou de fosse

PORTES
- Porte du boulevard de douai
- Porte de la rocade minière
- Gare

LINÉAIRES
- Scarpe ou canal
- Aire d'influence directe ou potentielle des cours d'eau
- Boulevard de Douai, RD645, rocade minière, route de Marchiennes et route de Flines
- Aire d'influence de la RD645
- Voie ferrée
- Voirie
- Canal Seine-Escaut (DUP)

PAYSAGES REMARQUABLES DE LA PLAINE DE LA SCARPE
- Marais de Flines, marais de Marchiennes, Yverchies

N

VI. Annexes

PROTECTIONS PATRIMONIALES

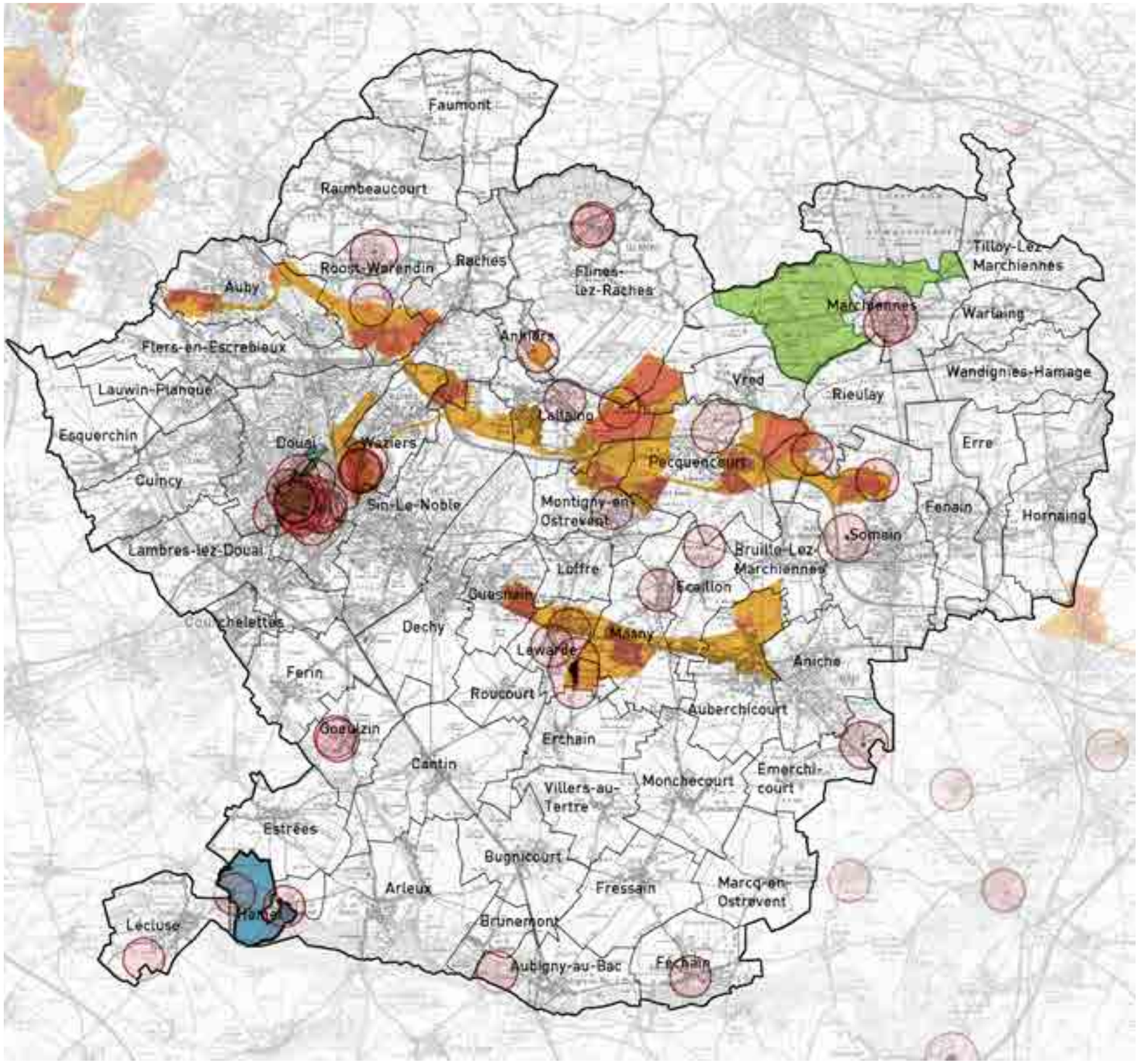

Plan de paysage du Grand Douaisis • Diagnostic • SM du SCoT Grand Douaisis • Toporama paysagistes, Urban-éco ingénierie environnementale, Résonance urbaine / sociologie

INSCRIPTION DU BASSIN MINIER NPDC SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

- Périmètre de bien UNESCO
- Zone tampon

PATRIMOINE PROTÉGÉ PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

- Monument historique classé ou inscrit
- Périmétre de protection de monument historique classé ou inscrit
- Site classé
- Site inscrit
- AVAP ou ZPPAUP

AUTRES

- Limite communale
- Limite du Grand Douaisis

N

VI.1. CONVENTION DE FLORENCE (LE 20 OCTOBRE 2000), DITE CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

PRÉAMBULE

Les États membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente Convention,
Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et que ce but est poursuivi en particulier par la conclusion d'accords dans les domaines économique et social ;
Soucieux de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement ;
Notant que le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ;
Conscients que le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et qu'il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne ;
Reconnaissant que le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ;
Notant que les évolutions des techniques de productions agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages ;
Désirant répondre au souhait du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation ;
Persuadés que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ;
Ayant à l'esprit les textes juridiques existant au niveau international dans les domaines de la protection et de la gestion du patrimoine naturel et culturel, de l'aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la coopération transfrontalière, notamment la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 19 septembre 1979), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 3 octobre 1985), la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (La Valette, 16 janvier 1992), la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (Madrid, 21 mai 1980) et ses protocoles additionnels, la Charte européenne de l'autonomie locale (Strasbourg, 15 octobre 1985), la Convention sur la diversité biologique (Rio, 5 juin 1992), la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 16 novembre 1972), et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Aarhus, 25 juin 1998) ;
Reconnaissant que la qualité et la diversité des paysages européens constituent une ressource commune pour la protection, la gestion et l'aménagement de laquelle il convient de coopérer ;
Souhaitant instituer un instrument nouveau consacré exclusivement à la protection, à la gestion et à l'aménagement de tous les paysages européens,
Sont convenus de ce qui suit :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Aux fins de la présente Convention :

a. « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ;
b. « Politique du paysage » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ;
c. « Objectif de qualité paysagère » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ;
d. « Protection des paysages » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;
e. « Gestion des paysages » comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;
f. « Aménagement des paysages » comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

VI.2. ACRONYMES

ABF : Architecte des bâtiments de France
AU (zone) : Zone à urbaniser (PLUi)

CAUE 59 : Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Nord
CCCO : Communauté d'agglomération de Cœur d'Ostrevent
CD 59 : Conseil départemental du Nord
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CERDD : Centre ressource du développement durable

DA : Douaisis agglo
DDTM 59 : Direction départementale des territoires du Nord
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles (Hauts-de-France)
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Hauts-de-France)
DUP : Déclaration d'utilité publique

EPF : Établissement public foncier
ENS : Espace naturel sensible

GR : Grande randonnée (chemin de)

HLL : habitat léger de loisirs

IGN : Institut géographique national
ISMH : Inventaire supplémentaire des monuments historiques

MBM : Mission bassin minier
MH : Monument historique (classé ou inscrit)

NPDC : Nord-Pas-de-Calais (nouvellement Hauts-de-France)

PADD : Plan d'aménagement et de développement durable
PDA : Périmètre délimité des abords (autour d'un monument historique classé ou inscrit)
PDU : Plan de déplacements urbains
PLD : Plan local des déplacements
PLH : Programme local de l'habitat
PLU : Plan local d'urbanisme
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PNR SE : Parc naturel régional Scarpe-Escaut
POS : Plan d'occupation des sols
PP : Périmètre de protection (autour d'un monument historique classé ou inscrit)

RD : Route départementale
RGP : Registre parcellaire graphique
RLP : Règlement local de publicité
RN : Route nationale

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SIG : Système d'information géographique
SM : Syndicat mixte
SNCF : Société nationale des chemins de fer français
SNE : Seine Nord-Europe (canal)
SPR : Site patrimonial remarquable
SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Picardie
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique de Picardie

UDAP 59 : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord.

THT : Très haute tension (électrique)

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF 1 / 2 : Zone naturel d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 2
ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (nouvellement site patrimonial remarquable)